

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT
INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (3ÈME AFFECTATION 2025)**

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>PROJET DE DÉLIBÉRATION</u>	6
<u>ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</u>	12
<u>Annexe 1 - fiches projets subventions de fonctionnement</u>	13
<u>Annexe 2 - fiche-projet Les Laboratoires d'Aubervilliers</u>	145
<u>Annexe 3 - fiches projets subventions d'investissement</u>	148
<u>Annexe 4 - fiche projet Alexis Grüss</u>	153
<u>Annexe 5 - Avenants de transfert Commune de Fosses</u>	156
<u>Annexe 6 - Avenant de transfert et fiche projet - FESTIVAL MARVELLOUS</u>	167
<u>Annexe 7 - Avenant Bailly Romainvilliers</u>	172
<u>Annexe 8 - Avenant Bouffes du Nord</u>	177
<u>Annexe 9 - Avenant et fiche projet - TOC</u>	182
<u>Annexe 10 - Avenant et fiche projet - Théâtre studio d'Alfortville</u>	187
<u>Annexe 11 - Avenant et fiche projet - Etoiles du classique</u>	192

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport propose :

- **L'attribution de 64 subventions en fonctionnement pour un montant global de 974 000 €**

Soit 63 subventions en crédits de fonctionnement pour un montant global de **889 000 €** d'autorisations d'engagement, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2025, au titre des dispositifs de soutien suivants :

- **Aide à la création en fonctionnement** (47 dossiers pour un montant de **410 000 €**) ;
- **Aide à la résidence territoriale** (12 dossiers pour un montant de **89 000 €**) ;
- **Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional** (2 dossiers pour un montant total de **320 000 €**) ;
- **Aide aux pôles de coopération territoriale** (1 dossier pour un montant de **35 000 €**) ;
- **Aide à l'accompagnement des projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant** (1 dossier pour un montant de **35 000 €**).

Soit 1 subvention pour un montant de 85 000 € d'autorisations d'engagement prélevées sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel « 311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2025 :

- **1 avenant annuel à la convention de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs** (85 000 €).

Cette opération relève de la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien votée par la délibération n° CR 2017-52 modifiée du 10 mars 2017 et par la délibération CR 2019-040 du 19 septembre 2019.

- **L'attribution de 3 subventions en investissement pour un montant global de 522 500 €**

Soit 2 subventions en crédits d'investissement pour un montant global de **22 500 €** d'autorisations de programme, disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 31-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2025.

Ces opérations relèvent de la politique régionale du soutien à l'investissement culturel votée par la délibération n° CR 2017-191 modifiée du 23 novembre 2017.

Soit 1 subvention en crédits d'investissement au projet d'acquisition d'un chapiteau par la Compagnie Alexis Grüss pour un montant global de **500 000 €** d'autorisations de programme, disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 31-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2025.

La Compagnie Alexis Grüss installe chaque année, du mois de septembre au mois d'avril, un chapiteau sur la pelouse de Saint-Cloud dans le Bois de Boulogne. Après 25 années d'utilisation, le chapiteau présente des signes de vétusté et la Compagnie souhaite donc procéder à son remplacement à l'horizon de septembre 2026.

Au regard de la qualité et de l'importance de ce projet pour le secteur du cirque, il est proposé d'adopter une subvention ad hoc à hauteur de 500 000 €. Cette opération est présentée en **annexe 4**.

➤ **Le transfert de trois subventions précédemment attribuées**

Par délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la Région a décidé d'attribuer à l'association « **ESPACE GERMINAL – SCENES DE L'EST VALDOISIEN** » une subvention (dossier n° EX081883) de 30 000 € au titre du dispositif aménagement construction et rénovation des lieux de diffusion pour le projet de rénovation de l'Espace Germinal.

Par délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 la Région a décidé d'attribuer à l'Espace Germinal Scène de l'Est Valdoisien une subvention (dossier n° EX080532) de 100 000 € au titre du dispositif acquisition d'équipements scéniques pour le renouvellement du parc son et du jardin.

L'Espace Germinal a finalement transmis la maîtrise d'ouvrage de ces deux projets à la commune de Fosses.

Par conséquent, il est proposé de transférer les subventions EX081883 et EX080532 au nouveau bénéficiaire : la **COMMUNE DE FOSSES**. Les indications relatives au budget prévisionnel, à la TVA et à la base subventionnable sont à modifier. Les montants de subvention restent inchangés. Les avenants de transfert correspondant sont présentés en **annexe 5** à la délibération.

Par délibération n° CP 2025-064 du 27 mars 2025, la Région a décidé d'attribuer à l'association « **MARVELLOUS ISLAND** » une subvention (dossier n° EX089647) de 30 000 € au titre du dispositif d'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional pour la réalisation du Marvellous Island Festival 2025.

Par courriel du 10 juillet 2025, l'association a informé la Région du transfert des projets de l'association « MARVELLOUS ISLAND » à la SAS « RESONANCE », et transmis les documents administratifs correspondants.

Dans la mesure où les éléments culturels, techniques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir le projet demeurent inchangés, il est proposé de transférer la subvention au nouveau bénéficiaire la SAS « **RESONANCE** ».

L'avenant de transfert correspondant est présenté en **annexe 6** à la délibération.

➤ **La correction d'erreurs matérielles, sans incidence financière**

Par délibération n° CP 2024-332 du 5 novembre 2024, la région a attribué à la ville de Bailly-Romainvilliers une subvention (dossier n°EX088490) au titre du dispositif de soutien pour l'acquisition d'équipements scéniques pour la Ferme du Corsange. A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la TVA et à la base subventionnable sont à modifier. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche-projet modifiée, présentés en **annexe 7** à la délibération.

Par délibération n° CP 2024-244 du 27 septembre 2024, la Région a attribué une subvention à la société par actions simplifiées CICT BOUFFES DU NORD (dossier n°EX082403) au titre de

l'aménagement, la rénovation et la construction de lieux de diffusion culturelle pour la rénovation du théâtre des Bouffes du Nord. En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont à modifier. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche projet modifiée, présentés en **annexe 8** à la délibération.

Par délibération n° CP 2024-139 du 30 mai 2024, la Région a attribué à l'association « **TOC** » une subvention (EX082523) au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques. En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont erronées et doivent être corrigées. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche-projet modifiée, présentés en **annexe 9** à la délibération.

Par délibération n° CP 2024-102 du 28 mars 2024, la Région a attribué une subvention à l'association « **THEATRE STUDIO ALFORTVILLE** » (dossier n° EX079696) au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture. En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont à modifier. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche projet modifiée, présentés en **annexe 10** à la délibération.

Par délibération n° CP 2025-064 du 27 mars 2025, la Région a attribué une subvention à l'association « **ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT-GERMAIN EN LAYE** » (dossier n° EX079915) au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional. En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont erronées et doivent être corrigées. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche-projet modifiée, présentés en **annexe 11** à la délibération.

➤ **L'affectation d'une dotation pour l'organisation de la programmation culturelle du domaine de Villarceaux**

Afin de permettre l'organisation de la saison culturelle du domaine de Villarceaux et dans la poursuite du succès des événements, concerts, spectacles et expositions qui ont fait la richesse de l'été 2025, il est proposé une affectation de **60 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 25 SEPTEMBRE 2025

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (3ÈME AFFECTATION 2025)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée relative à la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée relative à la politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération N° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 portant attribution de subventions dans le cadre de la permanence artistique et culturelle (troisième affectation) ;

VU la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et à l'amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2020-199 du 27 mai 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (seconde affectation pour 2020) ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 portant adoption du CAR et CRT : 4ème affectation pour 2021 et avenant signalétique régionale ;

VU la délibération n° CR 2022-127 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2ème affectation 2022) ;

VU la délibération n° CP 2022-392 du 23 septembre 2022 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France et portant adoption des conventions types sur l'aménagement culturel ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2^{ème} rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP 2023-288 du 5 juillet 2023 portant notamment sur l'évolution de la mesure « 100 000 stages » ;

VU la délibération n° CP 2024-102 du 28 mars 2024 portant attributions de subventions dans le cadre à la permanence artistique et culturelle dans le cadre de la politique du spectacle vivant (1ère affectation 2024) ;

VU la délibération n° CP 2024-139 du 30 mai 2024 portant attributions de subventions dans le cadre à la permanence artistique et culturelle dans le cadre de la politique du spectacle vivant (2^{ème} affectation 2024) ;

VU la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2^{ème} affectation 2024) ;

VU la délibération n° CP2024-244 du 27 septembre 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (3^{ème} affectation 2024) ;

VU la délibération n° CP2024-332 du 05 novembre 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (4^{ème} affectation 2024) ;

Vu la délibération n° CP 2025-064 du 27 mars 2025 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (1^{ère} affectation 2025) ;

VU le budget de la région Île-de-France 2025 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2025-254 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions de fonctionnement

Décide de participer, au titre des dispositifs de soutien dans le domaine du spectacle vivant, à la création en fonctionnement, à la résidence territoriale, aux festivals et manifestations

à rayonnement régional, aux pôles de coopération territoriale, à l'accompagnement des projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant et l'aide à la permanence artistique et culturelle, au financement des projets détaillés en **annexe 1 et 2** à la présente délibération, par l'attribution de **64 subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **974 000 €**.

Subordonne le versement des subventions pour les projets détaillés en **annexe 1** à la signature de conventions conformes aux conventions-type de ces dispositifs, adoptées par délibérations n° CP 2018-456 du 17 octobre 2018 modifiée, n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 modifiée et n° CP 2020-199 du 27 mai 2020, modifiée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Subordonne le versement de la subvention pour le projet détaillé en **annexe 2** à la signature d'un avenant conforme à l'avenant-type adopté par délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **889 000 €** disponible sur le chapitre 933 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', programme HP 311-005 'Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue', action 13100501 'Soutien au spectacle vivant ' du budget 2025.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **85 000 €**, disponible sur le chapitre 933 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', programme HP 311-005 'Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue', action 13100504 'Développement de la permanence artistique' du budget 2025.

Article 2 : Attribution de 2 subventions d'investissement

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel » au financement des projets détaillés en **annexe 3** à la délibération, par l'attribution de **2 subventions** pour un montant maximum prévisionnel de **22 500 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion de conventions conformes à la convention-type relative à l'aménagement culturel en Île-de-France approuvée par la délibération n° CP 2022-392 susvisée modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **22 500 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100204 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2025.

Article 3 : Attribution d'une subvention à la Compagnie Alexis Grüss

Décide d'attribuer à la SARL « **SOCIETE DE PRODUCTION AG** » **1 subvention** en crédits d'investissement d'un montant maximum prévisionnel de **500 000 €** pour le projet détaillé dans la fiche-projet figurant en **annexe 4** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aménagement culturel en Île-de-France approuvée par la délibération n° CP 2022-392 susvisée modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la

signer.

Affecte une autorisation de programme de **500 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2025.

Article 4 : Transfert de 3 subventions précédemment attribuées

Décide d'acter le transfert des subventions n° EX081883 (30 000€) et n° EX080532 (100 000€) adoptées par les délibérations n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 et n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 initialement votées en faveur de l'association « **ESPACE GERMINAL SCENES DE L'EST VALDOISIEN** » vers la mairie de **FOSSÉS** (tiers n° R115).

Décide d'acter le transfert de la subvention n° EX089647 (30 000€) adoptée par la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, initialement votée en faveur de l'association « **MARVELOUS ISLAND** », vers la SAS « **RESONANCE** » (n°P0053941).

Approuve les avenants de transfert et les fiches projets modifiées figurant en **annexes 5 et 6** à la présente délibération.

Subordonne le versement des subventions n°EX081883, EX080532 et EX089647 à la signature de ces avenants et autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à les signer.

Article 5 : Correctifs de fiches projets et avenants modificatifs

Modifie les indications relatives à la TVA du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024 à la commune du **BAILLY-ROMAINVILLIERS** (dossier n° EX088490) au titre de l'acquisition d'équipements scéniques pour la Ferme du Corsange, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 7** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre la ville du Bailly-Romainvilliers et la région Île-de-France figurant en **annexe 7** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives à la base subventionnable et au taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2024-244 du 27/09/2024 à la société par actions simplifiées « **CICT BOUFFES DU NORD** » (dossier n° EX082403) au titre de l'aménagement, la rénovation et la construction de lieux de diffusion culturelle pour la rénovation du théâtre des Bouffes du Nord, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 8** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre la société par actions simplifiées CICT BOUFFES DU NORD et la région Île-de-France figurant en **annexe 8** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2024-139 du 30 mai 2024 à l'association « **TOC** » (dossier n° EX082523) au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques, telle que présentée dans la fiche-

projet jointe en **annexe 9** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « TOC » et la région Île-de-France figurant en **annexe 9** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2024-102 du 28 mars 2024 à l'association « **THEATRE-STUDIO D'ALFORTVILLE** » (dossier n° EX079696) au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 10** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « Théâtre-Studio d'Alfortville » et la région Île-de-France figurant en **annexe 10** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2025-064 du 27 mars 2025 à l'association « **ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT-GERMAIN EN LAYE** » (dossier n° EX089402) au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 11** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT-GERMAIN EN LAYE » et la région Île-de-France figurant en **annexe 11** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 6 : Affectation pour le fonctionnement Villarceaux

Affecte, au titre des dépenses de fonctionnement de la saison culturelle du domaine de Villarceaux, une autorisation d'engagement de **60 000 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2025.

Article 7 : Dérogations au principe de non-commencement du projet

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets figurant en **annexes 1 et 2** à la délibération, par dérogation prévue aux articles 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en **annexes 3 et 4** à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - fiches projets subventions de fonctionnement

DOSSIER N° EX089476 - Aide aux festivals - FONDATION ROYAUMONT - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 400 000,00 € HT	20,71 %	290 000,00 €
Montant total de la subvention			290 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION ROYAUMONT
Adresse administrative : ABBAYE DE ROYAUMONT
95270 ASNIERES-SUR-OISE
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur ALDO CARDOSO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 novembre 2024 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Propriétaire de l'abbaye (monument historique datant du 13e siècle), la Fondation Royaumont a pour missions de conserver et d'enrichir ce patrimoine, de lui donner vie en le mettant au service des artistes, de le rendre accessible au public le plus diversifié. L'abbaye de Royaumont est un lieu de travail et d'expérimentation au service des artistes de la musique et de la danse. La Fondation a fêté son soixantième anniversaire en 2024. Après le départ de Francis Maréchal fin 2024, François Naulot a pris ses fonctions de directeur général le 1er janvier 2025.

Sur un budget de plus de 8 millions d'euros (8 625 200 € en 2023), les financements publics représentent environ un tiers du budget de la Fondation (36% en 2023).

La fondation Royaumont est soutenue par la Drac Île-de-France (en 2024 943 700 €) et le département du Val-d'Oise (en 2024, 1 084 200 €), la région Île-de-France et d'autres collectivités territoriales (villes d'Asnières-sur-Oise et de Luzarches, du SIABY (Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Ysieux) et des communautés de communes de Carnelle-Pays-de-France et Roissy Pays-de-France...).

Depuis 2000, la Région est signataire d'un contrat d'objectifs pluripartite aux côtés de la Drac Île-de-France et du département du Val-d'Oise dont la dernière convention a été signée en 2019 pour les années 2019-2023 (avec prorogation d'un an). Le bilan de la convention est en cours avec la Fondation et

les partenaires.

Depuis 2020, l'aide au festival intègre toute la saison culturelle de la Fondation (programmation à l'Abbaye, résidences, incubateurs, diffusion hors les murs, actions territoriales...).

L'année 2025 représentera une année de transition vers le projet du nouveau directeur qui se déploiera par saison (à partir de l'été 2025). Tandis que le Campus Royaumont (5 académies réunissant plusieurs dizaines de jeunes artistes) se tiendra l'été, la Saison Royaumont sera visible le reste de l'année, avec une programmation ambitieuse et des ateliers pour tous les âges, à l'abbaye les week-ends (28 dimanches prévus en 25-26) et à la Bibliothèque musicale La Grange-Fleuret en semaine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

Au regard du caractère exceptionnel du festival sur sa dimension artistique et culturelle, son envergure, la visibilité régionale, les retombées économiques comme touristiques, la Région apporte un soutien exceptionnel à ce projet.

Localisation géographique :

 VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	905 000,00	62,41%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	101 000,00	6,97%
Dépenses actions culturelles	53 000,00	3,66%
Dépenses de communication	119 000,00	8,21%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	272 000,00	18,76%
Total	1 450 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	340 000,00	23,45%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise, prorata)	300 000,00	20,69%
Subvention Département (acquise) : CD95, prorata	300 000,00	20,69%
Partenaires privés (acquise)	300 000,00	20,69%
Recettes propres	210 000,00	14,48%
Total	1 450 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091281 - Aide aux festivals - CITE D'ART - KALYPSO - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	310 000,00 € HT	9,68 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITE D ART MOURAD MERZOUKI
Adresse administrative : 1 RUE MARYSE BASTIE
69500 BRON
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JOSIANE BARDOT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondé par Mourad Merzouki en 2013, le Festival Kalypso est un événement majeur de la danse hip-hop en Île-de-France, se tenant chaque année en novembre et décembre. Avec le soutien de la DRAC Île-de-France, la ville de Créteil et la région Île-de-France, ainsi que d'autres partenaires institutionnels, le festival met en lumière l'émergence, la création contemporaine et des projets d'éducation artistique et culturelle. À la suite du départ de Mourad Merzouki du Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil en 2023, le festival est hébergé par une autre structure, nécessitant une refonte de son projet et de son modèle. Le projet se déploie depuis 2024 entre Créteil (94) et Romainville (93), lieu de la fondation Fiminco.

En 2024, 16 équipes artistiques ont présenté 19 spectacles dans 18 lieux avec un temps fort au 13eme art et à la Maison des Arts de Créteil en présence des compagnies Pyramid, Mazelfreten et Art Move Concept. La clôture du festival s'est déroulée à Romainville à la Chaufferie de la Fondation Fiminco, en prémices à son implantation au sein du quartier culturel Fast à Romainville, lors d'une soirée ouverte à tous proposant une rencontre avec le chorégraphe Mourad Merzouki suivie d'une présentation in situ du spectacle RITAM de Kader Belmoktar et Stracho Temelkovski. 100 heures d'actions culturelles ont été

assurées.

La prochaine édition se déroulera du 13 novembre au 19 décembre 2025. L'implantation à Romainville se développe, avec pour ambitions de faire vivre toute l'année le quartier avec un temps fort à l'automne, le développement de partenariats avec les institutions culturelles, le soutien à la création et un déploiement de l'axe transmission / formation. Une vingtaine de spectacles seront programmés lors du festival dans 16 lieux de diffusion dans les 7 départements de la Région. Le festival Kalypso est l'occasion de présenter des expositions, d'accueillir des résidences, d'organiser des ateliers de sensibilisation, des masterclass ou encore des projections dans le cadre du mois du film documentaire en médiathèque en lien avec la danse, pour la faire découvrir de manière nouvelle. Le projet de la prochaine édition de Kalypso prévoit également des temps de résidences et d'accompagnement des artistes émergents, ainsi que des projets d'actions culturelles pour les communes de Romainville et de Créteil.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- MELUN
- MASSY
- BAGNEUX
- ROMAINVILLE
- CHEVILLY-LARUE
- MAISONS-ALFORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	154 000,00	48,13%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	90 000,00	28,13%
Dépenses actions culturelles	10 000,00	3,13%
Dépenses de communication	55 000,00	17,19%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	11 000,00	3,44%
Total	320 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	12,50%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	50 000,00	15,63%
Ville de Créteil (acquise)	30 000,00	9,38%
Partenaires privés (sollicitée)	22 000,00	6,88%
Recettes propres	178 000,00	55,63%
Total	320 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093338 - Aide à la résidence territoriale - COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE -CP
SEPTEMBRE 25**

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	20 283,00 € TTC	34,51 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE

Adresse administrative : MAIRE ANNEXE
93800 EPINAY SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Niché sur les hauteurs d'Épinay-sur-Seine, le Pôle Musical d'Orgemont est un lieu dédié aux musiques actuelles sous toutes ses formes. Doté de salles de répétition, de formation musicale, d'un studio d'enregistrement (studio Mandela), d'une salle de danse et d'une salle de spectacle pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes, le PMO favorise les rencontres, l'apprentissage par la pratique collective de la musique et l'émergence des nouveaux talents. Il favorise les artistes du territoire, organise des résidences, et propose également une série de concerts professionnels.

Depuis plus de 20 ans, l'association La Fée du Bal, dirigée par Elsa Swing à Épinay-sur-Seine, crée des événements festifs, musicaux et intergénérationnels. À travers le format du bal, elle réunit toutes les générations dans une ambiance joyeuse et participative. Entourée d'un collectif d'artistes professionnels, l'association propose des concerts-bals mêlant musiques dansantes du 20^e siècle. Inspirés des bals populaires, ces événements favorisent la rencontre et le lien social. Ils offrent une véritable parenthèse enchantée où se tissent des connexions bienveillantes par la danse partagée.

Le projet de résidence vise à faciliter l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires d'Épinay-sur-Seine en les impliquant activement dans une démarche artistique de proximité. Porté par l'association La Fée du Bal, il s'inscrit dans la création du nouveau concert-bal BETTY AND THE SWEET

FIVE prévu en 2025-2026. Le projet s'appuie sur des structures locales pour ancrer le projet au cœur des quartiers du Centre et d'Orgemont. Il encourage la co-construction d'ateliers de sensibilisation autour de la danse et de la musique, inspirés de l'esprit festif et social du bal populaire. Des animations de proximité ciblent notamment les femmes avec enfants, peu mobiles, pour favoriser leur participation. Le projet renforce le lien social et la collaboration entre acteurs locaux. Il enrichit l'offre culturelle de la ville avec un bal jazz swing inédit dans la programmation actuelle.

Entre 2025 et début 2026, plusieurs actions culturelles seront proposées dont deux masterclass en danse et musique, une conférence-concert sur l'histoire du swing et des repas festifs dans les quartiers. Une captation vidéo et des rencontres entre élèves et artistes professionnels viendront enrichir le projet. Le tout culminera avec un grand concert-bal swing le 25 janvier 2026, réunissant danseurs, musiciens et habitants. Au total cela représente 20 heures d'intervention et 5 structures sont partenaires du projet.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	13 288,00	62,73%
Dépenses techniques	5 723,00	27,02%
Dépenses de communication	450,00	2,12%
Coûts de structure affectés au projet	1 722,00	8,13%
Total	21 183,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	7 900,00	37,29%
Subvention Etat Politique de la ville (sollicitée) :	2 192,00	10,35%
Subvention Epinay (attribuée) :	4 000,00	18,88%
Recettes propres	4 591,00	21,67%
Bailleur Social (sollicité)	2 500,00	11,80%
Total	21 183,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093339 - Aide à la résidence territoriale - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART - CP SEPTEMBRE 25**

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657351-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	45 000,00 € HT	22,22 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART
Adresse administrative : 500 PLACE DES CHAMPS ELYSEES
91080 EVRY COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Théâtre de Corbeil-Essonnes, dirigé depuis décembre 2023 par Vanina Sopsaisana, est une structure communautaire en régie directe de l'Agglomération Grand Paris Sud. Ses missions s'orientent autour de la diffusion d'une programmation annuelle pluridisciplinaire (une quarantaine de titres par an), l'accompagnement et le soutien à la création artistique par l'accueil d'équipes en résidence et le soutien en coproductions, et la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles avec divers partenaires. Elle mène un projet visant à recréer des liens entre tous les acteurs, afin de construire une dynamique d'inclusion et de participation.

Nourrie par des origines Caribéennes, Clémence Baubant cultive un goût pour la métamorphose, les objets protéiformes, le déséquilibre, les points de bascule, l'insaisissable. Tissant une obsession pour les questions de mémoire, de trace et de transmission, elle pose sa réflexion sur le sujet de l'identité, comme endroit de friction et de porosité entre les corps. Formée en danse classique au CNR de Toulouse, elle complète sa pratique au Centre Off Jazz de Nice, au Alvin Ailey Dance Center de New York et à P.A.R.T.S en Belgique. Elle développe ses travaux tout d'abord dans une dynamique collective, puis au sein de la compagnie Empreintes depuis 2020. Sa recherche s'inscrit au cœur du dialogue entre la danse et la musique. De son expérience des techniques de jazz, elle garde la question du rythme au centre de

ses investigations.

Le Théâtre de Corbeil-Essonnes collabore avec Clémence Baubant autour de valeurs artistiques partagées : pluridisciplinarité, participation citoyenne et exploration du corps comme outil de création. Le projet de résidence DEBOULE est un projet participatif et interdisciplinaire mêlant danse, musique, arts plastiques et récits de vie. Inspiré du déboulé carnavalesque de Guadeloupe, il revisite ce rite sous la forme d'une performance immersive et collective. Le projet associe artistes professionnels et habitants du territoire dans un processus de co-création. Une série d'ateliers aboutira à une restitution sous forme d'installation sonore performée, atypique et déambulatoire.

Un premier cycle d'ateliers sera mené en novembre 2025 avec des élèves de l'option danse du lycée Doisneau, ainsi qu'un workshop tout public en lien avec la présentation d'un spectacle de la compagnie. Trois autres cycles d'ateliers de pratique seront proposés de janvier à mars, avec des élèves du conservatoire (option danse), des lycéens, des amateurs, des non-danseurs et un groupe de femmes, constituant un ensemble de 20 personnes.

Entre le 13 et le 23 mai 2026, des ateliers de création chorégraphique et plastique seront menés avec les habitants pour finaliser et présenter le spectacle collectif Déboulé le 23 mai. Parallèlement, des portraits en collage réalisés avec Anaïs Verspan seront exposés, accompagnés d'ateliers tout public autour du corps et du geste artistique.

Au total, cela représente 96 heures d'ateliers, et ce sont 150 personnes qui seront touchées par le projet. 8 structures partenaires sont associés à la résidence.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	30 000,00	54,55%
Dépenses techniques	10 000,00	18,18%
Dépenses de communication	5 000,00	9,09%
Coûts de structure affectés au projet	10 000,00	18,18%
Total	55 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	20 000,00	36,36%
Subvention DRAC (sollicitée)	10 000,00	18,18%
Subvention ONDA (sollicitée)	5 000,00	9,09%
Subvention EPCI GPS (attribuée)	20 000,00	36,36%
Total	55 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093132 - Aide à la résidence territoriale - GRAND-ORLY SEINE BIEVRE- SUD EST
THEATRE - CP SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657358-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	32 500,00 € TTC	18,46 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Adresse administrative : 11 AVENUE HENRI FARMAN
94398 ORLY AEROGARE CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Représentant : Monsieur Michel LEPRETRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Situé en centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges, le Sud-Est Théâtre offre une programmation variée, dans toutes les disciplines du spectacle vivant et pour tous les publics, y compris les plus jeunes. Géré par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, le Sud-Est Théâtre est un lieu culturel, qui participe à la cohésion sociale en déployant une présence artistique forte sur le territoire de la ville de Villeneuve-Saint-Georges, Raphaël Merllié en a pris la direction en 2024.

La Cabine Leslie est co-fondée en 2009 par Pierre-Mathieu Hébert, créateur sonore, interprète et Sarah Rees, autrice - metteuse en scène - interprète. La compagnie crée des spectacles tout public. Chaque création invente un dispositif spécifique, que ce soit dans le rapport scène / salle ou dans les outils techniques mis en place (spatialisation sonore, son binaural...), pour jouer sur le fil tendu entre rêve et réalité.

La Cabine Leslie a été compagnie résidente au Théâtre de La Norville (91) puis au Théâtre de Corbeil-Essonnes (91). En 2024-25, La Cabine Leslie est associée au Théâtre de Châtillon (92). Depuis septembre 2024, la compagnie La Cabine Leslie est accueillie au Sud-Est Théâtre avec sa nouvelle création ENTRE CHIEN ET LOUP, un conte musical destiné aux enfants à partir de 6 ans.

Pour la saison 2025-2026, des ateliers réguliers et des actions de sensibilisation sont prévus, ainsi que

des représentations du DIORAMATON, une installation immersive mêlant son binaural, vidéo et théâtre, centrée sur le mythe de Narcisse. Enfin, DESPEDIRSE, autre création immersive de la compagnie, plonge les spectateurs dans un conte sur la filiation, oscillant entre rêve et réalité. Les trois créations qui seront diffusées dans le cadre de la résidence, reflètent l'univers sensoriel et poétique de La Cabine Leslie, qui mêle théâtre, son 3D et expérience intime.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

🏠 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	22 550,00	61,78%
Dépenses techniques	5 950,00	16,30%
Dépenses de communication	1 000,00	2,74%
Coûts de structure affectés au projet	7 000,00	19,18%
Total	36 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	10 000,00	27,40%
Préfecture Val-de-Marne - politique ville (attribuée)	10 000,00	27,40%
Grand Orly Seine Bièvre (sollicitée)	16 500,00	45,21%
Total	36 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093133 - Aide à la résidence territoriale - THEATRE DES BERGERIES - CO
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	35 086,00 € HT	22,80 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DES BERGERIES

Adresse administrative : 1 RUE JEAN JAURES
93130 NOISY LE SEC

Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif

Représentant : Madame WIAM BERHOUMA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Théâtre des Bergeries est un théâtre de ville doté de deux salles de spectacle (470 places et 100 places), et d'un espace bar et petite restauration ouvert chaque soir de spectacle. C'est une équipe de 15 permanents, une dizaine de vacataires d'accueil, une vingtaine d'intermittents (3000 heures). Chaque saison, le théâtre propose une programmation pluridisciplinaire (environ 40 spectacles professionnels, plus de 90 représentations) et une programmation pré-estivale hors les murs, en direction de tous les publics. Il mène un travail de développement des publics avec environ 500 heures d'actions artistiques par saison.

Le projet LE (PRESQUE) BAL, porté par la compagnie (Mic)zzaj, prendra forme lors de la saison 2025-2026 à travers une résidence ambitieuse au Théâtre des Bergeries. La compagnie, née en 2002 sous l'impulsion du compositeur et contrebassiste Pierre Badaroux, s'inscrit dans un croisement des langages et des formes artistiques, dont l'énergie initiale est impulsée par la musique et le sonore. Après deux premiers laboratoires en 2024-2025, cette résidence marquera une étape décisive dans la création du spectacle, mêlant théâtre sonore, chant et récits intimes. Le spectacle s'ancrera dans une dynamique locale, en impliquant divers publics de Noisy-le-Sec : lycéens, apprenants en français (FLE), publics seniors, choristes amateurs et spectateurs tout public. Chacun sera invité à partager sa relation intime à la

chanson, à la danse, à la musique – comme marqueurs d'identité, de mémoire, de migration ou de lien social. Ces témoignages nourriront la matière sonore et narrative du spectacle final. Le projet vise autant la création artistique que le rayonnement local, et offre à la compagnie une visibilité en Île-de-France. LE (PRESQUE) BAL sera ainsi une œuvre collective, intergénérationnelle et interculturelle, célébrant la force émotionnelle de la chanson et la parole partagée.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 NOISY-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	29 338,00	69,71%
Dépenses techniques	4 156,00	9,88%
Dépenses de communication	200,00	0,48%
Coûts de structure affectés au projet	8 392,00	19,94%
Total	42 086,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	15 000,00	35,64%
Etat - Politique de la ville (sollicitée)	3 475,00	8,26%
CD 93 (attribuée)	10 000,00	23,76%
Commune de Noisy-le-Sec (attribuée)	5 019,00	11,93%
Recettes propres	8 592,00	20,42%
Total	42 086,00	100,00%

DOSSIER N° EX093249 - Aide à la résidence territoriale - ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	262 333,00 € HT	3,05 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Madame MARIE-CHRISTINE LABOURDETTE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La résidence artistique du Chœur et de l'Ensemble Balthasar Neumann, fondé par Thomas Hengelbrock, violoniste et chef d'orchestre allemand, continue de se déployer au château de Fontainebleau de 2025 à 2026. Elle s'articule autour de 5 résidences musicales thématiques, respectivement en octobre et décembre 2025, puis en mai, octobre et décembre 2026. Chaque résidence se déroule au château sur une semaine, alternant des temps de répétitions publiques avec des actions EAC et un ou plusieurs concerts dans des structures médicales ainsi que 3 concerts au château de Fontainebleau. Les répétitions se déroulent dans les espaces patrimoniaux du château et permettant aux visiteurs de découvrir la " fabrication " des concerts et d'aller à la rencontre de l'équipe artistique. Cette résidence offre une présence artistique d'excellence sur le territoire sud seine-et-marnais, peu pourvu en offre culturelle et musicale de ce niveau. D'autre part, la présence de cet ensemble musical au cœur du château favorise le dialogue entre le patrimoine historique et musical. Elle offre également aux habitants du département de Seine-et-Marne et plus globalement de la région Île-de-France l'opportunité de découvrir des œuvres musicales d'exception dans des conditions uniques, que ce soit dans la salle de bal, la chapelle de la trinité ou d'autres espaces du château de Fontainebleau.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	186 333,00	63,31%
Dépenses techniques	53 000,00	18,01%
Dépenses de communication	55 000,00	18,69%
Total	294 333,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	40 000,00	13,59%
Subvention Département 77 (sollicitée)	16 000,00	5,44%
Recettes propres	196 333,00	66,70%
Mécénat, Sponsoring	42 000,00	14,27%
Total	294 333,00	100,00%

DOSSIER N° EX093229 - Aide à la résidence territoriale - LES MAGASINS GENERAUX - FLORA BOUTEILLE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	77 000,00 € HT	10,39 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES MAGASINS GENERAUX

Adresse administrative : 1 RUE DE L ANCIEN CANAL
93500 PANTIN

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur REMI BABINET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créés en 2017 par l'agence de publicité BETC, les Magasins Généraux sont un lieu culturel à Pantin tourné vers l'émergence. Situés au bord du canal de l'Ourcq dans un ancien bâtiment industriel, ils proposent toute l'année une programmation gratuite d'expositions et d'événements culturels. Grâce à leur format signature « exposition-résidence », ils invitent chaque année un artiste émergent pour une résidence allant de plusieurs semaines à plusieurs mois (Valentine Gardiennet, Ines di Folco Jemni). En 2024, le lieu a accueilli environ 10 000 spectateurs dont 32 groupes socio-scolaires.

Les Magasins Généraux bénéficient régulièrement du soutien de la ville de Pantin et du département de la Seine-Saint-Denis. Ils ont notamment accueilli la commande « Regard du Grand Paris » du ministère de la Culture en tant que lieu partenaire.

Créée en 2023, la compagnie Angels'Front porte les performances de l'artiste et metteuse en scène Flora Bouteille. Elle propose des créations immersives et participatives à partir de dispositifs de jeu où le public est invité à explorer des scénarios alternatifs. Elle développe ainsi des formats comme le théâtre-forum LARP (jeu de rôle grandeur nature), l'ARG (jeu de réalité alternative) et des expériences psychosociales pour proposer des dilemmes moraux aux spectateurs. La compagnie est fortement impliquée dans les questions d'analyse des images et dans le combat contre la désinformation. Flora Bouteille a bénéficié d'accueils en résidence à la Villette (75). Ses créations ont notamment été présentées à la Biennale de

Lyon, au FRAC des Pays de la Loire et au Lieu unique - Scène nationale de Nantes (DISPUTATIONAL METHODS, SUSTAINABILITY). Flora Bouteille est lauréate FoRTE #6.

Le projet de résidence sur 8 semaines prendra la forme d'une recherche expérimentale ouverte aux Magasins généraux au cours de laquelle Flora Bouteille développera le dispositif performatif DIE AND RETRY en lien avec différents publics. Co-écrit avec Victor Villafagne, ce dispositif a été conçu autour de la question de l'impact de la désinformation sur le cerveau. Il mêle performance, vidéo, modélisation 3D et intelligence artificielle. Tout au long de la résidence, des actions de médiation seront proposées en continu, du mercredi au dimanche de 14h à 19h, par les artistes de la compagnie qui "activeront" le dispositif et des médiateurs professionnels, en collaboration avec le Bureau indépendant de médiation. Des actions dédiées aux groupes scolaires, périscolaires et associatifs en semaine, ainsi qu'aux familles le week-end, seront également mises en place. Pour les ateliers, deux formats sont envisagés : initiation à la performance (axe expression corporelle) et éducation aux médias (notamment aux réseaux sociaux). Au total, les actions culturelles représentent 106 heures d'ateliers, dont 48 heures en partenariat avec le lycée Jean Renoir de Bondy (93).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	24 000,00	25,53%
Dépenses techniques	37 000,00	39,36%
Dépenses de communication	20 000,00	21,28%
Coûts de structure affectés au projet	13 000,00	13,83%
Total	94 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (S)	25 000,00	26,60%
Ville de Pantin (A)	5 000,00	5,32%
Mécénat (A)	64 000,00	68,09%
Total	94 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX093255 - Aide à la résidence territoriale - MÉTAMORPHOSE - CP SEPTEMBRE 25

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	36 509,00 € HT	21,91 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION METAMORPHOSE
Adresse administrative : 16 RUE HENRI GILBERT
91300 MASSY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FRANCK ROUGEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La ville de Villejust, située dans le département de l'Essonne, s'engage depuis plusieurs années dans une politique culturelle ambitieuse, en lien étroit avec les acteurs du territoire. Portée par la municipalité, cette dynamique vise à renforcer l'accès à la culture pour tous les publics, en particulier les jeunes et les publics éloignés de l'offre artistique. Elle est située au cœur d'un territoire semi-rural, en lisière de pôles urbains. Villejust dispose d'un équipement municipal dédié à l'accueil d'événements culturels. Consciente de l'importance de l'éducation artistique et culturelle, la ville travaille activement à la mise en place de projets de médiation et de sensibilisation en direction des écoles, du tissu associatif local ainsi que du public familial.

Créée en 1995 par Isabelle Olivier, harpiste et compositrice internationale, la Compagnie Métamorphose développe des projets musicaux (disques, concerts, projets interdisciplinaires et intergénérationnels) entre la France et les Etats-Unis. Isabelle Olivier explore un espace musical nouveau à la croisée des musiques classiques, contemporaines, jazz et musiques actuelles. Elle a composé, arrangé et enregistré onze disques. La Compagnie Métamorphose développe trois axes : la création, la diffusion et l'action culturelle. Elle développe des parcours à la croisée entre la création et l'action culturelle. Depuis 2022, Isabelle Olivier est artiste associée au théâtre de Longjumeau (91).

Le projet de résidence de la compagnie Métamorphose, mêle création, actions culturelles (100 heures par

an) et diffusion (6 dates par an). Sur la saison 2025/2026, Isabelle Olivier créera un spectacle LE PETIT PRINCE dédié au jeune public. Durant une année, la compagnie proposera des actions artistiques nombreuses et variées, en lien étroit avec les structures éducatives et les partenaires locaux. L'accent sera mis sur le jeune public, avec une programmation pensée pour les 3-10 ans, ainsi que pour les élèves des écoles maternelles et primaires. L'objectif est de permettre aux enfants de s'initier aux pratiques artistiques. À travers des activités ludiques et sensorielles mêlant le mouvement, la voix, le jeu et l'imaginaire, les enfants pourront exprimer leurs émotions, développer leur créativité et leur capacité à coopérer. Chaque série d'ateliers en maternelle et en élémentaire, aura pour objectif la création d'un spectacle collectif. En parallèle, des spectacles jeune public seront programmés et diffusés (SMILE, LE LIVRE DE LA JUNGLE), permettant aux enfants et à leurs familles de découvrir des formes artistiques originales, poétiques et accessibles. Ces représentations constitueront des moments de partage privilégiés entre artistes et habitants, et viendront renforcer le lien entre création et éducation artistique. Ainsi ce sont 100 heures d'actions culturelles et 6 dates de diffusion qui sont proposées à des scolaires et des familles sur la saison 25/26.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 VILLEJUST

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	32 472,00	74,63%
Dépenses techniques	1 638,00	3,76%
Dépenses de communication	3 330,00	7,65%
Coûts de structure affectés au projet	6 069,00	13,95%
Total	43 509,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	15 000,00	34,48%
Subvention DRAC IDF (attribuée)	2 500,00	5,75%
SACEM (sollicitée)	11 344,00	26,07%
Subvention Commune Villejuste (attribuée)	4 000,00	9,19%
Recettes propres	10 665,00	24,51%
Total	43 509,00	100,00%

DOSSIER N° EX093257 - Aide à la résidence territoriale - 23CHEMIN - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	19 000,00 € TTC	36,84 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 23CHEMIN

Adresse administrative : 161 AVENUE DE CHOISY
75013 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ARNAUD MAHOUY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Centre Emmaüs Solidarité du Bois de l'Abbé à Épinay-sur-Orge (91) accueille des personnes en situation de grande précarité, majoritairement sans domicile. Il propose un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement social personnalisé visant à favoriser la reconstruction, l'accès aux droits, aux soins, à la formation et à l'insertion professionnelle. La structure s'inscrit dans une dynamique de réinsertion durable, en lien avec les partenaires locaux, tout en défendant les valeurs fondamentales d'Emmaüs : accueil inconditionnel, solidarité, dignité et autonomie. Dans ce cadre, elle porte également le projet de séjour de rupture au Centre Mione (Domaine de Chamarande) en assurant le suivi global des personnes accompagnées. Le Domaine départemental de Chamarande est aussi partenaire de la démarche dans le cadre d'une commande plus large.

La structure 23chemin a été créée en 2024 par Ikram Benchrif (réalisatrice) et Paul Girard (chorégraphe). 23chemin est un laboratoire de recherche-crédation. Elle se veut un outil au service de lieux habités qui se posent des questions sur leurs usages de l'espace, leur présent et leur devenir. L'association pense avec le film et la danse et ses outils évoluent en fonction des lieux qu'elle arpente, des savoir-faire rencontrés sur le terrain. Les actions de 23chemin sont ancrées dans une démarche collective, elles s'articulent avec les habitants et non depuis les intentions des artistes.

À travers une enquête sensible menée autour du Domaine de Chamarande et le long de la ligne du RER

C, Ikram Benchrif et Paul Girard proposent une démarche singulière qui interroge les limites géographiques, symboliques et humaines du territoire. Leur initiative de faire circuler une œuvre d'art du domaine vers des foyers essonniers, notamment au sein de la structure Emmaüs à Épinay-sur-Orge, traduit une volonté forte de décroïsonner l'art et d'en faire un vecteur de lien social. Le cœur du projet repose sur une série d'ateliers artistiques croisant la danse et l'image, organisés au sein du centre d'hébergement d'urgence, et ouverts à une cinquantaine de personnes en situation de précarité ainsi qu'à des habitants d'Épinay. Le choix de ne pas orienter la démarche vers une production artistique finalisée, mais vers une expérience partagée, confère au projet une portée profondément inclusive. A travers des "partitions camérées" la compagnie invite les participants à explorer leur propre rapport au corps et à l'image, dans une démarche sensible de réappropriation de soi et de réparation symbolique. La structuration du projet en deux temps — ateliers en immersion au Bois de l'Abbé suivis d'un séjour de rupture au Domaine de Chamarande — permet d'inscrire la proposition dans un temps long, propice à la construction de relations de confiance, à la transmission et à l'engagement artistique. La restitution publique prévue en mai 2026 viendra clore ce parcours artistique. Ainsi le projet se déroulera sur 5 mois d'octobre 2025 à mai 2026. Ceci représente 160 heures d'atelier et 32 heures de préparation et va toucher une centaine de personnes. Le projet est construit avec 5 structures partenaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- EPINAY-SUR-ORGE
- CHAMARANDE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 700,00	86,25%
Dépenses techniques	1 300,00	5,42%
Coûts de structure affectés au projet	2 000,00	8,33%
Total	24 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	12 000,00	50,00%
Subvention CD 91 (sollicitée)	2 000,00	8,33%
Subvention Commune Epinay sur Orge (sollicitée)	1 000,00	4,17%
Recettes propres	1 800,00	7,50%
Académie des Beaux Arts (acquis)	5 000,00	20,83%
Emmaüs (acquis)	2 200,00	9,17%
Total	24 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093251 - Aide à la résidence territoriale - COMPAGNIE DES MARLINS - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	46 500,00 € TTC	12,90 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DES MARLINS

Adresse administrative : 7 RUE OLYMPE DE GOUGES
94400 VITRY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur FABIEN JOLY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le projet de résidence de la compagnie des Marlins dans le quartier des Ardoines à Vitry-sur-Seine repose sur l'adaptation d'UNE FANTAISIE DU DOCTEUR OX de Jules Verne. Dans cette version, une savante excentrique, DOCTEURE OX, propose d'apporter l'électricité gratuite à Quiquendone, ville imaginaire. Sous prétexte de modernisation, elle mène des expériences sur les habitants, déclenchant chaos et excès. Ce conte aux accents philosophiques interroge notre rapport aux technologies, à la croissance et aux émotions.

Commandé par l'Établissement Public Orly-Rungis (EPA ORSA), ce spectacle vise à créer un lien humain entre anciens et nouveaux habitants de la ZAC des Ardoines. Le projet, centré sur les enfants, combine ateliers de théâtre, danse et chant, menés en partenariat avec le Centre social Balzac et la nouvelle école du quartier.

La résidence artistique s'étale de septembre 2025 à mai 2026, avec plusieurs restitutions publiques et une grande parade inaugurale. Le point d'orgue sera la création finale en mai 2026, avec des représentations scolaires et grand public. Dirigée par Maryline Klein, l'équipe artistique investira des lieux non traditionnels pour toucher un public éloigné de la culture, en collaboration avec Aurélien Rozo, directeur du Kilowatt (tiers-lieux) et sa géante Docteure Ox. Au moins 40 heures d'intervention en milieu scolaires et 60 heures avec les enfants et les familles accompagnées par le Centre social Balzac sont prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	39 636,00	65,51%
Dépenses techniques	4 500,00	7,44%
Dépenses de communication	7 784,00	12,87%
Coûts de structure affectés au projet	8 580,00	14,18%
Total	60 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	20 000,00	33,06%
Drac IDF (sollicitée)	6 000,00	9,92%
EPT 12 Grand Orly Seine Bièvre (sollicitée)	7 000,00	11,57%
Commune de Vitry-sur-Seine (attribuée)	10 000,00	16,53%
EPA ORSA (sollicitée)	14 500,00	23,97%
Centre social Balzac (Vitry) (attribuée)	3 000,00	4,96%
Total	60 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX093252 - Aide à la résidence territoriale - LA BANDE A LEON - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	31 740,00 € TTC	22,05 %	7 000,00 €
	Montant total de la subvention		7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BANDE A LEON

Adresse administrative : 150 RUE ETIENNE MARCEL
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEREMY LEITE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en mai 2024, le Théâtre du Troisième Type (3T) est un nouveau théâtre implanté dans le quartier de La Plaine à Saint-Denis (93). Partant du constat d'un manque d'activités culturelles dans ce territoire, il a pour vocation d'équilibrer une zone jusqu'ici perçue comme déconnectée du reste du département. Il déploie une programmation pluridisciplinaire avec un fort accent sur l'émergence. Le théâtre accueille les événements des associations du quartier et accompagne la structuration et la professionnalisation d'artistes émergents. Le théâtre développe également de nombreuses actions culturelles sur le territoire. La Bande à Léon est accueillie en tant qu'artiste associé avec un fort volet dédié à l'action culturelle.

Fondée en 2015, la Bande à Léon est un collectif porté par six directeurs artistiques. Ils collaborent avec de nombreux artistes aux écritures et disciplines variées pour la création de spectacles. La compagnie associe étroitement le public à ses créations. Cela comprend l'utilisation des enquêtes de terrain, la collecte de témoignages, ainsi que des travaux vidéo et photographiques. Ses créations portent sur des problématiques contemporaines et interrogent la notion de « collectif » (CROSS, CHANT DES COLLEGES). Leurs derniers projets explorent la notion de non-lieux et la manière dont ces espaces façonnent la société (LA MER DE POSEIDON EN CADDIE, AU PAYS DES HYPERS).

La compagnie a bénéficié de résidences artistiques en Île-de-France, notamment aux Théâtres de Brétigny (91), Saint-Maur (94) et Corbeil-Essonnes (91), dans le cadre de contrats d'éducation artistique.

Elle est soutenue par la DRAC Île-de-France (dispositif Culture et Lien Social) et la ville de Saint-Denis (93)

Le projet de résidence territoriale de la Bande à Léon au 3T s'inscrit dans une démarche volontariste du théâtre d'asseoir son ancrage dans son territoire d'implantation tout en permettant au collectif d'associer le public à son processus créatif. De septembre 2025 à juin 2026, le collectif développera trois temps d'actions culturelles avec des partenaires dyonisiens, notamment deux associations solidaires (ICAR et Génération Action Solidaire), 5 écoles élémentaires, 3 collèges et le lycée Rosa Parks. Ces actions culturelles comprendront des ateliers de théâtre et de scénographie, la collecte de témoignages et la création d'un documentaire (132 heures au total). Elles traiteront des questions de mobilité, d'appartenance à un territoire et de vie en société. Avec des moments de restitution prévus fin décembre et fin juin, le projet de résidence a pour objectif de permettre au public de participer à la création de leur nouveau spectacle sur les aires d'autoroute, TRAVERSER UN VOLCAN A LA NAGE, prévue pour l'automne 2026.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS
- SAINT-DENIS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	34 293,00	72,21%
Dépenses techniques	4 861,00	10,24%
Dépenses de communication	1 100,00	2,32%
Coûts de structure affectés au projet	7 239,00	15,24%
Total	47 493,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (S)	22 753,00	47,91%
DRAC IDF - Culture et Lien Social (A)	7 000,00	14,74%
Département de la Seine-Saint-Denis (S)	3 170,00	6,67%
Ville de Saint-Denis - Politique de la ville (S)	4 970,00	10,46%
Recettes propres	9 600,00	20,21%
Total	47 493,00	100,00%

DOSSIER N° EX093256 - Aide à la résidence territoriale - LES AMES SINGES - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	69 550,00 € TTC	8,63 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMES SINGES
Adresse administrative : 37 AVENUE PIERRE POINT
77127 LIEUSAIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Louis SBARDELLA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie Les Âmes Singes poursuit sa résidence d'artistes sur la ville de Lieusaint (77) à partir du lieu de création La Marge sur la saison 2025/2026. La résidence de la compagnie les Âmes Singes consiste à sensibiliser les publics à la démarche de création des spectacles professionnels dès leur genèse en mettant en place des groupes de paroles puis des ateliers de pratiques théâtrales autour de la thématique du moment. Pour la saison 2025-2026, la recherche ciblera la question des origines et des identités. ÊTRE NE QUELQUE PART est le titre provisoire de la création en cours. Les précédents spectacles de la trilogie autour de la thématique du travail feront l'objet d'un temps fort en janvier 2026 dans trois lieux emblématiques de Lieusaint : le Théâtre Sénart pour C'EST PAS DU BOULOT, Carré Sénart pour A CORPS PERDUS et la Marge de Lieusaint pour VUE D'EN HAUT. Le public touché sera :

- Le tout public par le biais de partenariats avec le centre social, la maison des solidarités, l'Ugecam, le CCAS, France travail de Savigny-le-Temple ;
- Le public amateur avec le labo théâtre et le stage ados à la Marge de Lieusaint ;
- Le public scolaire (collèges, lycées).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

■ LIEUSAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	67 530,00	80,83%
Dépenses techniques	2 450,00	2,93%
Dépenses de communication	2 500,00	2,99%
Coûts de structure affectés au projet	11 070,00	13,25%
Total	83 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	20 000,00	23,94%
Subvention DRAC IDF (sollicitée)	9 880,00	11,83%
Subvention FDVA (sollicitée)	14 550,00	17,41%
Subvention Département 77 (attribuée)	7 000,00	8,38%
Subvention Commune de Lieusaint (attribuée)	13 950,00	16,70%
Recettes propres	10 340,00	12,38%
Mécénat	7 830,00	9,37%
Total	83 550,00	100,00%

DOSSIER N° EX093259 - Aide à la résidence territoriale - 5EME SAISON - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la résidence territoriale (n° 00001009)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence territoriale	30 000,00 € TTC	26,67 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 5EME SAISON

Adresse administrative : 4 AVENUE PAUL DOUMER
77590 BOIS LE ROI

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CAROLINE MABY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

5e Saison est une structure de développement artistique et culturel nomade basée en Seine-et-Marne, fondée et dirigée par Jessica Pinhomme et Alexia Gourinal.

5e Saison invite la compagnie Légendes Urbaines (David Farjon et Sylvain Fontimpe) pour 5 semaines de résidence en Bassée-Montois, territoire rural prioritaire sur lequel elle intervient depuis 2023. Deux représentations du spectacle MANQUE DE TENDRESSE programmées en novembre 2025 lanceront la résidence. Elles permettront aux habitants du territoire, ainsi qu'aux publics des structures partenaires des ateliers (Foyer handicap, GEM, Lab Fraternel, collège Jean Rostand) de découvrir le travail et l'univers de la compagnie Légendes Urbaines.

Durant cette résidence, la compagnie va mener des rencontres et des ateliers artistiques avec les habitantes et les habitants de différents horizons via des partenariats locaux (105 heures). Ces ateliers proposeront d'explorer différents modes d'appréhension du langage, à en déjouer les normes, à en (re)trouver la poésie, à travers des jeux d'écriture (collective et sonore), de la pratique théâtrale et autour de la voix. La compagnie va également recréer une version légère et itinérante de CHAMPS DU SIGNE, performance solo. Nourrie par l'expérience de la dyslexie, cette forme explore les détours du langage aux croisements du théâtre, de la poésie et de la musique. La performance s'articule notamment au travers du « Clavsigne », outil scénique et numérique conçu spécifiquement par les artistes et le technicien de la compagnie. La résidence se clôturera par deux représentations tout public de cette performance. Le

travail mené au sein des ateliers d'écriture et de pratique théâtrale sera restitué en première partie de ces représentations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 BRAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	24 100,00	57,38%
Dépenses techniques	7 900,00	18,81%
Dépenses de communication	2 000,00	4,76%
Coûts de structure affectés au projet	8 000,00	19,05%
Total	42 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la résidence territoriale (sollicitée)	20 000,00	47,62%
Subvention DRAC IDF (attribuée)	20 000,00	47,62%
Subvention EPCI Bassée Montois (attribuée)	2 000,00	4,76%
Total	42 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093116 - Aide à la création - ASSOCIATION MÉLODIE EN SOUS-SOL - ISLAND - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	19 314,00 € HT	31,07 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MESS MELODIE EN SOUS-SOL
Adresse administrative : 7 RUE MARCEL BOURGUIGNON
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur OLIVIER ACOSTA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Mélodie en sous-sol porte les projets de production et de diffusion des projets musicaux du batteur Christophe Marguet, récompensé par de nombreux prix dont le « Django d'Or » (Révélation Espoir Français) et « Talents Jazz 1998 » (Adami). Depuis 2017, Mélodie en sous-sol lui permet de diriger des formations, d'assumer des choix artistiques, techniques et humains, garants de réalisations musicales originales. S'appuyant sur le croisement d'inspirations diverses, de rencontres inédites entre interprètes, tout en puisant dans les racines du jazz une vérité qui traverse les époques et les modes, il se nourrit de cette liberté pour produire une musique qui se renouvelle à chaque projet. Dès 2019, Mélodie en sous-sol devient label. À ce jour, 5 albums ont été produits, tous issus de créations portées par la structure, Christophe Marguet étant leader ou co-leader.

Ce nouveau programme ISLAND est inspiré de la vie de Brendon Grimshaw. En 1962, Brendon Grimshaw achète une île inhabitée des Seychelles et y vit seul pendant 39 ans, loin du monde consumériste, en totale immersion dans la nature et la faune. Il construit sa maison, crée 5 km de sentiers, replante 16 000 arbres, attire 2 000 nouvelles espèces d'oiseaux et introduit plus de 100 tortues géantes. À sa mort en 2008, l'île devient Parc national abritant les deux tiers de la faune des Seychelles.

Ce Robinson Crusoé des temps modernes a vécu une incroyable histoire d'amour avec la nature qui nous éclaire sur les capacités de l'être humain à rendre la vie essentielle, harmonieuse, simple et utile. Un acte de résistance exemplaire et peut-être une lueur d'espoir pour notre humanité. Ce répertoire est écrit comme un voyage imaginaire sur cette île exceptionnelle.

Ce programme, qui rassemble 4 musiciens et musiciennes, sera créé le 5 septembre 2025 au Silo à Méréville (91). La tournée se poursuivra ensuite avec 7 dates dont 2 en Île-de-France : La Caz à Lisa, Palaiseau (91), et Le Triton, aux Lilas (93). La tournée se poursuivra ensuite dans d'autres régions, en Suisse et en Belgique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

■ ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	18 374,00	86,21%
Dépenses de communication	700,00	3,28%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 240,00	10,51%
Total	21 314,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	8 000,00	37,53%
Adami (Sollicitée)	3 800,00	17,83%
Recettes propres	2 550,00	11,96%
Spedidam (Sollicitée)	1 600,00	7,51%
Coproducteurs (acquis)	5 364,00	25,17%
Total	21 314,00	100,00%

DOSSIER N° EX093161 - Aide à la création - COMPAGNIE LES EDULS - QUEL QUE SOIT LE NOM DES ABSENTES - CP SEPTEMBRE 25

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	85 048,00 € TTC	9,41 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE LES EDULS
Adresse administrative : 77 RUE DES CHAMPS GUILLAUME
95240 CORMEILLES EN PARISIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ELODIE MOREL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Compagnie Les EduLs a été créée en 2008 par Emma Pasquer, sa directrice artistique. Implantée à Cormeilles-en-Parisis dans le Val d'Oise (95), son action se situe entre création, transmission et recherche. Ses spectacles se saisissent de sujets ayant trait à l'intime et mêlent les médiums expressifs (danse, théâtre, musique) selon des dramaturgies plurielles. Depuis 2018, Emma Pasquer porte un projet de grande ampleur autour de l'autisme et de l'expérience de l'altérité intitulé NOUS AUTRES, comprenant un triptyque de spectacles - MA FILLE NE JOUE PAS (lauréat de l'aide à l'écriture de la bourse Beaumarchais-SACD), ATYPIQUES et CABANE. Après avoir mené une résidence territoriale de deux ans aux Lilas (93), les EduLs sont en résidence territoriale à Coulommiers (77).

QUEL QUE SOIT LE NOM DES ABSENT-E-S est une recherche qui noue ensemble deux matières : d'un côté, un questionnement autour du transgénérationnel et de nos relations à nos absents, de l'autre, une curiosité pour une tradition chorégraphique et musicale du sud de l'Italie, la tarentelle des Pouilles, et le rituel du tarentisme (danse thérapeutique accompagnée par la musique qui permettait de soigner les personnes qui avaient été piquées par une araignée, et que le venin rendait le plus souvent léthargiques). Un lien entre ces deux matières se tisse à l'endroit de la réparation, de la transformation et de l'hommage

à nos traditions. Rituel contemporain pour célébrer nos disparus et la vitalité de leurs mémoires, ce travail entend porter plus loin le tressage entre le mouvement, la musique et les mots pour se saisir d'un sujet aussi délicat que puissant. QUEL QUE SOIT LE NOM DES ABSENT-E-S est une pièce chorale, écrite au plateau avec 5 interprètes, danseuses et comédiennes, autour de la question du deuil et des présences-absences (disparus, fantômes) qui habitent et parfois envahissent nos existences.

Ce spectacle sera créé le 14 novembre 2025 au Collectif 12 à Mantes-la-Jolie (78). Il compte 4 coproducteurs, dont le Collectif Scènes 77 et le Vaisseau à Coubert (77). La tournée se poursuivra ensuite avec 8 dates, dont 1 au Théâtre de Chelles (77), 1 à Coulommiers (77), 1 au Théâtre du Garde-Chasse aux Lilas (93), 1 à la Marge à Lieusaint (77) et 1 à la Ferme Corsange à Bailly-Romainvilliers (77). 10 autres dates sont prévues en coréalisation à Anis Gras à Arcueil (94) et aux 3 T à Saint-Denis (93).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- BAILLY-ROMAINVILLIERS
- LIEUSAIN
- COULOMMIERS
- CHELLES
- COUBERT
- MANTES-LA-JOLIE
- SAINT-DENIS
- LES LILAS
- ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	69 466,00	71,58%
Dépenses techniques	21 403,20	22,05%
Dépenses de communication	630,80	0,65%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	5 548,00	5,72%
Total	97 048,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création	20 000,00	20,61%
Subvention DRAC (acquise) :	15 000,00	15,46%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée) :	12 000,00	12,37%
Sociétés civiles (sollicitée) :	9 000,00	9,27%
Adami		
Recettes propres	41 048,00	42,30%
Total	97 048,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093270 - Aide à la création - THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY - VERTIGES - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	261 710,00 € HT	5,73 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DES QUARTIERS D IVRY

Adresse administrative : 1 PLACE PIERRE GOSNAT
94200 IVRY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production

Représentant : Monsieur NASSER GHERAIB, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondé en 1972 par Antoine Vitez à Ivry-sur-Seine pour investir des lieux non théâtraux dans les quartiers de la ville, le Théâtre des Quartiers d'Ivry fait partie du réseau des Centres Dramatiques Nationaux depuis 2016. Le TQI est dirigé par l'auteur-metteur en scène Nasser Djémaï depuis janvier 2021.

Le projet est une recreation du spectacle VERTIGES créé une première fois en 2017. Pour Nasser Djémaï, cette recreation représente une nécessité afin de pousser encore plus loin des enjeux de mise en scène et de dramaturgie des premières représentations, notamment autour du fantastique. VERTIGES est une montée de fièvre qui entraîne les spectateurs dans la vie d'une famille, avec Nadir, le fils aîné devenu étranger aux siens. Cette tribu, un peu singulière, fait mine d'ignorer le spectateur car elle sait qu'il saura comprendre. Elle ne veut rien lui expliquer, elle veut simplement continuer à exister, c'est-à-dire continuer cette quête de sens, cette quête de soi, dans un monde en pleine mutation. 7 personnes sont au plateau, 6 comédiennes et comédiens accompagnés d'un musicien. Le spectacle est coproduit par le Théâtre de Sartrouville, la Comédie de Colmar, le CDN de Rouen, le Théâtre de Lorient et les théâtres de la ville de Luxembourg. Les premières représentations auront lieu au Théâtre des quartiers d'Ivry (94), puis à la Maison des arts de Créteil (94), la Ferme du Buisson (77) et au Théâtre de Sartrouville (78).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  NOISIEL
-  SARTROUVILLE
-  CRETEIL
-  IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	127 006,00	44,30%
Dépenses techniques	107 913,00	37,64%
Dépenses de communication	8 780,00	3,06%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	43 011,00	15,00%
Total	286 710,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	40 000,00	13,95%
Apport du TQI - CDN	151 710,00	52,91%
Recettes propres	95 000,00	33,13%
Total	286 710,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX093273 - Aide à la création - ACCORDS CROISÉS - HAMI HAMOO - CP
SEPTEMBRE 25**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	19 750,00 € TTC	25,32 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACCORD CROISES
Adresse administrative : 32 RUE MYRHA
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur SAID ASSADI, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Bureau de concerts, maison de production et label, créé en 1997 par Saïd Assadi, Accords Croisés axe principalement son travail sur la recherche et la promotion des grandes voix du monde, représentatives d'une culture, d'une esthétique et d'un courant. Voix du sacré ou voix du peuple, voix véhiculant une tradition ou voix transculturelles, jeunes voix ou voix plus mûres, elles font entendre les voix de ceux qui les ont désignées pour représenter une époque ou une société. Accords Croisés porte ici le projet de création du groupe Hami Hamoo.

Hami Hamoo réunit trois musiciens — Michael Havard, Moussa Koita et Habib Meftah — autour de leur passion pour les musiques africaines. Issus de cultures différentes (France, Burkina Faso, Iran), ils fusionnent leurs influences pour créer une musique métissée et originale, mêlant sons afro 70's, folk, électro et rythmes traditionnels. Chacun étant compositeur, le trio propose un répertoire inédit, porté par une énergie dansante et un chant multilingue en farsi et bambara. Hami Hamoo incarne un dialogue transculturel, prouvant que la musique est un langage universel et unit au-delà des frontières.

Ce programme, qui rassemble 3 musiciens, sera créé le 2 septembre 2025 à l'Usine à Chapeau à Rambouillet (78). La tournée se poursuivra ensuite avec 8 dates dont 7 dates en région Île-de-France

dont une au Cabaret Sauvage (75), 3 au festival les Essentiels (75), une au Tamanoir à Gennevilliers (92) et une au festival au Fil des Voix (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  RAMBOUILLET
-  GENNEVILLIERS
-  MONTREUIL
-  FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	14 430,00	61,46%
Dépenses techniques	2 200,00	9,37%
Dépenses de communication	2 500,00	10,65%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	4 350,00	18,53%
Total	23 480,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création	8 730,00	37,18%
Subvention DRAC (sollicitée)	6 000,00	25,55%
Recettes propres	8 750,00	37,27%
Total	23 480,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093301 - Aide à la création - MUSIQUES A OUIR - VIRTUALE VIRTUOSO - CP
SEPTEMBRE 25**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	40 130,00 € TTC	14,95 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUSIQUES A OUIR ASSOCIATION
Adresse administrative : 11 AVENUE PASTEUR
76000 ROUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CHISTINE ETIENNE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 1994, Les Musiques à Ouïr se sont imposées dans le jazz et les musiques improvisées grâce au trio Cyrille Sergé, Christophe Monniot et Denis Charolles. Leur ligne artistique mêle réinterprétations de répertoires dans l'univers de la chanson et formes musicales de création, alliant jazz, improvisation et musique contemporaine. Leur démarche artistique, tissée de rencontres, fait naître de singulières créations dont les décalages peuvent bousculer ou rassembler, mais toujours questionner et renforcer la place de la musique dans notre société. Leurs créations musicales, chorégraphiques, poétiques, mêlant arts et sciences, arts du cirque et arts numériques leur ont permis de tenter des combinaisons sonores et culturelles hybrides.

Leur prochain projet VIRTUALE VIRTUOSO est une création pluridisciplinaire incluant création musicale, poésie et arts du cirque. Autour d'une orchestration originale, acoustique et électronique, voix parlées, poésie sonore, chant, la compagnie interroge la relation du geste circassien aux musiques écrites et improvisées. Elle questionne le vivant et sa relation au virtuel, autour des thématiques de l'exclusion, de la relation au numérique, du présent, de l'action. Le chant, la voix parlée, les percussions, les bois, la basse, les sonorités électriques et le Moulin à Ouïr se nourriront des gestes jonglés en réciprocité. Le spectacle

sera proposé sous 3 formes : à 4 artistes : 1 jongleur et 3 musiciens, à 3 artistes et en duo.
Ce spectacle sera créé le 11 décembre 2025 au Sax à Achères (78). La tournée se poursuivra ensuite avec 3 dates en Île-de-France : 1 à la Maison des Jonglages à Bondy (93), 1 au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin (93), 1 à La Graineterie à Houilles (78) et 2 dates hors Île-de-France. Des actions culturelles sont proposées autour de la diffusion du concert.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- HOUILLES
- ACHERES
- BONDY
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	27 760,00	66,68%
Dépenses techniques	7 160,00	17,20%
Dépenses de communication	3 300,00	7,93%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 410,00	8,19%
Total	41 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	7 500,00	18,02%
Subvention DRAC (acquise)	10 550,00	25,34%
Subvention Pantin (acquise)	3 300,00	7,93%
Maison de la Musique Contemporaine (acquise)	2 000,00	4,80%
Spedidam (sollicitée)	1 500,00	3,60%
Recettes propres	3 430,00	8,24%
Coproducteurs (acquis)	13 350,00	32,07%
Total	41 630,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093304 - Aide à la création - SOLEIL SOUS LA PLUIE - CERFS VOLANTS - CP
SEPTEMBRE 25**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	68 000,00 € HT	10,29 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SSLP SOLEIL SOUS LA PLUIE
Adresse administrative : 1 PLACE DE L'EGLISE
77700 CHESSY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur YVES TARANTIK, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Compagnie Soleil Sous la Pluie est implantée à Chessy depuis 2012, après cinq années passées dans l'Oise. Catherine Gendre en assure la direction artistique. Elle questionne et explore le vivant, la relation et le lien. Elle développe une activité de création théâtrale qui dialogue avec la danse, la musique, la marionnette et les arts visuels. La compagnie propose 2 spectacles tout public en tournée (AMNIA AU MONDE, PREMIERS PRINTEMPS) et 3 spectacles à destination des seniors (DANS TES BRAS, NOUVELLE SAISON ET LES VOYAGES DE PAUL ET SIMONE) et réalise chaque année différentes actions artistiques de territoire.

À la suite de trois années de résidence en Seine-et-Marne qui ont mêlé l'art, l'agriculture et l'industrie autour du chanvre et de la fabrication des papiers, Catherine Gendre a souhaité créer CERFS-VOLANTS, l'aboutissement d'un cycle d'ateliers, d'enquête, d'échanges sur le territoire de la vallée du Grand Morin. Ce spectacle est à destination du jeune public, dès 6 mois. Le désir de la compagnie s'ancre dans la vallée du Grand Morin, théâtre-écran de l'essor d'une industrie papetière d'une grande inventivité. Le public sera invité à pénétrer dans un paysage traversé par un ruisseau, au cœur de matières vivantes (graines, eau, végétal) qui stimulent l'inventivité, portent la main ouvrière à la fabrication, jusqu'à ce

qu'une feuille de papier prenne corps. Et comme la matière vivante nous féconde pour nous métamorphoser et nous faire croître, la danse prendra le relai, dans un corps à corps avec les matières, pour déployer cette énergie du vivant qui culmine dans le papier, polyvalent, omniprésent et créateur de liens : le papier sous toutes ses formes, dans tous ses emplois, dans tous ses sens, symbole tangible.

Ce spectacle, qui rassemble 3 interprètes, un comédien, un musicien et un danseur, sera créé le 10 février 2026 à la Sucrierie de Coulommiers (77). La diffusion se poursuivra par une grande tournée régionale de 45 dates chez les lieux membres du réseau Courte-Echelle présent en Seine Saint Denis, en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne (La Ferté-Gaucher (77) L'AMI, Etampes (91), L'Atalante, Mitry-Mory (77), TGP, Champigny-sur-Marne (94), Le Forum, Boissy-Saint-Leger (94) la Scène Watteau, Nogent-sur-Marne (94), Lésigny, 77, Parc culturel de Rentilly, (77)).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
- BAILLY-ROMAINVILLIERS
- COULOMMIERS
- LA FERTE-GAUCHER
- LESIGNY
- MITRY-MORY
- ETAMPES
- CLICHY-SOUS-BOIS
- LA COURNEUVE
- GAGNY
- NOGENT-SUR-MARNE
- BOISSY-SAINT-LEGER
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	45 926,50	62,91%
Dépenses techniques	12 703,50	17,40%
Dépenses de communication	4 300,00	5,89%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 070,00	13,79%
Total	73 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création	12 000,00	16,44%
Subvention DRAC IDF (acquise)	10 000,00	13,70%
Subvention Européenne Leader (sollicitée)	7 000,00	9,59%
Subvention Conseil départemental (sollicitée)	12 000,00	16,44%
Sociétés civiles (sollicitée) : Adami	3 000,00	4,11%
Recettes propres	29 000,00	39,73%
Total	73 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX093306 - Aide à la création - CICT - THEATRE DES BOUFFES DU NORD - UNE MESSE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	706 804,00 € HT	2,83 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS
THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES
DU NORD

Adresse administrative : 37 BIS BD DE LA CHAPELLE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur OLIVIER POUBELLE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le CICT-Théâtre des Bouffes du Nord est à la fois producteur et diffuseur de spectacles à raison de 3 à 5 créations par an. Il est le producteur délégué de ce projet.

UNE MESSE est une création scénique pluridisciplinaire de Lorraine de Sagazan, portée par l'ensemble musical Miroirs Étendus - Romain Louveau à la direction musicale et Otham Louati à la composition et adaptation musicale - pour 6 musiciens et musiciennes et 8 interprètes comédiens, comédiennes, chanteurs et chanteuses, soit 14 artistes au plateau.

UNE MESSE mêle théâtre, musique baroque (cantates de Bach) et témoignages contemporains. À travers une forme inspirée de la messe, ce rituel hybride interroge les représentations de la justice, de la douleur et de la pureté. En prenant appui sur l'affaire « French Bukkake » et trois ans d'enquête au sein de l'institution judiciaire, la pièce donne voix à des femmes victimes, présentes sur scène, dans un dispositif théâtral, plastique et musical conçu comme un espace de réparation, de mémoire et d'émancipation.

La création sera créée aux Bouffes du Nord en janvier 2026 pour une série de 16 représentations puis aux Gêmeaux - Scène nationale de Sceaux (92) également coproducteur, où une série de 8 dates en cession est prévue en 2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  SCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	444 450,00	61,15%
Dépenses techniques	182 597,00	25,12%
Dépenses de communication	8 000,00	1,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	91 757,00	12,62%
Total	726 804,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	40 000,00	5,50%
FCL et CNM (S)	60 000,00	8,26%
JTN (A)	4 020,00	0,55%
Mécénat (A)	60 000,00	8,26%
Mécénat (S)	20 000,00	2,75%
Recettes propres	542 784,00	74,68%
Total	726 804,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX093322 - Aide à la création - FULL RHIZOME - THE BRIDGE #2.13 - CP SEPTEMBRE 25

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	23 500,00 € HT	21,28 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FULL RHIZOME
Adresse administrative : 2 PASSAGE COURTOIS
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur JULIEN BERLIOZ, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Full Rhizome, créée en 2010, est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui met l'accompagnement de la création artistique au cœur de sa démarche et de son activité. Désireuse de s'affranchir des modèles traditionnels du secteur marchand, elle invente de nouveaux modes de collaboration avec les artistes en les plaçant au centre du dispositif en tant qu'artistes associés de la coopérative, en leur laissant une totale liberté de créer, d'aller au bout de leurs projets et envies, en les accompagnant dans toutes les étapes de la réalisation de leurs projets. Ils produisent des spectacles dont THE BRIDGE.

THE BRIDGE est un projet coordonné par Alexandre Pierrepont qui propose de rassembler des musiciens français et américains afin de développer une dynamique de partage, d'échange, d'écoute pour créer une identité commune et développer un savoir commun. The Bridge #2.13 se tiendra en France du 1er au 5 octobre 2025, suivi d'une tournée jusqu'au 18 octobre. Cette tournée s'articulera autour de trois mots-clés qui donneront les contours des lignes artistiques défendues, incarnées par les artistes de ce projet : free jazz, contemporain et improvisation. Cinq artistes seront mis à l'honneur durant cette production, trois artistes américains et deux artistes français : Irvin Pierce (US), Jeff Albert (US), Paul Wacrenier (FR),

Christian Dillingham (US) et Nicolas Pointard (FR). À l'instar des autres années, l'ensemble investira l'Île-de-France pour sa création. La tournée donnera lieu à des productions de concerts, mais également à des master classes, workshops et autres formes pédagogiques.

Le concert sera créé le 6 octobre 2025 à la Dynamo à Pantin (93). La diffusion se poursuivra ensuite par une tournée de 13 dates, dont 6 en région Île-de-France : l'Université de Chicago, Paris (75), le CNSMD, Paris (75), l'Université Paris 8, Saint-Denis (93), la MJC des Hauts de Belleville, Paris (75), et le lycée Gustave Eiffel, Gagny (93). Le projet compte 2 coproducteurs : Banlieues Bleues et l'association Jazzé Croisé.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- SAINT-DENIS
- GAGNY
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	21 000,00	68,85%
Dépenses techniques	2 450,00	8,03%
Dépenses de communication	1 050,00	3,44%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	6 000,00	19,67%
Total	30 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création	12 000,00	39,34%
Subvention DRAC (sollicitée)	3 500,00	11,48%
Spedidam (sollicitée)	1 500,00	4,92%
Sacem (sollicitée)	1 500,00	4,92%
Recettes propres	12 000,00	39,34%
Total	30 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093329 - Aide à la création - ASSOCIATION POPPYDOG - DAINAS - CP
SEPTEMBRE 25**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	153 951,00 € HT	6,50 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POPPYDOG

Adresse administrative : 11 RUE BAUDIN
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur YANN CASAZZA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Jonathan Capdevielle fonde l'association Poppydog en 2015. Depuis, six créations ont vu le jour et plus de trois cents représentations ont eu lieu en France et à l'étranger. Jonathan Capdevielle est aujourd'hui reconnu dans des réseaux à des échelles locales, nationales et internationales. Les projets portés par la compagnie sont traversés par des thématiques communes comme la construction de l'identité, l'écriture de l'histoire intime et familiale à travers la culture traditionnelle et la chanson populaire. En tant que metteur en scène et auteur, Jonathan Capdevielle a toujours attaché une grande importance à la diversité des matières narratives, passant aussi bien par l'adaptation d'œuvres littéraires que par l'écriture de plateau.

Jonathan Capdevielle et Dimitri Doré se rencontrent en 2017. Depuis, ils n'ont cessé de collaborer. En 2023, Dimitri, né en Lettonie et adopté en France, propose à Jonathan de travailler sur un projet d'autofiction, autour de son rapport à la construction de son identité. Ce projet très personnel, qui s'intitule DAINAS, mêle souvenirs, rêves, danse et imitation pour revisiter son histoire d'adoption et interroger ses origines lettones. Un voyage en Lettonie et la découverte de la fête du solstice « Ligo Diena » ont profondément nourri sa démarche. Les dainas, poèmes populaires lettons, sont intégrés au récit pour

évoquer l'amour, la mémoire et les traditions. Le personnage central, Oleg — mi-viking, mi-héros mythique — incarne la quête identitaire et les ponts entre passé et présent. Une cigogne symbolique, des draps suspendus et des objets personnels enrichissent une scénographie poétique et introspective. Le spectacle devient un dialogue entre l'intime et le collectif, entre réalité et imaginaire.

Ce spectacle, qui est un seul-en-scène joué par Dimitri Doré, sera créé le 24 septembre 2025 et jouera 31 dates, dont 15 en région Île-de-France : 10 au T2G à Gennevilliers (92) et 5 à la Maison des Métallos à Paris (75). Ce projet compte de nombreux coproducteurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	65 774,00	40,12%
Dépenses techniques	71 777,00	43,78%
Dépenses de communication	6 000,00	3,66%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 400,00	12,44%
Total	163 951,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	12,20%
Subvention État (acquise)	8 351,00	5,09%
Partenaires privés (acquis)	5 000,00	3,05%
Recettes propres	130 600,00	79,66%
Total	163 951,00	100,00%

DOSSIER N° EX092663 - Aide à la création - COMPAGNIE DU DERNIER SOIR - JE ME SOUVIENS DE LA TERRE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	210 800,00 € HT	4,74 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DU DERNIER SOIR

Adresse administrative : 3 PLACE ANATOLE FRANCE
93310 LE PRE SAINT GERVAIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PERRIN RICHARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2004, la Compagnie du dernier soir est dirigée par la comédienne et metteuse en scène Myriam Marzouki, qui y crée ses premiers spectacles à partir d'un répertoire d'auteurs vivants. À partir de 2014, elle débute un cycle en collaboration avec le dramaturge Sébastien Lepotvin, autour de trois axes : une écriture théâtrale documentée qui explore nos imaginaires collectifs, la visée esthétique d'une poésie scénique et l'intégration des arts de la danse et de la musique. Ensemble, ils créent trois spectacles : CE QUI NOUS REGARDE (2016), QUE VIENNENT LES BARBARES (2019), NOS AILES BRULENT AUSSI (2023).

JE ME SOUVIENS DE LA TERRE écrit par Sébastien Lepotvin et mis en scène par Myriam Marzouki, évoque comment un groupe d'habitants réagit aux changements environnementaux affectant leur lieu de vie. Quelles limites se fixe-t-on et au contraire quels risques sommes-nous prêts à prendre ? Comment décider ensemble des modalités d'une action ? La création est une grande forme au plateau : les 8 interprètes (4 hommes, 4 femmes dont 1 instrumentiste chanteuse) permettent d'incarner la pluralité des sensibilités et des points de vue. Les images scéniques sont travaillées comme des tableaux, en hommage à la manière dont nos imaginaires sont nourris de représentations picturales, tandis qu'une

dimension sensible est apportée par la composition sonore. Coproduit par L’Azimut et les Scènes nationales de l’Essonne et de Marseille, le spectacle sera créé le 10 mars 2026 à l’Azimut à Châtenay-Malabry (92), qui l’accueillera pour 2 dates. La diffusion comptera 16 dates dont 12 en Île-de-France (outre l’Azimut, la Scène nationale de l’Essonne (91) pour 2 dates et le Théâtre de la Concorde (75) pour 8 dates).

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- PARIS
- CHATENAY-MALABRY
- AUBERVILLIERS
- BOBIGNY
- IVRY-SUR-SEINE
- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	98 280,00	43,53%
Dépenses techniques	107 560,00	47,64%
Dépenses de communication	1 500,00	0,66%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	18 460,00	8,18%
Total	225 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	25 000,00	11,07%
Subvention État - DRAC (acquise)	43 800,00	19,40%
Subvention État - DGCA Théâtre (acquise)	20 000,00	8,86%
Sociétés civiles (sollicitée) : Adami, Spedidam	20 000,00	8,86%
Recettes propres	117 000,00	51,82%
Total	225 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX092768 - Aide à la création - LE TEMPS DE VIVRE - DIS-MOI GRAND-TERRE - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	76 439,00 € HT	7,85 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TEMPS DE VIVRE
Adresse administrative : 9 RUE DE STRASBOURG
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LAURENCE VERNA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 1992, la compagnie Le Temps de Vivre développe des spectacles où la narration occupe une place centrale, à l'image de son fondateur Rachid Akbal, conteur contemporain, auteur et observateur du réel (LES CONTREES SAUVAGES, RADIO BITUMES, METAMORPHOSES DU VIVANT). En 2000, la compagnie a créé le festival du conte et des arts du récit Rumeurs Urbaines grâce auquel elle œuvre à la diffusion, à la sensibilisation et à la formation dans plusieurs départements franciliens. Devenue une fabrique engagée dans le soutien à la création avec ce projet, elle permet la naissance de spectacles et facilite l'émergence des jeunes conteurs en multipliant les expériences et en croisant formes et disciplines.

DIS-MOI GRAND-TERRE est un conte tout public (à partir de 8 ans) qui aborde les thématiques de la transmission intergénérationnelle et de la sauvegarde du vivant en mettant en scène une relation intime entre un grand-père et sa petite-fille. Porté par un interprète au plateau, le spectacle s'appuie sur un processus d'écriture riche qui associe les écoliers franciliens du projet d'actions culturelles « Graines de conteur » à d'autres écoliers francophones au Canada et au Togo pour collecter leurs visions du monde de demain (images vidéo, écrits).

La création aura lieu en décembre 2025 à l'Espace Saâd Abssi de Gennevilliers (92), coproducteur du spectacle. 15 représentations franciliennes sont déjà confirmées et seront accueillies par 5 lieux dans 3 départements (92, 94, 95).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- COLOMBES
- GENNEVILLIERS
- VILLENEUVE-LA-GARENNE
- CHEVILLY-LARUE
- TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	34 838,20	39,13%
Dépenses techniques	43 033,60	48,33%
Dépenses de communication	1 000,00	1,12%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 167,20	11,42%
Total	89 039,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	18 600,00	20,89%
DRAC IDF - quote-part conventionnement (A)	30 000,00	33,69%
Fondation La Poste (S)	2 000,00	2,25%
Recettes propres	38 439,00	43,17%
Total	89 039,00	100,00%

DOSSIER N° EX092992 - Aide à la création - COMPAGNIE DES ANIMAUX EN PARADIS - SARKHOLLANDE (COMEDIE IDENTITAIRE) - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	175 618,00 € HT	6,83 %	12 000,00 €
Montant total de la subvention			12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DES ANIMAUX EN PARADIS

Adresse administrative : 25 BOULEVARD FOCH
51100 REIMS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur DAVID CHAUNU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Compagnie des Animaux en Paradis a été créée en 2009 par Léo Cohen-Paperman, metteur en scène formé au CNSAD. En 2020, la compagnie se lance dans la série HUIT ROIS (NOS PRESIDENTS), dont l'objectif est de faire le portrait des huit présidents de la 5e République, de Charles de Gaulle à Emmanuel Macron, avec les créations d'ores et déjà de : LA VIE ET LA MORT DE J. CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS (2020), GENERATION MITTERRAND (2021) et LE DINER CHEZ LES FRANÇAIS DE V. GISCARD D'ESTAING (2023).

Ecrit par Julien Campani, Léo Cohen-Paperman, Clovis Fouin et mis en scène par Léo Cohen-Paperman, SARKHOLLANDE (COMEDIE IDENTITAIRE) est un spectacle à 3 interprètes, qui regroupe les épisodes 4 et 5 de la série théâtrale Huit rois (nos présidents). L'épisode 4 prend la forme d'un stand-up de Nicolas Sarkozy. Celui-ci entre sur la scène d'un comedy club en 2005 puis traverse les moments-clés de son exercice de Président. Répondant à son appel et à celui du public, le clown de François Hollande entre en scène, plein du désir d'améliorer la vie des gens (épisode 5). Mais rien ne se passe comme prévu. Ici, l'artiste ne cherche pas à faire rire le public : il est drôle parce qu'il est impuissant. A la fin, n'ayant définitivement pas réussi, il sort de scène, soulagé.

Le spectacle sera créé le 2 octobre 2025 et compte 37 représentations au total dont 21 en Île-de-France : 8 en cession dans plusieurs théâtres du 77, 91, 95, 94, 93 et 92 et 13 dates en co-réalisation au Théâtre 13, Paris (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- PARIS
- PONTAULT-COMBAULT
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- SAINT-CLOUD
- PANTIN
- VILLEJUIF
- RUNGIS
- SAINT-MANDE
- CORMEILLES-EN-PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	59 584,00	30,00%
Dépenses techniques	104 178,00	52,45%
Dépenses de communication	2 000,00	1,01%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	32 856,00	16,54%
Total	198 618,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	35 000,00	17,62%
Subvention État (acquise) : DRAC Grand-Est quote-part de conventionnement	15 600,00	7,85%
Subvention Région Grand Est (acquise) : quote-part de conventionnement, aide à la création	30 000,00	15,10%
Subvention ville de Reims (sollicitée)	4 000,00	2,01%
Sociétés civiles (sollicitée) : SACD	35 000,00	17,62%
Recettes propres	76 518,00	38,53%
Autres financements : FONPEPS (sollicité)	2 500,00	1,26%
Total	198 618,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093120 - Aide à la création - COMPAGNIE MADIE BERGSON - PSICOFONIA - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	78 085,00 € HT	10,25 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE MADIE BERGSON
Adresse administrative : 161 RUE DES PYRENEES
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ALEXIA VAHLAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

L'autrice et metteuse en scène Faustine Noguès fonde en 2018 la Compagnie Madie Bergson, pour créer et diffuser les spectacles qu'elle écrit et met en scène. Son travail tend vers un entremêlement organique de différentes disciplines, notamment le mélange du cirque et du théâtre. La compagnie compte trois spectacles à son répertoire : SURPRISE PARTI (2020), MOI C'EST TALIA (2023) et LES ESSENTIELLES (2024). Elle est associée à l'EMC à Saint-Michel-sur-Orge pour trois saisons à compter de la saison 2023-2024. Elle est en résidence au Théâtre de la Cité Internationale à Paris pour les saisons 2024-25 et 2025-26.

Ecrit, mis en scène et interprété par Faustine Noguès, PSICOFONIA est un spectacle dans lequel Faustine Noguès, descendante de républicains espagnols, interroge la transmission de la mémoire de la guerre d'Espagne et du franquisme au sein de sa famille et de la société espagnole. Le spectacle se déploie dans une forme immersive, proposant au public l'écoute au casque d'une bande son 3D mêlant archives et création musicale. Le parcours de Faustine nous invite ainsi à entrer dans l'intimité de son face à face avec les fantômes de l'Histoire et à assister à une « psicofonía » réparatrice.

18 représentations sont d'ores et déjà prévues dont 14 en Île-de-France, où le spectacle sera créé le 10

mars 2026 à l'Espace Marcel Carné - Saint Michel sur Orge (91), pour deux représentations. Les autres dates franciliennes auront lieu à l'Espace Michel Simon - Noisy le Grand (93 / 1 date), au Théâtre Jacques Carat - Cachan (94 / 1 date), au Théâtre André Malraux - Chevilly Larue (94 / 2 dates), au Théâtre de la Cité Internationale (75/ 7 dates) et au Théâtre Paris Villette (75 /1 date).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- PARIS
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- NOISY-LE-GRAND
- CACHAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	30 181,00	37,69%
Dépenses techniques	27 484,00	34,32%
Dépenses de communication	13 810,00	17,24%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 610,00	10,75%
Total	80 085,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	10 000,00	12,49%
Subvention État (acquise) : DRAC conventionnement 2 ans	23 000,00	28,72%
Subvention Conseil départemental 94 (sollicitée)	3 000,00	3,75%
Subvention Institut français de Madrid (sollicitée)	600,00	0,75%
Subvention ville de Paris (sollicitée)	3 500,00	4,37%
Sociétés civiles (sollicitée) : SPEDIDAM	1 485,00	1,85%
Partenaires privés (sollicitée)	3 000,00	3,75%
Recettes propres	30 500,00	38,08%
Autres financements : FONPEPS	5 000,00	6,24%
Total	80 085,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093121 - Aide à la création - ASSOCIATION TC - LA MAISON DE BERNARDA ALBA
- CP SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	325 719,00 € HT	3,07 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION TC
Adresse administrative : 45 BIS RUE LACEPEDE
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DANIELLE CORMIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2009, l'Association TC porte les projets de création de son directeur artistique, l'auteur et metteur en scène Thibaud Croisy. Celui-ci a créé de nombreuses pièces dont LA PROPHETIE DES LILAS (2017), L'HOMOSEXUEL OU LA DIFFICULTE DE S'EXPRIMER de Copi (2022). Il a aussi réalisé un film documentaire : QUARTIER MINEUR (2025).

LA MAISON DE BERNARDA ALBA de Federico García Lorca a lieu dans un village de la campagne andalouse, où une famille vit repliée sur elle-même. La mère, Bernarda, mène la vie dure à ses cinq filles célibataires, mais lorsque la plus laide s'apprête à faire un mariage d'argent avec le plus beau gars du coin, toute l'organisation de la maison se dérègle. Les masques tombent, les cœurs s'enflamment, la communauté se déchire... Ce spectacle est une grande forme au plateau, avec 10 interprètes, dont 9 comédiennes.

La pièce sera créée le 4 mars 2026 et connaîtra une diffusion de 31 représentations dont 13 en Île-de-France : 8 au Théâtre de Gennevilliers (92), 4 au Théâtre de la Cité Internationale (Paris) dans le cadre du Festival Transforme, 1 aux Bords de Seine – Grand-Orly Seine Bièvre (Juvisy, 91).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- PARIS
- JUVISY-SUR-ORGE
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	204 145,00	57,39%
Dépenses techniques	115 500,00	32,47%
Dépenses de communication	5 000,00	1,41%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	31 074,00	8,74%
Total	355 719,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	40 000,00	11,24%
Subvention État (sollicitée) : DRAC	15 000,00	4,22%
Sociétés civiles (sollicitée)	20 000,00	5,62%
Partenaires privés (acquise)	30 000,00	8,43%
Recettes propres	212 600,00	59,77%
Autres financements : Aide Jeune Théâtre National	6 160,00	1,73%
Autres financements : crédit d'impôt théâtre	31 959,00	8,98%
Total	355 719,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093124 - Aide à la création - LA CONCORDANCE DES TEMPS - LES HABITANT-ES
- CP SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	133 556,00 € HT	5,99 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CONCORDANCE DES TEMPS

Adresse administrative : 13 RUE LOUIS GAILLET
94250 GENTILLY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame GENEVIEVE DE BUZELET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2004, le collectif F71 s'est restructuré en 2010 dans son organisation, sous la coordination artistique de Lucie Nicolas. La compagnie est implantée en Île-de-France depuis ses débuts et bénéficie de l'accompagnement et du soutien de plusieurs lieux partenaires, en particulier dans le Val-de-Marne (Théâtre-Studio d'Alfortville, Théâtre de Choisy-le-Roi, l'ECAM au Kremlin-Bicêtre), dans les Yvelines (Collectif 12 à Mantes-la-Jolie, la Barbacane à Beynes) et dans le Val-d'Oise (PIVO) mais aussi le théâtre de l'Aquarium (Cartoucherie à Paris), le T2G à Gennevilliers (92), la Nef à Pantin (93) et le Théâtre Public de Montreuil (93).

Pour ce spectacle LES HABITANT-ES, le texte, fictionnel, est écrit à partir de collectes dramaturgiques réalisées depuis le pays Sámi en arctique jusqu'au territoire péri-urbain et rural français. En dialogue avec le théâtre, le dessin en direct et le chant sont sollicités. Trois humaines « terralinguistes » traduisent une correspondance étrange : dans le grand Nord, un troupeau de rennes subit les effets du changement climatique. Une femelle est envoyée en émissaire par sa harde pour tenter de comprendre ce qui arrive. Elle traverse l'Europe vers le Sud et fait le récit épistolaire de son voyage à ses sœurs restées au pays. Au fur et à mesure, le convoi grossit, rencontre des luttes, des adaptations, des tentatives de solutions.

Vont-elles réussir à porter leurs voix et leurs doléances auprès des humains ?

Une version légère et nomade du spectacle sera créée en octobre 2025 au Théâtre de la Poudrerie, à Sevran (93), de sorte à pouvoir jouer hors-les-murs, y compris à domicile. Puis une version sera créée pour les plateaux, à l'automne 2026, afin de jouer dans les théâtres, notamment avec les structures du Collectif Scènes 77 où 8 dates sont prévues, le spectacle sera également diffusé au théâtre André Malraux de Chevilly-Larue (94). 4 personnes sont prévues au plateau pour la version nomade et 6 pour la version plateau.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  MELUN
-  NOISIEL
-  TORCY
-  CHELLES
-  PONTAULT-COMBAULT
-  SEVRAN
-  CHEVILLY-LARUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	106 581,00	77,48%
Dépenses techniques	14 675,00	10,67%
Dépenses de communication	6 400,00	4,65%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	9 900,00	7,20%
Total	137 556,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	12 000,00	8,72%
Drac IDF (acquise)	20 000,00	14,54%
CD 94 (sollicitée)	12 000,00	8,72%
Recettes propres	65 556,00	47,66%
Autres financements	28 000,00	20,36%
Total	137 556,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093162 - Aide à la création - ASSOCIATION MEME-ICI - ZOONOISE - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	138 880,00 € HT	5,76 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEME ICI
Adresse administrative : 23 RUE RAMPONEAU
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NICOLAS DELON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Les interventions du groupe Ici-Même, dirigé par Miette Etc, interrogent la place de la ville dans l'homme et la place de l'homme dans la ville.

Peut-on survivre seule (l'espèce humaine) ? Et si non, comment rétablir un dialogue inter-espèce ? ZOONOISE est un seul en scène conçu en écriture de plateau par le groupe Ici-Même autour de Florence Peyrard, artiste interprète, contorsionniste et chanteuse. La dramaturgie revisite la figure de l'enfant sauvage. ZOONOISE veut faire entendre le bruit et la forêt, les conflictualités d'usage du territoire, la recherche d'une diplomatie inter-espèce. Présenté hors-les-murs en zone péri-urbaine à la nuit tombée, le spectacle réunit le public en cercle, sur un rond-point ou une friche péri-urbaine. Conçu par Miette Etc, ZOONOISE sera créé à l'automne 2025. 6 représentations sont prévues en Île-de-France, dont 2 à Paris et 4 en grande couronne (Val-d'Oise et Seine-et-Marne).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et déduction faite de l'autre aide régionale (PAC).

Localisation géographique : PARIS**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	46 562,00	31,92%
Dépenses techniques	95 535,00	65,49%
Dépenses de communication	266,00	0,18%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 517,00	2,41%
Total	145 880,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	15 000,00	10,28%
Subvention DRAC IDF (acquise)	43 100,00	29,54%
Subvention DGCA (sollicitée)	20 000,00	13,71%
Subvention Ville de Paris (acquise)	15 000,00	10,28%
Sociétés civiles (acquise)	5 700,00	3,91%
Recettes propres	42 580,00	29,19%
Région Île-de-France - PAC (acquise)	4 500,00	3,08%
Total	145 880,00	100,00%

DOSSIER N° EX093206 - Aide à la création - DECOR SONORE - CHICHE ! - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	86 712,00 € HT	9,23 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DECOR SONORE
Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN HERIL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Dirigée par le compositeur Michel Risse, la compagnie Décor Sonore est l'une des compagnies pionnières des arts de la rue. Elle cherche à inventer, à partir de la ville et de son environnement sonore, un art en espace libre, en sortant de la notion traditionnelle de concert et propose une écoute du monde inédite. Les spectacles et installations se déroulent in situ (« créations contextuelles »), nécessitent un important travail de repérage de l'environnement sonore des espaces choisis et font régulièrement intervenir des innovations technologiques. Ils se créent sur la durée et se diffusent sur plusieurs saisons.

Créé par Michel Risse « CHICHE ! » est un impromptu musical spectaculaire en espace public, qui met en scène une tentative de se libérer du tout-numérique, du tout-électronique et même de l'électricité. Quatre personnages énigmatiques vont apparaître et peu à peu, poétiser certains objets ordinaires présents dans l'environnement, y ajoutant comme par magie des appendices, des éléments transformables, dépliables, gonflables... L'air se met à vibrer de résonances et d'harmonies inouïes ; un concert de sculptures instantanées se compose autour de nous. La mise en scène de l'écoute doit conduire à cette révélation : on entend enfin. Chiche !

Coproduit par de nombreux partenaires franciliens du réseau des arts de la rue (Risotto, Le Moulin Fondu, La Lisière, 2R2C...), qui l'accueillent également en résidence, le spectacle sera créé le 26 septembre

2025, au Théâtre des Roches, Montreuil (93), qui l'accueille pour 4 représentations (3 scolaires et 1 tout public). La diffusion totale, avant-première comprise, compte 11 représentations dont 7 en Île-de-France et 5 avant-première (3 au festival Paris l'été en juin 2025).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

 AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	53 518,00	54,22%
Dépenses techniques	38 872,00	39,38%
Dépenses de communication	1 515,00	1,53%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	4 807,00	4,87%
Total	98 712,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	20,26%
Subvention État (acquise) : DRAC prorata conventionnement	10 500,00	10,64%
Subvention Maison de la Musique Contemporaine (acquise)	2 800,00	2,84%
Subvention État (sollicitée) : DGCA	10 000,00	10,13%
Subvention CNM (acquise) : aide au compositeur	5 000,00	5,07%
Sociétés civiles (sollicitée) : Spedidam, SACD	11 000,00	11,14%
Recettes propres	39 412,00	39,93%
Total	98 712,00	100,00%

DOSSIER N° EX093265 - Aide à la création - OH OUI - LA PETITE TUK - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	129 108,00 € HT	6,20 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OH OUI
Adresse administrative : 17 RUE OUDRY
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DIDIER GUESTON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2004 par Joachim Latarjet et Alexandra Fleischer, la compagnie Oh ! Oui... propose un théâtre musical inventif qui allie texte, jeu, musique jouée en direct, chant, danse et vidéo. D'abord tournée vers le montage de textes éclectiques, elle cherche aujourd'hui à faire entendre des paroles originales. En 2019, la compagnie est notamment invitée au Théâtre de Sartrouville et des Yvelines–CDN pour 3 saisons où elle crée LE JOUEUR DE FLUTE, programmé par la suite au Festival d'Avignon et joué près de 200 fois. Depuis 2022, la compagnie est en résidence d'implantation territoriale sur la commune des Ulis (91). Elle est associée au Grand Bleu - Lille, Scène conventionnée d'intérêt national – arts, enfance, jeunesse pour trois saisons depuis 2024. Pour la saison 2025/2026, elle est également associée au Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec (93).

LA PETITE TUK est une pièce musicale avec des airs chantés, portée par 3 interprètes, à destination du jeune public. Adaptation libre et contemporaine du conte d'Andersen, la pièce se déploiera autour de trois personnages principaux : la petite Tuk, sa mère et le maître d'école. Seront ainsi évoquées les thématiques du lien à l'autre et de la construction de soi par les rêves à travers l'histoire d'une enfant isolée.

La création aura lieu en novembre 2025. Elle bénéficie notamment du soutien en coproduction des

Tréteaux de France - CDN et du Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec (93) où elle sera accueillie en diffusion. Elle sera également présentée à La Villette (75) et aux Ulis (91) pour un total de 12 représentations franciliennes, auxquelles s'ajoutent de nombreuses représentations nationales dans le réseau des scènes conventionnées. Des ateliers de pratiques théâtrales qui mêlent le jeu, la danse et la musique accompagneront la création.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- LES ULIS
- AUBERVILLIERS
- NOISY-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	63 626,50	42,67%
Dépenses techniques	74 217,50	49,77%
Dépenses de communication	4 000,00	2,68%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 264,00	4,87%
Total	149 108,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	28 000,00	18,78%
DRAC IDF - quote-part fonctionnement (A)	20 508,00	13,75%
Spedidam (S)	10 000,00	6,71%
Recettes propres	90 600,00	60,76%
Total	149 108,00	100,00%

DOSSIER N° EX093266 - Aide à la création - ACTA CREATION THEATRALE AUDIOVISUELLE - DE L'HETRE A L'ETRE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	68 250,00 € HT	8,79 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOC CREATION THEATRE AUDIOVISUELLE
Adresse administrative : 4 RUE LEON BLUM
95400 VILLIERS-LE-BEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PIERRE OBERTO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée par Agnès Desfosses, la compagnie ACTA est dirigée depuis 2014 par Laurent Dupont, co-directeur pendant quatre ans à ses côtés. Formé à la danse et à la voix, Laurent Dupont est un pionnier de l'art pour le jeune public. ACTA joue ses spectacles à l'échelle nationale et internationale et s'inscrit dans un réseau européen important de structures artistiques dédiées au très jeune public.

La compagnie est implantée depuis 2001 à Villiers-le-Bel, où elle dispose d'un lieu de travail équipé et se démarque comme lieu ressource notamment grâce à « Pépîte », pôle d'accompagnement aux créations jeune public.

Depuis 2004, ACTA organise une biennale européenne dédiée au très jeune public : « Premières rencontres – éveil artistique, petite enfance et spectacle vivant ».

DE L'HETRE A L'ETRE est un duo chorégraphique, tout public à partir de 2 ans, qui explore la rencontre avec le vivant en portant un regard nouveau sur les êtres végétaux. Des propositions électroacoustiques pour la création d'un paysage sonore et musical seront créées en amont afin d'évoquer le monde de la forêt. Elles seront mises en écho avec des éléments visuels créés et projetés en temps réel. S'inscrivant

dans un diptyque avec la précédente création LE CHANT DE L'ARBRE (2024), ce nouveau spectacle conclut le cycle « Enfance et Parentalité : Art et nature – mutation des êtres », un projet de territoire initié en 2023, développé en 2024 et repensé en 2025, qui a pour vocation de favoriser la parentalité.

La création aura lieu en novembre 2025 à l'Espace Marcel Pagnol de Villiers-le-Bel (95). Soutenue par des apports en production des villes de Villiers-le-Bel et de Villepinte (93), elle sera présentée dans le cadre d'une tournée régionale avec déjà 12 représentations confirmées par 3 lieux partenaires implantés dans 3 départements différents (95, 94, 93).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- VILLEPINTE
- ARCUEIL
- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 742,00	45,68%
Dépenses techniques	19 378,00	24,76%
Dépenses de communication	8 200,00	10,48%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	14 930,00	19,08%
Total	78 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	16 000,00	20,45%
DRAC IDF - quote-part conventionnement (A)	17 709,00	22,63%
CD 95 - quote-part conventionnement (A)	15 509,00	19,82%
Ville de Villiers-le-Bel - quote-part conventionnement (A)	2 503,00	3,20%
SACD (S)	1 500,00	1,92%
Recettes propres	25 029,00	31,99%
Total	78 250,00	100,00%

DOSSIER N° EX093267 - Aide à la création - PASSAGE D'ANIMAUX SAUVAGES - L'USAGE DE LA PEUR - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	133 210,00 € HT	7,51 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PASSAGE D'ANIMAUX SAUVAGES
Adresse administrative : 31 RUE D'ANTIN
59800 LILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC ERNOTTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée à Lille en 2023 par Rémi Fortin, la compagnie Passage d'Animaux Sauvages porte les créations collectives qu'il développe avec ses équipes autour de la recherche d'une étrange poésie - celle qui surgit là où on ne l'attend pas vraiment. Formé en tant qu'acteur à l'école du Théâtre national de Strasbourg de 2013 à 2016, il aime également inventer ses propres projets en parallèle de son parcours d'interprète. En 2016, il crée RATSCHWEG, une marche-spectacle inspirée de Lenz de Georg Büchner et mise en scène par Aurélie Droesch-Du Cerceau. En 2021, il crée LE BEAU MONDE au Nouveau Théâtre de Montreuil, création collective dont il est à l'initiative. Ce spectacle, lauréat du prix Impatience 2022, est notamment repris en juillet 2023 aux Nuits de Fourvière, au Festival d'Avignon, au Centquatre-Paris en septembre, puis en tournée.

De 2018 à 2021, Rémi Fortin est associé au Théâtre Public de Montreuil, Centre dramatique national (93).

L'USAGE DE LA PEUR est une pièce théâtrale, co-écrite par Rémi Fortin et Adèle Gascuel sous le regard extérieur de Simon Gauchet, qui abordera la thématique de la peur en faisant un détour par la science-fiction. Ainsi, dans un futur indéterminé, alors que certaines personnes meurent de peur, un conférencier du « Conservatoire des émotions » Pierre Ménard se lance dans une série d'expérimentations sur le

sentiment de peur. Portée par 3 interprètes dans un dispositif très simple de conférence - table, chaise, micro, bouteille d'eau, et peut-être un vidéoprojecteur, la pièce explorera, par des artifices assumés et des questionnements dramaturgiques, les dynamiques spécifiques d'une horreur proprement théâtrale. La création aura lieu en octobre 2025 et sera notamment présentée en Île-de-France pour une série de 13 représentations par ses 2 coproducteurs franciliens le Théâtre Public de Montreuil, Centre dramatique national (93) et le Théâtre-Sénart, Scène nationale (77).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- LIEUSAIN
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	82 140,00	57,36%
Dépenses techniques	34 233,00	23,90%
Dépenses de communication	3 000,00	2,09%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	23 837,00	16,64%
Total	143 210,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	20 000,00	13,97%
DRAC Hauts-de-France (A)	15 000,00	10,47%
Région Hauts-de-France (S)	10 000,00	6,98%
Recettes propres	98 210,00	68,58%
Total	143 210,00	100,00%

DOSSIER N° EX093268 - Aide à la création - THEATRE ROMAIN ROLLAND - LA BANDE ORIGINALE DE NOS VIES - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	226 740,00 € HT	2,21 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGTRR THEATRE ROMAIN ROLLAND

Adresse administrative : 18 RUE EUGENE VARLIN
94800 VILLEJUIF

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SIMONE TERRAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Dirigé par Alexandre Krief, le Théâtre Romain Rolland de Villejuif fut inauguré en 1964. Depuis l'ouverture en 2007 de sa deuxième salle, la salle Églantine, le Théâtre Romain Rolland développe un projet de maison de production. Le TRR accompagne pour la seconde fois le collectif La taille de mon âme, dirigé par Eugénie Ravon et sa nouvelle création LA BANDE ORIGINALE DE NOS VIES prévue en janvier 2026.

Dans la continuité du travail initié dans LA MECANIQUE DES EMOTIONS, la metteuse en scène Eugénie Ravon et l'auteur Kevin Keiss, poursuivent en tandem leur investigation sur l'émotion et la mémoire, en s'intéressant aux souvenirs musicaux, intimes et collectifs. A travers une distribution entièrement féminine, cinq interprètes, musiciennes – chanteuses, dessineront un panorama sensible et musical de la France d'aujourd'hui. Les récits intimes, fragmentaires, s'entrelacent avec les scènes des musiques de films qui ont marqué, les chansons, les tubes qui ont façonné nos paysages sonores. Au plateau, elles joueront avec un espace métaphorique et protéiforme, qui pourra se transformer en salle de bal ou de concert, en espace du souvenir où la musique pourra prendre corps.

En Île-de-France, le spectacle sera présenté pour 5 représentations au Théâtre Romain Rolland de

Villejuif (94), producteur délégué. Il sera ensuite diffusé chez ses coproducteurs le Théâtre de la Concorde de Paris, les Bords de Scène de Juvisy (91), le centre culturel Houdremont de La Courneuve (93), le Théâtre Jean Vilar de Suresnes (92), l'Espace Marcel Carné de Saint Michel-sur-Orge (91) et le théâtre Jacques Carat de Cachan (94).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- SURESNES
- LA COURNEUVE
- CACHAN
- VILLEJUIF
- ABLON-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	134 076,00	56,63%
Dépenses techniques	97 264,00	41,08%
Dépenses de communication	5 400,00	2,28%
Total	236 740,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	15 000,00	6,34%
Subvention CD 94 (acquise)	13 000,00	5,49%
Sociétés civiles (sollicité)	9 000,00	3,80%
Recettes propres	199 740,00	84,37%
Total	236 740,00	100,00%

DOSSIER N° EX093269 - Aide à la création - MELODRAME PRODUCTION - L'OBEISSANCE EST TELLEMENT DOUCE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	71 000,00 € TTC	7,04 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MELODRAME PRODUCTION

Adresse administrative : 9 RUE CHANZY
78800 HOUILLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ADELAIDE MAGLIOLA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Mélodrame Production est un collectif d'acteurs qui se sont formés et rencontrés dans la promotion 2020 du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris. C'est une compagnie de théâtre émergent créée par Jules Bisson, Lucie Epicureo, Martin Mesnier et Édouard Sulpice en 2022.

Les fictions créées incluent le public et s'amuse avec lui des différents niveaux de fictions, théâtrale et réelle, qui se jouent le temps du spectacle.

L'OBEISSANCE EST TELLEMENT DOUCE est une écriture collective de plateau créée et interprétée par Jules Bisson, Lucie Epicureo, Martin Mesnier et Edouard Sulpice. Pour ce nouveau spectacle, l'équipe est partie de problématiques personnelles et politiques : quel est le sens du travail pour les jeunes générations ? Elle a alors imaginé des personnages en quête d'un ailleurs : le théâtre devient un lieu d'expérimentation d'un idéal avec ses déboires, ses possibles et ses désaccords.

Dans ce spectacle, on suit quatre personnages naïfs et solidaires qui reviennent d'expériences de travail peu gratifiantes et espèrent trouver un lieu où recommencer sur la base d'une utopie. Leurs questionnements et leurs doutes sont le point de départ de cette aventure.

Le spectacle est coproduit par le Théâtre de la Cité internationale (75) et le Studio théâtre de Vitry (94) où

il sera diffusé début 2026.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	44 620,00	51,88%
Dépenses techniques	29 790,00	34,64%
Dépenses de communication	800,00	0,93%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 790,00	12,55%
Total	86 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	23,26%
DRAC IDF (acquise)	10 000,00	11,63%
Ville de Paris (acquise)	15 000,00	17,44%
Sociétés civiles (acquise)	15 000,00	17,44%
Recettes propres	26 000,00	30,23%
Total	86 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX093271 - Aide à la création - LA FRONDE - WET SONGS - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	70 580,00 € HT	11,33 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FRONDE

Adresse administrative : 35 QUAI D'ANJOU
75004 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur LE QUELLEC THOMAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2011, l'association La Fronde réunit une constellation d'artistes autour des projets impulsés par les chorégraphes Ève Magot et Nina Santes. La Fronde produit leurs œuvres transdisciplinaires, ainsi que des projets hybrides proposant une immersion entre pratiques et performances (LA NUIT entre autres accueillie par l'Atelier de Paris).

Nina Santes fait ses débuts sur scène en tant que marionnettiste. Depuis 2008, elle a collaboré en tant qu'interprète avec de nombreux artistes. Elle est également l'auteure de pièces chorégraphiques et musicales. Son écriture nourrit un lien fort entre le mouvement et le son, engendrant des objets hybrides qui se jouent des genres et des formes. En 2018, elle reçoit le Prix SACD Nouveau Talent Chorégraphique. À partir de 2022, elle ouvre un nouveau cycle de créations (BEAUTY GLOW TANNING STUDIO). Par ailleurs, elle initie plusieurs projets collectifs dont COVEN - une communauté de femmes tissée sur plusieurs territoires entre 2019 et 2024.

Nina Santes est artiste associée à l'Atelier de Paris / CDCN de 2019 à 2021, puis au Centre Chorégraphique National d'Orléans ainsi qu'au Manège de Reims avec La Fronde de 2021 à 2024. En 2023, la compagnie est lauréate des tremplins Arviva.

WET SONGS est une comédie musicale expérimentale pour cinq performeurs issus de différents champs

artistiques – la danse, la musique, le « spoken word », le chant lyrique – qui invoquent et célèbrent l'élément liquide. Son langage chorégraphique est hybride et croise des danses sociales et de music-hall, avec une danse brute faite de vibrations. Dans une scénographie épurée autour de l'eau et de ses mémoires, les différentes chansons (en français, anglais et arabe) convoquent des tableaux de nos paysages émotionnels et de nos imaginaires.

La pièce sera créée à l'automne 2025. Elle sera notamment programmée par la Briqueterie - CDCN du Val-de-Marne (94), qui la coproduit, et présentée par Charleroi Danse - Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	51 552,00	55,68%
Dépenses techniques	20 617,00	22,27%
Dépenses de communication	3 500,00	3,78%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 911,00	18,27%
Total	92 580,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	30 000,00	32,40%
DRAC IDF (S)	10 000,00	10,80%
Spedidam (S)	6 000,00	6,48%
Caisse des dépôts et consignations - part 2025 (A)	5 000,00	5,40%
Recettes propres	41 580,00	44,91%
Total	92 580,00	100,00%

DOSSIER N° EX093278 - Aide à la création - COMPAGNIE LOUVE - DE DIABOLI - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	112 500,00 € TTC	4,44 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE LOUVE
Adresse administrative : 3 PASSAGE RAUCH
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame AMANDA CASTILLO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2012 à Paris, la compagnie Louve porte les projets de Christine Armanger, qui en assure la direction artistique. Travaillant à la lisière de la danse, de la performance, du théâtre et des arts visuels, la ligne artistique défendue est celle d'une présence au spectateur forte et d'une volonté de questionnement du cérémoniel de la représentation. L'hybridation des formes et leur dimension esthétique sont au cœur du processus de création des objets scéniques proposés par la compagnie. La démarche chorégraphique de Christine Armanger prend appui sur son propre corps qui devient le vecteur à partir duquel elle livre une écriture proche de la performance dansée, nourrie par les représentations du corps dans l'histoire de l'art. Entre spectacle vivant et art contemporain, ses pièces ont notamment été présentées au Théâtre de Vanves, à micadanse ou encore au Théâtre de la Cité internationale à Paris (MMDCD, 2020 ; JE VOIS, VENANT DE LA MER, UNE BÊTE MONTE, 2023).

Christine Armanger est lauréate 2017 du programme Hors les murs de l'Institut français et artiste accompagnée par Danse Dense en 2023.

DE DIABOLI est une pièce interdisciplinaire, portée par 3 interprètes, invitant à mettre en perspective la symbolique du diable avec l'essor de l'intelligence artificielle et les questionnements éthiques que celle-ci

suscite. Tissant des liens entre arts et sciences, la pièce recourt à une dramaturgie plurielle. L'articulation proposée entre une partie chorégraphique et une partie numérique (robot-chien) affirme la primauté du corps en valorisant le sensible et l'organique.

La création aura lieu en février 2026 dans le cadre du festival Faits d'hiver à L'Echangeur (93). Une série de représentations sera ensuite accueillie, dans le cadre du festival Essonne Danse, à la Scène de recherche (91). Cette dernière accompagne également le projet par un apport en production, tout comme le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains (95), Paris Réseau Danse (75) et le centre chorégraphique national de Caen.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- SACLAY
- BAGNOLET
- ENGHIEEN-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	61 099,00	49,88%
Dépenses techniques	41 693,00	34,04%
Dépenses de communication	3 920,00	3,20%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	15 788,00	12,89%
Total	122 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	15 000,00	12,24%
DRAC IDF - AP (A)	15 000,00	12,24%
Ville de Paris - AP (A)	4 000,00	3,27%
Caisse des dépôts (S)	20 000,00	16,33%
Recettes propres	68 500,00	55,92%
Total	122 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX093279 - Aide à la création - TOUT UN CIEL - PAPY QUICHOTTE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	135 269,00 € HT	5,91 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOUT UN CIEL

Adresse administrative : 15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SANDRA KORCHIA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie Tout Un Ciel, créée en 2015, est dirigée par l'autrice, metteuse en scène et actrice Elsa Granat. Elle élabore des fictions qui éclairent certaines zones d'ombre de notre société, le rapport à la mort, la différence et la vulnérabilité. Depuis 2022, elle amorce un mouvement tourné vers la réinvention du répertoire, les « pièces d'héritage ». Il s'agit retravailler sur le patrimoine théâtral pour se le réapproprier comme une des bases de notre culture commune. Elsa Granat est artiste associée au Théâtre des Îlets — CDN de Montluçon, au Théâtre de l'Union - Centre Dramatique National du Limousin, au théâtre Gérard Philipe CDN de Saint-Denis, et au NEST - CDN de Thionville.

PAPY QUICHOTTE est le premier spectacle jeune public écrit et mis en scène par Elsa Granat. Cette forme pour 4 interprètes met en scène une famille, qui laisse libre cours au délire du grand-père, atteint d'une maladie dégénérative, de se prendre pour Don Quichotte. Son fils et sa femme préfèrent tous les matins l'habiller en armure pour prendre soin de lui plutôt que de le confier à un EHPAD. Parmi eux, grandit une fille pré-ado qui va devoir se confronter, au travers de ce choix singulier, à une philosophie créative de la vie qui accueille la vulnérabilité avec respect et assume nos besoins de fiction quel que soit notre âge.

Le spectacle, dont la création est prévue le 16 février 2026, est coproduit par plusieurs théâtres dont en Île-de-France : le Théâtre Paris-Villette (75) et le TGP à Saint-Denis (93), qui l'accueillent en résidence et en diffusion avec respectivement 12 et 6 représentations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	61 540,00	41,79%
Dépenses techniques	61 935,00	42,06%
Dépenses de communication	7 000,00	4,75%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 794,00	11,40%
Total	147 269,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	13,58%
Subvention État (acquise) : DRAC quote-part conventionnement	20 000,00	13,58%
Subvention ville de Paris (sollicitée)	10 000,00	6,79%
Recettes propres	90 669,00	61,57%
Autres financements : aide insertion ESAD et TNB	6 600,00	4,48%
Total	147 269,00	100,00%

DOSSIER N° EX093280 - Aide à la création - L'ENVOLEE - PLUME - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	145 750,00 € HT	5,49 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L ENVOLEE
Adresse administrative : 1 AVENUE PAUL VAILLANT COUTIRIER
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LAURENCE OLIVER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 1997, L'Envolée Cirque est une compagnie de cirque de création professionnelle composée d'artistes de cirque, de musiciens et de techniciens animés par une même volonté : le partage, l'échange et la transmission autour des arts du cirque. Basée depuis sa création à Romainville (93), elle est aujourd'hui dirigée par Pauline Barboux, autrice et artiste de cirque ayant suivi un cursus de danse contemporaine puis diplômée de l'Académie Fratellini, école supérieure des arts du cirque. L'Envolée Cirque défend des créations novatrices mettant en avant les arts du cirque sous chapiteau et In situ accompagnées d'une création musicale originale, pour tous les publics, sur tous les territoires. L'Envolée est conventionnée par la DRAC Île-de-France depuis 2021.

Dans la continuité de sa ligne artistique et de son engagement pour défendre l'écriture circulaire sous chapiteau, Pauline Barboux imagine avec PLUME un spectacle de cirque tout public tant chorégraphique que musical, plein de prouesses, de surprises visuelles et de défis pistographiques. PLUME retrace ce qu'il se passe dans la tête d'une jeune femme habitée par ses souvenirs de cirque. Par des jeux de lumière, on bascule entre le passé et le présent. Accompagné par deux musiciens, cet hommage aux siens donne à voir les fondamentaux du cirque. PLUME, dont la création est prévue en 2027, affiche une dizaine de représentations en Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  ANTONY
-  SAINT-OUEN-L'AUMONE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	58 910,00	35,12%
Dépenses techniques	86 700,00	51,68%
Dépenses de communication	3 500,00	2,09%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	18 640,00	11,11%
Total	167 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	30 000,00	17,88%
DGCA - Aide à la création Cirque (S)	25 000,00	14,90%
Ville de Paris (A)	16 000,00	9,54%
SACD (S)	13 000,00	7,75%
Recettes propres	83 750,00	49,93%
Total	167 750,00	100,00%

DOSSIER N° EX093281 - Aide à la création - J'Y PENSE SOUVENT - I AM HERE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	78 000,00 € HT	12,82 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : J Y PENSE SOUVENT
Adresse administrative : 44 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NATHALIE SEMBINELLI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

L'association J'y pense souvent (...) a été créée en 2002 pour porter la production et la diffusion des projets de Vincent Dupont. Elle se donne pour objectif artistique de développer un travail à la croisée de plusieurs médiums qui déplace les définitions attendues de l'art chorégraphique. Les créations produites par l'association se posent comme expériences, questions adressées à la perception du spectateur. L'association a produit quinze pièces chorégraphiques de Vincent Dupont. De 2019 à 2023, il a été artiste associé au Centre des arts d'Enghien-les-Bains (95), pour quatre saisons. A compter de la saison 2023-2024, Vincent Dupont est artiste associé de la Maison de la Danse à Lyon.

À la recherche des gestes qui sauvent, avec la création I AM HERE, Vincent Dupont réanime le sens de l'altérité par la danse. 2 interprètes, Vincent Dupont et Sylvain Prunenec, réaliseront un rituel en forme d'alerte. I AM HERE met en scène un corps sauvé des eaux, allongé sur une table lumineuse. Sur cet autel aux allures futuristes, des gestes de soin cliniques, techniques, porteurs d'histoires légendaires lui sont adressés dans une danse rituelle... Vincent Dupont crée ici un lieu d'hospitalité symbolique en puisant son vocabulaire aux sources d'un vécu immémorial, là où la tragédie anonyme cède le pas à l'expérience du proche.

Le spectacle est coproduit par la Briqueterie (CDCN du Val-de-Marne), la Maison de la Danse (Lyon), le Festival Next Valenciennes, la Place de la Danse (Toulouse) et le Lieu Unique (Nantes). Il sera accueilli en résidence au Centre national de la danse (Pantin- 93) et au théâtre de Choisy-Le-Roi (94).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PANTIN
- CHOISY-LE-ROI
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	61 330,00	65,95%
Dépenses techniques	16 170,00	17,39%
Dépenses de communication	7 000,00	7,53%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 500,00	9,14%
Total	93 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	25 000,00	26,88%
Drac IDF (acquise)	25 000,00	26,88%
CD 94 (sollicité)	8 000,00	8,60%
Recettes propres	35 000,00	37,63%
Total	93 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX093283 - Aide à la création - PAR TERRE - WITCH HUNTING - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	118 820,00 € HT	6,73 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAR TERRE
Adresse administrative : 43 BOULEVARD DE POLANGIS
94340 JOINVILLE LE PONT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame AUDE LEPRESLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

En 2005, la chorégraphe, autrice et metteuse en scène Anne Nguyen fonde la compagnie Par Terre. Son travail associe une gestuelle brute et virtuose à une écriture chorégraphique géométrique, déstructurée et épurée, qui exalte le pouvoir de l'abstraction. La compagnie a présenté une vingtaine de spectacles de danse hip-hop, plus de 750 fois, en France et à l'international. Nommée Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres en 2015, lauréate du Prix Nouveau Talent Chorégraphie SACD en 2013, Anne Nguyen a été associée à Chaillot – Théâtre national de la Danse de 2015 à 2018. La compagnie est aujourd'hui en résidence triennale à l'Opéra de Massy (91). Elle est artiste associée au Théâtre des 2 Rives de Charenton-le-Pont (94). Elle développe également un projet au long cours avec le Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec (93).

WITCH HUNTING est une pièce chorégraphique pour 6 interprètes qui éclaire les mécanismes par lesquels les groupes humains évoluent, en convoquant plusieurs répertoires de danses africaines traditionnelles et urbaines (dont le hip-hop et le krump). Pour explorer la diversité des identités culturelles dans une quête de ce qui nous lie, la chorégraphe Anne Nguyen confronte des vocabulaires dansés représentant différentes visions et manières de communiquer jusqu'à faire corps ensemble. Une musique originale, portée par des percussions inspirées de rythmes traditionnels, soutiendra la dramaturgie du

spectacle et lui donnera une atmosphère épique.

La pièce sera créée en octobre 2025 à l'Opéra de Massy (91), qui la coproduit. Elle connaîtra une large diffusion avec déjà 6 représentations confirmées en Île-de-France (93, 94, 95), plusieurs représentations programmées par des scènes labellisées au niveau national et des perspectives internationales.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'autre aide régionale (PAC) et de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- MASSY
- LA COURNEUVE
- NOISY-LE-SEC
- CHARENTON-LE-PONT
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	65 765,00	47,37%
Dépenses techniques	36 414,00	26,23%
Dépenses de communication	10 030,00	7,23%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	26 611,00	19,17%
Total	138 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	13 000,00	9,36%
DRAC IDF - quote-part convention pluriannuelle (A)	55 000,00	39,62%
Région Île-de-France - Aide à la PAC (A)	15 000,00	10,81%
CD 94 - quote-part convention pluriannuelle (S)	15 000,00	10,81%
Spedidam - aide à la création d'une bande son originale (A)	3 820,00	2,75%
Recettes propres	37 000,00	26,65%
Total	138 820,00	100,00%

DOSSIER N° EX093285 - Aide à la création - 8 AVRIL - A MOTS DOUX - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	216 000,00 € HT	6,94 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 8 AVRIL
Adresse administrative : 5 RUE LE GOFF
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FANNY DESCAZEUX, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2015 par Thomas Quillardet, la compagnie 8 Avril est dédiée à la mise en scène de narrations inédites où l'écriture et l'acteur sont toujours au centre de la démarche. Les textes peuvent être issus de romans, de recherches documentaires, d'improvisations, de collecte de paroles ou de scénarii de films. Les spectacles interrogent la paternité, le souvenir, la mémoire collective, des fragments de vie de l'enfance et de l'adolescence, en ramenant ces explorations de l'intime à des questions de société actuelles. Parmi ses créations récentes figurent : UNE TELEVISION FRANCAISE, L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MEDIATHEQUE (2021) et EN ADDICTO (2023).

Ecrit et mis en scène par Thomas Quillardet, A MOTS DOUX est un spectacle qui met en scène le personnage d'un garçon de 10 ans qui devient fan en 1987 de Mylène Farmer. Un espace de possible s'ouvre alors pour lui, une scène à lui tout seul sur laquelle « sa Mylène » peut se déployer dans sa tête et face aux spectateurs. Sylvain nous entraîne dans un voyage mental où la relation du fan à son idole vient nous interroger sur nos désirs, nos peurs, notre intimité profonde. Créée le 1er octobre 2025, la pièce fait jouer 4 comédiens et 2 musiciennes. Coproduit par plusieurs scènes nationales dont le Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines (78), le spectacle compte d'ores et déjà 26 représentations prévues dont 17 en Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- PARIS
- PONTAULT-COMBAULT
- MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- CHATENAY-MALABRY
- CHATILLON
- COLOMBES
- CACHAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	105 580,00	45,71%
Dépenses techniques	109 300,00	47,32%
Dépenses de communication	3 000,00	1,30%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	13 120,00	5,68%
Total	231 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	30 000,00	12,99%
Subvention État (acquise) : quote-part conventionnement DRAC	50 000,00	21,65%
Subvention État (acquise) : aide au compagnonnage	12 500,00	5,41%
Recettes propres	108 500,00	46,97%
Subvention État (acquise) : Fonds de production théâtre	30 000,00	12,99%
Total	231 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX093286 - Aide à la création - ENSEMBLE JUPITER - THEODORA - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	258 901,00 € HT	7,72 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSEMBLE JUPITER
Adresse administrative : 8 BIS BOULEVARD MAILLOT
92200 NEUILLY SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JACQUES CELLARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2018 par le luthiste Thomas Dunford, L'ensemble Jupiter est un collectif de musiciens baroques de la jeune génération. Il se compose d'un effectif variable en fonction des projets. Depuis sa création, l'ensemble Jupiter a déjà été invité à jouer dans les plus grandes salles en France et à l'international (Auditorium du Louvre, Philharmonie de Paris, Philharmonie de Berlin, Wigmore Hall, Carnegie Hall).

THEODORA est un oratorio d'Haendel. L'ensemble Jupiter sous la direction de Thomas Dunford en propose une nouvelle production (version concert) avec 5 chanteurs solistes, 14 choristes et un orchestre de 25 musiciens (soit un total de 45 artistes au plateau).

Monter cet oratorio est un projet de longue date pour l'ensemble Jupiter. Créé en 1750 à Londres, cet oratorio est l'une des œuvres les plus abouties de Haendel. Les 5 solistes ont été choisis par affinités musicales et humaines. Quatre représentants de la nouvelle génération : Lea Desandre, Hugh Cutting, Laurence Kilsby et Alex Rosen, seront épaulés par une des grandes interprètes de la musique baroque et de la tragédie lyrique, Véronique Gens. Le chœur a été créé pour l'occasion, à la suite d'une grande campagne d'auditions.

Ce projet d'une envergure nouvelle pour l'ensemble Jupiter est soutenu par deux coproducteurs, l'opéra

de Dijon et le théâtre des Champs-Élysées (75).

Une tournée de 8 représentations est prévue en France et à l'international en octobre 2025 dont 2 représentations franciliennes à Paris et Versailles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	163 411,00	60,77%
Dépenses techniques	82 690,00	30,75%
Dépenses de communication	6 000,00	2,23%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 800,00	6,25%
Total	268 901,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	30 000,00	11,16%
DRAC IDF (A)	20 000,00	7,44%
CNM (S)	10 000,00	3,72%
Adami (S)	20 000,00	7,44%
Mécénat (A)	58 901,00	21,90%
Recettes propres	130 000,00	48,34%
Total	268 901,00	100,00%

DOSSIER N° EX093287 - Aide à la création - TOUJOURS APRÈS MINUIT - QUI A PEUR DE LYSISTRATA ? - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	157 279,00 € HT	3,18 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS TOUJOURS APRES MINUIT
Adresse administrative : 3 RUE SAINT-GERMAIN
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SERGE BONTEMPS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Brigitte Seth et Roser Montlló Guberna, metteures en scène, autrices, chorégraphes et interprètes, mènent ensemble un travail de recherche théâtrale, en tant que directrices artistiques de la compagnie Toujours après minuit depuis 1996.

QUI A PEUR DE LYSISTRATA ? est un spectacle conçu par Brigitte Seth et Roser Montlló Guberna (mise en scène et chorégraphie), sur un texte commandé à l'autrice Marie Dilasser, en collaboration avec le compositeur Hugues Laniesse, pour 4 comédiens et comédiennes et 3 danseurs et danseuses.

QUI A PEUR DE LYSISTRATA ? est une œuvre autour de la figure de cette femme qui, dans l'œuvre d'Aristophane, s'interroge sur la façon dont les femmes peuvent interrompre la guerre. Il s'agira de réveiller, sous le ton de la farce, mais avec un accent d'espoir forcené, ce qui pourrait stopper l'engrenage infernal de la barbarie. Les neuf interprètes (pour la majorité des collaborateurs réguliers de la compagnie) seront réunis sur le plateau pour explorer ce questionnement entre danse et texte. La musique, composée au fur et à mesure des répétitions, jouera un grand rôle dans le spectacle.

Le principal partenaire francilien du projet est le Théâtre Gérard Philippe (Saint-Denis, 93) qui coproduit et accueille la création du spectacle pour une série de 10 dates en février 2026.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et de l'autre aide régionale (PAC).

Localisation géographique :

-  PARIS
-  SAINT-DENIS
-  BAGNOLET
-  MONTREUIL
-  NOISY-LE-SEC
-  VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	130 516,00	62,97%
Dépenses techniques	52 635,00	25,39%
Dépenses de communication	9 376,00	4,52%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	14 752,00	7,12%
Total	207 279,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	10 000,00	4,82%
Subvention DRAC (acquise)	100 000,00	48,24%
Subvention Région IDF PAC (acquise)	45 000,00	21,71%
Subvention CD94 (acquise)	12 000,00	5,79%
Sociétés civiles	10 279,00	4,96%
Recettes propres	30 000,00	14,47%
Total	207 279,00	100,00%

DOSSIER N° EX093289 - Aide à la création - FULL FULL LA HORDE DANS LES PAVES - RUN THEM ALL - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	139 007,00 € TTC	7,19 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FULL FULL
Adresse administrative : 7 RUE SAINT-BLAISE
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur LIONEL LE PALEC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La horde dans les pavés est un collectif d'intervention acrobatique fondé en 2020, qui attache une grande importance à l'espace public et s'inspire des techniques de cirque, du parkour, de la grimpe urbaine et de la danse.

RUN THEM ALL (RTA) est une déambulation de cirque urbaine, nocturne et immersive où le public est initié au pistage d'une horde de 5 acrobates et 2 musiciens à travers la ville. La pièce se penche sur l'adolescence en parlant de ces nuits où il n'y a rien faire d'autre qu'à attendre le matin, des premières fois qui arrivent trop tôt, des éclats de joie qui surgissent une fois la rage expulsée, des monstres et des chimères de 2 heures du matin. La bande son, électro et progressive, agit comme guide de la déambulation. Les musiciens entretiennent un lien entre le récit et le public, non seulement par le texte qui intervient comme narration, mais aussi par l'omniprésence de leur musique qui transforme l'espace en zone spectaculaire provisoire.

RTA sera créé au printemps 2026 et jouera 6 fois en Île-de-France, en lien avec les réseaux rue et cirque.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- BAGNEUX
- CERGY
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	74 684,00	45,54%
Dépenses techniques	62 591,00	38,16%
Dépenses de communication	1 376,00	0,84%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	25 356,00	15,46%
Total	164 007,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	35 000,00	21,34%
Subvention DGCA SACD (acquise)	6 700,00	4,09%
Subvention DRAC IDF (sollicitée)	15 000,00	9,15%
Subvention DGCA (sollicitée)	15 000,00	9,15%
Subvention Ville de Paris (acquise)	8 000,00	4,88%
Partenaires privés (acquise)	10 000,00	6,10%
Recettes propres	74 307,00	45,31%
Total	164 007,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093290 - Aide à la création - COMPAGNIE VIENS VOIR EN FACE - HULUL - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	51 924,00 € TTC	13,48 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE VIENS VOIR EN FACE
Adresse administrative : 50 RUE DU CHATEAU
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ADELINE DYANT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Viens Voir en Face est une compagnie Seine-et-Marnaise fondée en 2013 sous l'impulsion de la metteuse en scène Aurélie Mest.

La compagnie souhaite inviter le jeune spectateur au cœur de la maison de HULUL, drôle de hibou philosophe imaginé par Arnold Lobel, pour un spectacle sensoriel. Un spectacle à tiroirs, truffé de surprises, de poésie et de tendresse. Au sein d'une scénographie proposée par Aurélie Mest sur le principe du livre animé (livre-castelet, livre-décor), il y aura deux drôles de conteurs en pyjama (Xavier Depoix, Aurélie Mest) qui guideront les jeunes spectateurs du récit à l'image, du jeu de poupée à la manipulation de marionnette, de la lumière au noir. La plasticienne Julia Dantonnet créera en amont des "livres d'ombres", tandis que le musicien Olivier Lerat construira au plateau des ambiances sonores de bric et de broc, desquelles naîtront des chansons.

HULUL sera créé au printemps 2026 au Théâtre Eurydice (78) et une dizaine de représentations seront jouées en Seine-et-Marne et en Essonne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- DAMMARIE-LES-LYS
- CHESSY
- LOGNES
- NOISIEL
- FAY-LES-NEMOURS
- PLAISIR
- OLLAINVILLE
- GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	36 060,00	48,13%
Dépenses techniques	23 200,00	30,96%
Dépenses de communication	9 800,00	13,08%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	5 864,00	7,83%
Total	74 924,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	30 000,00	40,04%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	3 743,30	5,00%
Sociétés civiles (acquise)	13 291,20	17,74%
Recettes propres	27 889,50	37,22%
Total	74 924,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093291 - Aide à la création - ASSOCIATION SOY CREATION - OLYMPE(S) - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	195 575,00 € HT	5,11 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE SOYCREATION

Adresse administrative : 10 RUE DE SANTEUIL
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BAPTISTE HEYNEMANN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Depuis la création en 1997, la question de la représentation des figures féminines est au cœur de la démarche artistique de Soy création, dirigée par la metteuse en scène Justine Heynemann. Soy Création a produit et diffusé une vingtaine de spectacles dans des lieux comme le Théâtre du Rond-Point, le Théâtre 13, le Théâtre Paris-Villette, le CDN de Vire, le Théâtre National de Nice... Soy Création rayonne particulièrement en Île-de-France grâce au lieu la Cuisine (Paris 5) : lieu de résidences, de répétitions, et de pratiques amateurs.

Écrite par Justine Heynemann et Rachel Arditi, OLYMPE(S) n'est pas le biopic d'une femme, mais une histoire liée à sa vie : l'histoire d'un collectif guidé par une femme. Avec cette grande forme au plateau de 10 comédiens (5 hommes et 5 femmes), la metteuse en scène Justine Heynemann souhaite réinvestir le genre cape et épée en le colorant de féminisme, mêlant les combats d'escrime, les costumes d'époque, les coiffures folles et les chansons. La pièce fera écho au monde contemporain mêlant extraits de vrais discours d'Olympe de Gouges et d'autres personnages de la pièce (Rose Lacombe, Théroigne de Méricourt, Beaumarchais), textes féministes comme ceux de Simone de Beauvoir et chansons d'autrices-compositrices contemporaines. Coproduit par plusieurs théâtres de ville du Val-de-Marne, le spectacle

sera créé le 4 février 2026. 19 dates sont d'ores-et-déjà prévues dont 11 en Île-de-France (5 dans le Val-de-Marne, au Théâtre des 2 Rives à Charenton-le-Pont, au Théâtre Antoine Watteau à Nogent-sur-Marne, aux théâtres de Saint-Maur et de Maisons-Alfort, 3 dans le Val-d'Oise au Figuier Blanc à Argenteuil et au Théâtre Roger Barat à Herblay-sur-Seine et 3 dans les Hauts-de-Seine au Centre d'art et de culture de Meudon, au Carré Bellefeuille à Boulogne-Billancourt et aux 3 pierrots à Saint-Cloud).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- MEUDON
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- NOGENT-SUR-MARNE
- CHARENTON-LE-PONT
- MAISONS-ALFORT
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- ARGENTEUIL
- HERBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	112 738,00	49,11%
Dépenses techniques	87 328,00	38,04%
Dépenses de communication	11 975,00	5,22%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	17 534,00	7,64%
Total	229 575,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	44 000,00	19,17%
Subvention État (sollicitée) : DRAC IDF	15 000,00	6,53%
Subvention État (sollicitée) : Artcena	12 000,00	5,23%
Subvention Conseil départemental 94 (sollicitée)	10 000,00	4,36%
Sociétés civiles (acquise) : Adami	21 000,00	9,15%
Sociétés civiles (sollicitée) : SACD Grandes formes	15 000,00	6,53%
Recettes propres	100 575,00	43,81%
CNM (sollicité)	12 000,00	5,23%
Total	229 575,00	100,00%

DOSSIER N° EX093292 - Aide à la création - ODETTA - GROWING PIECE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	52 000,00 € HT	15,38 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ODETTA
Adresse administrative : 5 RUE DU DOCTEUR PAQUELIN
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame TERESA ACEVEDO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Madeleine Fournier fonde l'association Odetta en 2017 après des années de collaboration avec Jonas Chéreau, qui lui permet de créer des formes chorégraphiques hybrides et expérimentales où la musique et la voix ont une part importante. Pour le plateau, elle crée en 2018 le solo inaugural LABOURER puis la pièce de groupe LA CHALEUR, comédie musicale expérimentale pour cinq interprètes en 2021.

GROWING PIECE s'inspire du mythe des Héliades, qui à la mort de leur frère Phaéthon, endeuillées et inconsolables, se métamorphosèrent en peupliers. Leurs pieds devinrent racines, leurs cheveux devinrent feuilles, leurs jambes se transformèrent en tronc et leurs bras en rameaux. Leurs larmes donnèrent naissance à des gouttes d'ambre, restant ainsi vivantes par-delà la métamorphose.

GROWING PIECE est un duo avec le musicien Julien Desailly. Une pièce qui se veut en processus, c'est-à-dire qui se cherche, s'écrit et se présente au fil des temps de résidence et des invitations.

Le spectacle est coproduit par l'Atelier de Paris (75), le Centre national de la danse (Pantin, 93), la Manufacture à Bordeaux, la Place de la Danse à Toulouse, le Pacifique – CDCN de Grenoble. En Île-de-France, le spectacle sera diffusé à Paris, à l'Atelier de Paris, au Palais de Tokyo et au Théâtre de la Bastille.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué

Localisation géographique :

-  PARIS
-  PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	23 359,60	39,59%
Dépenses techniques	20 415,60	34,60%
Dépenses de communication	3 700,00	6,27%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	11 524,80	19,53%
Total	59 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	15 000,00	25,42%
DRAC IDF (acquise)	15 000,00	25,42%
Sociétés civiles (acquise)	3 000,00	5,08%
Recettes propres	26 000,00	44,07%
Total	59 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093293 - Aide à la création - COMPAGNIE BARKS - FONDATIONS - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	99 300,00 € HT	10,07 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE BARKS
Adresse administrative : 21B RUE DU SIMPLON
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ELISE GOISNEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie Barks est une compagnie de cirque contemporain créée par Bastien Dausse autour de l'envie de se jouer de la gravité.

FONDATIONS est un spectacle chorégraphique et acrobatique, tout public, pensé pour la salle de spectacle. Il explore notre rapport au poids, à l'équilibre et au temps. Chaque scène propose une étude en mouvement, où les corps des circassiens dialoguent avec des sculptures-objets uniques. Contraints ou libérés par la matière, les 4 interprètes évoluent dans une partition physique et plastique qui interroge les lois de la gravité. L'espace scénique devient un champ d'étude, un temps de contemplation et d'émerveillement, où se tissent des liens inattendus entre les corps et les objets. L'équipe travaille à une version accessible de ce spectacle conçu de manière écoresponsable et développe un « cabinet de curiosités pédagogiques », qui renferme tout un panel d'exercices et de jeux autour de la notion du (dés)équilibre pour l'élaboration d'actions de médiation.

Le spectacle sera créé à l'automne 2026 au Centre des arts d'Enghien-les-Bains (95), puis jouera aux Noctambules à Nanterre (92).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	88 617,00	74,28%
Dépenses techniques	16 974,00	14,23%
Dépenses de communication	7 500,00	6,29%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	6 209,00	5,20%
Total	119 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	30 000,00	25,15%
Subvention DRAC IDF (sollicitée)	30 000,00	25,15%
Sociétés civiles (sollicitée)	8 500,00	7,12%
Recettes propres	50 800,00	42,58%
Total	119 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093308 - Aide à la création - COMPAGNIE EIA ! - ECORCES BUSINESS - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	207 046,00 € HT	4,83 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE EIA
Adresse administrative : 25 RUE DEZOBRY
93200 SAINT DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame AMANDINE PAURIOL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Autrice et metteuse en scène, Alice Carré a collaboré avec Margaux Eskenazi à l'écriture et la mise en scène de projets comme ET LE CŒUR FUME ENCORE (2019), avec Olivier Coulon-Jablonka pour La TREVE, PIECE D'ACTUALITE N°15 (2020) et co-écrit KAP O' MOND, avec le chercheur haïtien Carlo Handy Charles (2022). En 2020, elle a fondé la compagnie Eia !, qui est accompagnée en production et administration par le Bureau des filles. La première pièce de la compagnie est BRAZZA-OUIDAH-SAINT-DENIS (2021).

Ecrit et mis en scène par Alice Carré avec une composition musicale de Benjamin Troll, ECORCES BUSINESS (titre provisoire) est un polar théâtral pour 6 interprètes, portant sur les enjeux forestiers. Au moment du décès de son père, Alba hérite de parcelles de forêts dont elle n'avait jamais entendu parler. Au même moment, un garde forestier disparaît. C'est le début de cette enquête-polar menée par deux gendarmes hauts en contrastes. Cette pièce se décline en deux formes : en salle, proposant une esthétique avec scénographie et lumières ; en plein air, permettant de faire déambuler le public au cœur de forêts ou d'espaces arborés.

Créé le 12 janvier 2026 au TCI (75) qui le coproduit et l'accueille pour 10 représentations, le spectacle

sera aussi joué pour une date à Romainville (93). La compagnie est en discussion pour 4 à 6 dates en cession aux Gêmeaux (92) et à Brétigny-sur-Orge (91).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	123 960,00	58,46%
Dépenses techniques	51 574,00	24,32%
Dépenses de communication	5 500,00	2,59%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	31 012,00	14,63%
Total	212 046,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	15 000,00	7,07%
Subvention État (sollicitée) : DRAC Aide au projet	15 000,00	7,07%
Subvention État (sollicitée) : DGCA Fonds de production	10 000,00	4,72%
Sociétés civiles (acquise) : Adami, Spedidam	19 000,00	8,96%
Sociétés civiles (sollicitée) : Fonds SADC	8 000,00	3,77%
Partenaires privés (acquise)	15 000,00	7,07%
Recettes propres	130 046,00	61,33%
Total	212 046,00	100,00%

DOSSIER N° EX093315 - Aide à la création - EN VOTRE COMPAGNIE - KUMINA - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	92 525,00 € HT	8,65 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EN VOTRE COMPAGNIE
Adresse administrative : 61 AV DENFERT ROCHEREAU
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARINE BIROT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

En Votre Compagnie est une structure de production, d'administration et de diffusion de spectacle vivant créée en 2006. Elle a travaillé à plusieurs reprises avec Victor de Oliveira, acteur (sous la direction de Wajdi Mouawad, Stanislas Nordey, Alexis Armengol...) et metteur en scène né au Mozambique, formé au CNSAD de Paris. En Votre Compagnie a ainsi produit la tournée française de INCENDIOS de Wajdi Mouwad (présenté en France dans le cadre d'Africa 2020), produit LIMBO un seul en scène écrit, mis en scène et interprété par Victor de Oliveira et LES SABLES DE L'EMPEREUR (2023), grande forme d'après le roman de l'écrivain mozambicain Mia Couto.

Dans KUMINA, Victor de Oliveira, à la fois metteur en scène et interprète en solo, explore les thèmes du déracinement, de l'exil et de la perte de repères. Il crée une dramaturgie en fusionnant ses écrits intimes, ses souvenirs d'adolescence, avec des textes d'auteurs comme DREAMHAÏTI du poète Kamau Brathwaite, qui évoque la tragédie des boat-people haïtiens au cours des années 80.

Le spectacle est coproduit par plusieurs théâtres dont en Île-de-France : la Scène nationale d'Évry (91) et le TQI d'Ivry (94), qui accueille également le projet en résidence ainsi que le théâtre national de la Colline (75). 18 dates sont prévues à ce jour en diffusion, dont 8 en Île-de-France : 5 dates au TQI à Ivry (94) où

le spectacle sera créé le 13 janvier 2026, 2 dates à l'Agora, Scène nationale d'Évry (91) et 1 date à La Merise à Trappes (78).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

-  TRAPPES
-  IVRY-SUR-SEINE
-  EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	27 553,00	29,78%
Dépenses techniques	56 252,00	60,80%
Dépenses de communication	2 500,00	2,70%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	6 220,00	6,72%
Total	92 525,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	8 000,00	8,65%
Subvention État (acquise) - DRAC Aide à la création	10 000,00	10,81%
Subvention État (acquise) : Institut Français	10 000,00	10,81%
AESP Fonpeps (sollicitée)	1 025,00	1,11%
Recettes propres	63 500,00	68,63%
Total	92 525,00	100,00%

DOSSIER N° EX093317 - Aide à la création - LEIDESIS - EXIT - ANTI-OPERA ET REVOLUTION INTERIEURE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	53 600,00 € TTC	9,33 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LEIDESIS

Adresse administrative : 5 PASSAGE PIVER
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LEA TROMMENSCHLAGER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Compagnie LEIDESIS a été créée en 2015 par Julia Robert, musicienne, compositrice et performeuse, qui conçoit les spectacles de la compagnie à partir de matières sonores auxquelles vient fréquemment s'intégrer une dimension corporelle, scénographique et théâtrale. Musicienne altiste de formation, Julia Robert développe aujourd'hui un langage pluridisciplinaire tourné vers la performance, intégrant le théâtre et la danse à sa pratique.

EXIT ANTI-OPÉRA ET REVOLUTION INTÉRIEURE est un spectacle musical et performatif conçu par Julia Robert (mise en scène, chorégraphie et direction musicale), et interprété par Julia Robert (alto augmenté de pédales d'effets) et Charles Robert (beat box et percussion). EXIT est une plongée sensorielle où le chaos rencontre l'apaisement. À travers musique, récit et mouvement, ce spectacle éclate les conventions pour explorer la quête de soi dans un monde en crise. Sur scène, les deux interprètent mêlent objets, sons et gestes pour créer une expérience vibrante, à la fois poétique et brute. Les principaux partenaires franciliens de cette création sont La Muse en Circuit et la Fondation Royaumont (coproduction et résidence). 5 dates sont prévues dont 2 en Île-de-France à Paris et à l'abbaye de Royaumont (95).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  ASNIERES-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	36 000,00	65,93%
Dépenses techniques	14 000,00	25,64%
Dépenses de communication	1 600,00	2,93%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 000,00	5,49%
Total	54 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	6 000,00	10,99%
Subvention État (acquise) / DRAC Île-de-France	8 000,00	14,65%
CNM (acquise)	3 000,00	5,49%
Recettes propres	37 600,00	68,86%
Total	54 600,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093318 - Aide à la création - ENSEMBLE CALLIOPEE - L'ODYSSÉE
TRANSANTARCTIC - CP SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	71 000,00 € HT	12,68 %	9 000,00 €
Montant total de la subvention			9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSEMBLE CALLIOPEE

Adresse administrative : 21 VILLA DU PROGRES
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MICHELE VERSCHOORE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondé en 1999, l'Ensemble Calliopée est un ensemble de musique de chambre à géométrie variable, de deux à dix musiciens, composé d'artistes de niveau international qui conjuguent leurs qualités de soliste et de chambriste sous la direction artistique de Karine Lethiec.

En parallèle à la transmission des chefs-d'œuvre de musique de chambre des classiques à nos jours, l'Ensemble est attaché à la recherche de nouveaux répertoires du passé comme du présent. Les musiciens de l'Ensemble s'investissent dans le partage avec tous les publics à travers des projets interdisciplinaires, qu'ils mènent aux côtés de compositeurs, médiateurs ainsi que d'artistes vidéastes, plasticiens, comédiens et scientifiques.

L'ODYSSÉE TRANSANTARCTIC est un concert-récit immersif porté par l'Ensemble Calliopée (7 musiciens) en collaboration avec la compositrice Graciane Finzi, avec une création vidéo de Fanny Wilhelmine Derrier, une diffusion électro-acoustique de Diego Losa et un récit en voix off enregistré par Charles Berling.

L'ODYSSÉE TRANSANTARCTIC – 110 ANS APRÈS L'EXTRAORDINAIRE AVENTURE DU CAPITAINE SHACKLETON plonge au cœur de l'expédition de l'Endurance, voyage scientifique unique, écologique

autant qu'humain, d'après les archives de cette incroyable odyssée en Antarctique. Ce concert-récit immersif est une création interdisciplinaire intégrant une recherche scientifique acoustique, labellisée par la Conférence des Nations Unies pour l'Océan (UNOC-3), qui interpelle chacun sur les grands enjeux contemporains.

Les principaux partenaires franciliens sont la Philharmonie de Paris (coproduction) et le Centre de création musicale La Muse en circuit – 94 (coproduction, résidence), ainsi que la Grange musicale de Saint-Leu-la-Forêt – 95 (résidence).

Le spectacle sera créé en novembre 2025 pour 3 représentations, dont 1 scolaire à la Philharmonie de Paris puis jouera hors Île-de-France. 2 dates sont également prévues la saison suivante en décembre 2026 au théâtre Thénardier de Montreuil (93).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	61 400,00	74,88%
Dépenses techniques	2 000,00	2,44%
Dépenses de communication	5 000,00	6,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	13 600,00	16,59%
Total	82 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	20 000,00	24,39%
DRAC IDF (S)	20 000,00	24,39%
CNM (S)	6 000,00	7,32%
MMC (A)	4 000,00	4,88%
Sacem et speditam (A)	16 000,00	19,51%
Adami (S)	3 000,00	3,66%
Recettes propres	13 000,00	15,85%
Total	82 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX093319 - Aide à la création - MAISONM - EVE88 - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	35 749,00 € TTC	22,38 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISONM
Adresse administrative : 2 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ERIC MICHON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2022 par Emanuelle Soum, MaisonM est une compagnie chorégraphique hybride qui mêle danse, vidéo et performance. Elle explore les thématiques du féminin, du corps et de la résilience à travers une écriture brute et organique, influencée par les pratiques somatiques et la culture vogue. Ses créations comme EVE88 ou VENUS555 proposent des expériences immersives, sensibles et engagées. Accueillie en résidence dans des lieux majeurs (La Villette, CND, CCN), MaisonM affirme une vision inclusive du spectacle vivant. La compagnie développe aussi des actions en milieu scolaire et hospitalier.

EVE88 est une création chorégraphique pour cinq interprètes qui revisite le mythe d'Ève à travers les liens invisibles du féminin. « Et si croquer la pomme devenait un acte de connaissance, de liberté ? ». Sur scène, chaque performeuse incarne une facette de cette rébellion créatrice, où la désobéissance devient exaltation, intuition et force vive. Le spectacle est coproduit par la Villette, le CCN Ballet de Lorraine. Il sera diffusé pour les premières représentations à la Villette (75), puis en Île-de-France au centre d'art d'Enghien-les-Bains (95), au Centre de la musique et de la danse de Bagneux (92), et au Consulat Voltaire (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- BAGNEUX
- CLICHY
- PANTIN
- CRETEIL
- ENGHIEEN-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	32 210,00	81,03%
Dépenses techniques	1 640,00	4,13%
Dépenses de communication	299,00	0,75%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	5 600,00	14,09%
Total	39 749,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	12 000,00	30,19%
Ville de Paris (sollicitée)	7 500,00	18,87%
Recettes propres	16 249,00	40,88%
Sociétés civiles	1 300,00	3,27%
Partenaires privés	2 700,00	6,79%
Total	39 749,00	100,00%

DOSSIER N° EX093327 - Aide à la création - AREP ASSOCIATION DE RECHERCHE ET D'EXPRESSION PLASTIQUE - UBIQUITY - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	118 000,00 € TTC	5,93 %	7 000,00 €
Montant total de la subvention			7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AREP ASSOCIATION DE RECHERCHE ET D'EXPRESSION PLASTIQUE
Adresse administrative : 25 AVENUE REILLE
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BRUNO ERIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2007 et aujourd'hui basée à Paris, la compagnie AREP porte les projets de l'artiste plasticienne et chorégraphe Emmanuelle Raynaut. Elle propose des créations hybrides, mêlant arts plastiques, visuels et numériques à la recherche chorégraphique approfondie qu'elle développe. Elle y explore la place du spectateur sur différents plans narratifs, avec une attention particulière portée à la voix des femmes et à la question de la mémoire. La compagnie privilégie ainsi des formes participatives et atypiques, in situ et hors les murs, notamment BORAR LOS BORDES, SIGNAUX FAIBLES et POURQUOI MOI.

UBIQUITY est une création chorégraphique immersive et participative qui interroge notre rapport à la technologie tout en proposant une nouvelle manière de créer du collectif. Portée par 5 performeurs, elle prendra la forme d'une danse populaire et carnavalesque de 90 minutes pour 100 personnes, au cœur d'une installation à 360° inspirée d'éléments recyclés et de ruines. La création se déploiera à travers une double écriture chorégraphique : sur le plateau avec les danseurs et via des casques de réalité virtuelle pour le public invité. De manière alternée, trois groupes de huit spectateurs équipés de casques pourront

rejoindre les danseurs sur scène. Ces outils immersifs permettront au public d'intégrer le spectacle avec des gestes chorégraphiques inspirés des réseaux sociaux.

Ce projet est le fruit de la collaboration de trois artistes lauréates du dispositif Chimères, piloté par la DGCA : Emmanuelle Raynaut, Maud Clavier et Isabelle Jonniaux. Coproduit par le Château Éphémère (78), il sera accueilli en résidence et diffusé en Île-de-France pour cinq représentations, notamment au 104 Paris (75), au Château Éphémère (78) et au Cube à Garges (95). La première est prévue le 19 mai 2026.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- CARRIERES-SOUS-POISSY
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	100 036,00	77,55%
Dépenses techniques	14 909,00	11,56%
Dépenses de communication	1 525,00	1,18%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 530,00	9,71%
Total	129 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	18 000,00	13,95%
DRAC Île-de-France - AAP (S)	17 000,00	13,18%
Institut Français de Bruxelles (S)	5 000,00	3,88%
Ville de Paris - Aide à la création (S)	6 000,00	4,65%
Ville de Paris - Aide à la résidence (S)	6 000,00	4,65%
Adami, Spedidam (S)	14 000,00	10,85%
Recettes propres	61 000,00	47,29%
Fondation Carasso (S)	2 000,00	1,55%
Total	129 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX093330 - Aide à la création - UNION NAT JEUNESSES MUSICALES FRANCE - AUX RYTHMES DES VAGUES - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	26 100,00 € TTC	19,16 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNION NAT DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE
Adresse administrative : 20 RUE GEOFFROY L'ASNIER
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SEGOLENE ARCELIN, Directrice générale adjointe

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Depuis 80 ans, les Jeunesses Musicales de France (JM France), association reconnue d'utilité publique, œuvrent pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes prioritairement issus de territoires éloignés ou moins favorisés. Le réseau des JM France, composé de 1 000 bénévoles et 400 partenaires culturels, organise chaque année 2 000 spectacles, ateliers et événements, principalement sur le temps scolaire. Il porte également des créations en production déléguée avec et pour des artistes de son écosystème.

AUX RYTHMES DES VAGUES (ODYSSEE POLYNESIENNE MUSICALE ET POETIQUE D'HAWAÏ A TAHITI) est un spectacle jeune public où le thème de la nature est chanté en hawaïen, tahitien, anglais et français. En compagnie de la chanteuse et guitariste Lou Richard, Paolo Conti remonte aux sources de la musique polynésienne, douce et très riche harmoniquement, se métissant parfois de jazz swing ou de country-blues. Tous deux offrent une sélection de titres d'époques différentes, accompagnés par le son glissé caractéristique de la guitare hawaïenne et celui plus sautillant du ukulélé.

La création aura lieu le 28 septembre 2025 aux Trois Baudets à Paris, puis sera accueillie par le Théâtre Armande Béjart à Asnières-sur-Seine (92) et le Maisons-Laffitte Jazz Festival (78).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	19 370,00	55,19%
Dépenses techniques	7 630,00	21,74%
Dépenses de communication	1 100,00	3,13%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 000,00	19,94%
Total	35 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	14 000,00	39,89%
DGCA (S)	7 000,00	19,94%
DGESCO (S)	2 000,00	5,70%
Sacem et spedidam (S)	6 250,00	17,81%
Recettes propres	5 850,00	16,67%
Total	35 100,00	100,00%

DOSSIER N° EX093332 - Aide à la création - TRAFIKANDARS - ROUES LIBRES - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	49 300,00 € TTC	12,17 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRAFIKANDARS
Adresse administrative : PARC DE L HOTEL DE VILLE
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur TRISTAN VITTON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2011 et basée à Palaiseau (91), Trafikandars est une compagnie de théâtre d'art numérique pour le jeune public qui propose également des expositions immersives. Elle réunit une équipe pluridisciplinaire : créateurs lumière, vidéastes, plasticiens, photographes, auteurs, musiciens et metteuse en scène. Leur thème de prédilection est la perception du réel que l'on retrouve en toile de fond de leurs créations. Ils ont monté LA PORTE AU NEZ en 2012, co-lauréat du groupe Geste(s) et JE VOIS CE QUE JE CROIS en 2021.

ROUES LIBRES est un spectacle jeune public, à partir de 8 ans, qui explore les thématiques du dépassement de soi, des préjugés et des impressions trompeuses. Au cœur de l'histoire, un jeune homme refuse d'être défini par son handicap. La mise en scène du spectacle reposera sur une fusion entre l'écriture visuelle et théâtrale. Elle s'appuiera sur l'art numérique, dont le vidéo-mapping, la captation vidéo live, le motion design 3D et les nouveaux outils de l'IA.

La création aura lieu en novembre 2025 au Cube Garges (95) avec une série de 4 représentations. Elle sera ensuite accueillie en Essonne par 6 villes, dont Palaiseau (91) qui accompagne la production à travers son dispositif d'aide à la création. Au total, 15 représentations franciliennes sont prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- LIMOURS
- BURES-SUR-YVETTE
- GIF-SUR-YVETTE
- PALAISEAU
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
- LARDY
- GRIGNY
- LES ULIS
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	28 350,00	47,81%
Dépenses techniques	26 000,00	43,84%
Dépenses de communication	1 500,00	2,53%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 450,00	5,82%
Total	59 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	16 000,00	26,98%
CD 91 - approvisionnement 2024 (A)	1 000,00	1,69%
Ville de Palaiseau - approvisionnement 2024 (A)	4 500,00	7,59%
Ville de Palaiseau - 2025 (S)	5 000,00	8,43%
Recettes propres	32 800,00	55,31%
Total	59 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX093333 - Aide à la création - ASSOCIATION REVE DE MOI J'REVE DE TOI - URSA MAJOR - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	63 909,00 € TTC	12,52 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION REVE DE MOI J'REVE DE TOI
Adresse administrative : C 0 MAIRIE DE NOISIEL
77186 NOISIEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel PICHENET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Rêve de Moi, j'Rêve de Toi est une compagnie de spectacle vivant qui aime flirter avec les arts du récit, le clown et la musique pour raconter des histoires. Attachée à l'idée que l'art et la culture s'adressent à tous, elle intervient auprès de publics non-professionnels qu'elle implique à travers des ateliers de transmission et des projets de créations partagées.

URSA MAJOR est un seul en scène conté par Caroline Loze. Inspiré d'un récit traditionnel de la tribu nord-américaine des Blackfoot, URSA MAJOR plonge, à travers la relation qui unit deux sœurs, dans les eaux profondes du devenir-soi, du désir et du rapport au vivant. « Il y a la Petite. Et la Grande. La Grande a un secret. Et la Petite veut savoir. C'est plus fort qu'elle. Entre les deux se tissent les fils d'une métamorphose. C'est une histoire qui commence dans la terre et qui finit dans le ciel, nous menant aux origines de la constellation de la Grande Ourse. » La conteuse s'adressera au public et l'accompagnera dans un voyage sensoriel, accompagné de musique (accordéon, micro et Looper pour jouer avec les sons).

Les principaux partenaires franciliens de la création sont La Maison du conte – Chevilly-Larue, 94

(coproduction, résidence), le festival Rumeurs urbaines (résidence, coproduction en cours) ainsi que La Ferme Corsange - Bailly-Romainvilliers, 77 et Animakt - Saulx-les-Chartreux, 91 (résidences). Ces partenaires lui assurent sept dates de diffusion franciliennes, dont 6 en 2025-26 et 1 à l'automne 2026. Des dates hors Île-de-France sont également prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	38 838,76	54,77%
Dépenses techniques	23 879,57	33,68%
Dépenses de communication	6 190,67	8,73%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 000,00	2,82%
Total	70 909,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	15 000,00	21,15%
Subvention État (acquise) : DRAC Île-de-France	10 000,00	14,10%
Subvention Conseil départemental (sollicitée)	8 500,00	11,99%
Sociétés civiles (sollicitée)	4 000,00	5,64%
Recettes propres	33 409,00	47,12%
Total	70 909,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093334 - Aide à la création - COMPAGNIE DES 2M - DES HISTOIRES, DES VIES -
CP SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	261 868,00 € HT	7,64 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DES 2M
Adresse administrative : 27 RUE DE PICARDIE
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur VICTOR HAIM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie des 2M, créée en 2019 à l'initiative de Mathilda May, est née de plusieurs désirs : un désir d'autonomie, un désir de s'inscrire dans un territoire, un désir d'échanges plus diversifiés, enfin, le désir d'offrir à l'équipe de collaborateurs des perspectives plus pérennes.

L'écriture scénique est le fruit d'un savant mélange entre les différentes disciplines pratiquées (la musique, la danse, le jeu) en vue de la création d'un langage multiple, hybride et décroisé. Un langage organique qui rend le geste d'autant plus parlant qu'il n'est pas accompagné par la parole. Il peut alors prendre tout son sens, son rythme et son élan, en partant du cœur de la vérité du sentiment, vers l'action.

DES HISTOIRES, DES VIES est un spectacle pour 6 comédiens, écrit et mis en scène par Mathilda May, avec une musique de Sly Johnson.

Dans une scénographie minimaliste, six interprètes (trois femmes, trois hommes) au jeu physique et engagé donnent vie à une foule de personnages. L'esthétique dépouillée sur fond noir permet de travailler avec les corps dans une approche graphique et chorégraphique. Comme si on était en train de « scroller » sur notre téléphone, la mise en scène zappe d'une histoire à l'autre à une vitesse folle, portée par la partition sonore de Sly Johnson.

Le principal partenaire francilien de la création est la ville de Charenton-le-Pont (coproduction et résidences).

Le spectacle est prévu pour 9 dates franciliennes en cession à Charenton-le-Pont (94), Bezons (95) et la Grande Halle de la Villette de Paris (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et de la coréalisation (non éligible dans le cadre de ce dispositif).

Localisation géographique :

- PARIS
- CHARENTON-LE-PONT
- BEZONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	151 520,00	47,86%
Dépenses techniques	80 242,00	25,35%
Dépenses de communication	21 880,00	6,91%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	62 926,00	19,88%
Total	316 568,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	25 000,00	7,90%
Ministère de la Culture - Crédit d'impôt (S)	33 150,00	10,47%
Fonpeps (S)	11 500,00	3,63%
Conseil départemental du Val-de-Marne (S)	15 000,00	4,74%
Charenton-le-Pont (A)	10 000,00	3,16%
Adami (S)	13 000,00	4,11%
Recettes propres	159 218,00	50,30%
Recettes propres - coréalisation	49 700,00	15,70%
Total	316 568,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093354 - Aide à la création - ATMOSPHERE-PROJECT - DU CLUB A LA SCENE - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	39 895,00 € TTC	15,04 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMOSPHERE-PROJECT
Adresse administrative : 21 RUE AUGER
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC FIRMIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 avril 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en mars 2016, Atmosphere a pour objectif de mettre en place des projets artistiques autour de la culture house et hip-hop. Elle porte notamment les projets de Didier Firmin, pionnier de la danse house en France. Co-chorégraphe et interprète prolifique, il a collaboré avec des artistes reconnus tels que Blanca Li, MC Solaar et Martin Solveig, tout en s'impliquant dans de nombreuses créations de D' de Kabal. En parallèle, Didier Firmin est un enseignant engagé dans plusieurs écoles et formations professionnelles depuis 2009. Il y a 4 ans, il a également ouvert sa propre formation professionnelle de danse à Feeling Dance à Pantin. Entre 2003 et 2013, il a organisé des dizaines de soirées proposant workshops (rencontre entre artistes et public) et des concepts originaux avec plus de 50 DJ et danseurs invités (dont des figures historiques : Walid, Junior Almeda, Regis, Asha Thomas, Julie Dosavis, Brian Green, Caleaf). En 2024, le Théâtre du fil de l'Eau à Pantin lui propose une carte blanche HOUSE ALLDAY dédiée à la scène house française.

ATMOSPHERE : DU CLUB A LA SCENE est une pièce chorégraphique sur les cultures hip-hop et house, qui marque un geste de transmission en abordant la thématique de la quête d'identité. Elle est portée par le chorégraphe Didier Firmin et 4 figures montantes de la scène house (Mayvis Williams, Raza, Sophie

Tracy May et Phaonce Sow) qu'il a formées. Le club que les danseurs évoqueront dans cette pièce est hérité d'une culture venue d'outre-Atlantique : jazz, disco, hip-hop, house, voguing... Il s'agira de faire vivre cette tradition qui, au-delà d'une pratique artistique, incarne une essence, une mémoire, et une libération.

La création aura lieu en septembre 2026. Elle bénéficie du programme Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines de la Fondation de France et de La Villette, du dispositif de résidence hip-hop de la ville de Paris, ainsi que du dispositif CREA de La Place - Centre culturel hip-hop et du conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- AUBERVILLIERS
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	33 500,00	62,16%
Dépenses techniques	9 795,00	18,17%
Dépenses de communication	4 000,00	7,42%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	6 600,00	12,25%
Total	53 895,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	20 000,00	37,11%
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (A)	4 000,00	7,42%
Ville de Paris (S)	4 500,00	8,35%
Recettes propres	25 395,00	47,12%
Total	53 895,00	100,00%

DOSSIER N° EX091445 - Aide à l'accompagnement - GROUPE DES 20 THÉÂTRES EN ÎLE-DE-FRANCE - CP SEPTEMBRE 2025

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	157 500,00 € HT	22,22 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GROUPE DES 20 THEATRES EN ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 18 BIS RUE HENRY MONNIER
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LUCIE CHATAIGNER, Co-Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 1994, le Groupe des 20 Théâtres en Île-de-France réunit des responsables de scènes publiques franciliennes de proximité dont la programmation est ouverte à la pluridisciplinarité. Le soutien à la création et aux écritures contemporaines est une préoccupation majeure qui s'exprime par une volonté affirmée de coproduction et de préachat. L'action culturelle est également un enjeu quotidien pour ses membres sur leur territoire.

Le soutien et l'accompagnement des équipes artistiques prennent la forme d'une coproduction tous les 2 ans pour un projet de création diffusé dans le réseau et rend possible l'organisation de journées professionnelles (Les Plateaux) qui favorisent la visibilité de propositions artistiques. Un volet dédié à l'inter-réseau est développé avec 6 réseaux partenaires en région favorisant la circulation des œuvres.

En 2024, le Groupe des 20 a organisé une rencontre au Festival d'Avignon au Théâtre du Train Bleu dans le cadre des 30 ans du réseau, qui a réuni 50 professionnels du spectacle vivant (France, Belgique, Suisse) autour de la présentation de trois projets artistiques accompagnés : LE PAYS INNOCENT de

Samuel Gallet - Collectif Eskandar, lauréat 2023 ; H H H (HEAD, HEART, HAND) de Thibaut Eifferman - Cie Entity ; et LES ESSENTIELLES de Faustine Noguès - Cie Madie Bergson. Les Plateaux se sont déroulés au Théâtre de Châtillon les 7 et 8 octobre 2024 avec la présentation de 19 projets devant 130 professionnels, dont 96 programmateurs, avec une soirée spéciale célébrant les 30 ans du réseau. Les plateaux ont connu une hausse de la fréquentation des programmateurs (dont 81% sont franciliens) et des structures représentées. 2024 a également été l'année du changement en termes de communication : nouveau logo, site internet, newsletter, présence élargie sur les réseaux sociaux. L'organisation, l'accompagnement et les échanges facilités avec les programmateurs ont été particulièrement appréciés par les compagnies (enquête de satisfaction).

En 2025, G20 Île-de-France soutiendra 18 compagnies via quatre dispositifs, en plus de la communication des 50 compagnies accompagnées lors des saisons précédentes. Un parcours de spectacles « inter-réseau » sera mis en place au Festival d'Avignon 2025 grâce à une collaboration entre les 7 réseaux en France et en Suisse, chaque réseau sélectionnant 2 projets parmi ceux joués au Festival OFF d'Avignon. Les Plateaux se dérouleront les 6 et 7 octobre 2025. 18 projets artistiques (théâtre, danse, marionnette, musique, cirque, arts de la rue, ciné-concert, jeune public) seront présentés, 8 créations et 10 projets en diffusion repérés par le Groupe des 20 et ses réseaux partenaires.

LE PAYS INNOCENT du Collectif Eskandar poursuivra sa diffusion avec 8 représentations dans les théâtres du réseau entre novembre 2025 et mars 2026. L'appel à projets 2025 « Faire corps ensemble » (danse et cirque acrobatique) a été lancé en février. Le lauréat bénéficiera de 20 000 € en coproduction et d'une diffusion à partir de 2026-2027.

Afin de renforcer la diffusion les saisons à venir auprès de nouveaux programmateurs régionaux, G20 Île-de-France participera aux rencontres des 6 autres réseaux partenaires en France et en Suisse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- LES CHAPELLES-BOURBON
- CHELLES
- PONTAULT-COMBAULT
- JUVISY-SUR-ORGE
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- SURESNES
- LA COURNEUVE
- NOISY-LE-GRAND
- PANTIN
- ROSNY-SOUS-BOIS
- CACHAN
- CHOISY-LE-ROI
- RUNGIS
- EAUBONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	89 620,00	56,90%
Dépenses techniques et logistiques	17 670,00	11,22%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	7 100,00	4,51%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	43 110,00	27,37%
Total	157 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	35 000,00	22,22%
Drac IDF (sollicitée)	60 000,00	38,10%
Contribution des structures partenaires du projet (acquise)	52 000,00	33,02%
Recettes propres	10 500,00	6,67%
Total	157 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX091464 - Aide aux pôles de coopération territoriale - LE MOULIN FONDU, OPOSITO - FESTIVAL PRIMO

Dispositif : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	323 185,00 € HT	10,83 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE OPOSITO
Adresse administrative : 3 RUE MARCEL BOURGOGNE
95140 GARGES LES GONESSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CLAUDINE DUSSOLLIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 25 septembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Compagnie de référence des arts de la rue en France et à l'étranger, spécialisée dans les grands formats et les déambulations urbaines, Oposito, dirigée par Jean-Raymond Jacob, est à la tête de l'unique CNAREP (centre national des arts de la rue et de l'espace public) d'Île-de-France, Le Moulin Fondu. Actuellement dans des locaux provisoires (1 500 m² mis à disposition par la ville de Garges-Lès-Gonesse), un nouveau bâtiment sera construit spécifiquement pour le CNAREP à Gonesse, avec la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France (CARPF) en maître d'ouvrage.

Son activité se décline en accueil en résidences et accompagnement d'équipes artistiques et en une activité de diffusion à travers le festival PRIMO (dans une quinzaine de communes de la CARPF).

La structure est conventionnée par la DRAC et est soutenue par la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France ainsi que le département du Val-d'Oise.

La coopération entre la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France (CARPF), les villes de la communauté d'agglomération et Le Moulin Fondu a donné naissance en 2019 au festival PRIMO.

En 2024, 17 compagnies et 18 spectacles ont été programmés pour 32 représentations dans 15 villes de

l'agglomération. 3 temps forts se sont déroulés à Gonesse - 95 (3 spectacles dont 1 grand déambulatoire), Villeparisis - 77 (9 spectacles) et Villiers-le-Bel - 95 (KINISI-CHARIVARI, un grand spectacle-événement participatif des compagnies Oposito et Artonik).

En 2025, les 15 villes accueillant le festival seront Goussainville, Fosses, Marly-la-Ville, Gonesse, Villiers le Bel, Le Thillay, Ecouen et Roissy en France dans le Val-d'Oise et Mitry-Mory, Claye-Souilly, Villeparisis, Othis (77), Moussy-le-Vieux, Juilly, et Dammartin-en-Goële en Seine-et-Marne. Le festival réunira une programmation d'une dizaine de compagnies pour un total de 28 représentations qui constitueront le cœur de la programmation de l'événement à raison d'en moyenne 2 spectacles par ville. En parallèle, les temps-forts se poursuivent à Gonesse (95), Villeparisis (77) et Mitry-Mory (95), notamment avec la diffusion du spectacle de la compagnie Oposito TROIS ELÉPHANTS PASSENT pour la clôture du festival.

En amont du festival, des actions de médiations seront conduites à travers des interventions d'artistes et des ateliers de pratique artistique, notamment de danse, en lien avec les représentations programmées et la grande parade participative.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)
- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (77-SEINE ET MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	123 961,00	35,60%
Dépenses techniques	139 800,00	40,15%
Dépenses de communication	16 000,00	4,60%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	68 424,00	19,65%
Total	348 185,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat (sollicitée)	112 829,00	32,40%
Subvention EPCI (acquise) : CARPF	175 356,00	50,36%
Région Île-de-France / Aide au pôle de coopération	60 000,00	17,23%
Total	348 185,00	100,00%

Annexe 2 - fiche-projet Les Laboratoires d'Aubervilliers

**DOSSIER N° EX089724 - LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS - AVENANT PAC - CP
SEPTEMBRE 2025**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	238 549,00 € HT	35,63 %	85 000,00 €
Montant total de la subvention			85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS

Adresse administrative : 41 RUE LECUYER
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MATHILDE MONNIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2025 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er janvier 2025.

Description :

Créés en 1994 par le chorégraphe François Verret, les Laboratoires d'Aubervilliers sont un lieu de recherche, de pratique, de création et d'innovation artistique. Situés dans le quartier des Quatre-Chemins, ils encouragent des expériences nouvelles autour de la danse, du théâtre, de la performance, de la musique, des arts visuels, de la littérature et cherchent des modes inédits de rencontres. Pluridisciplinaire, le lieu est ouvert aux propositions des artistes qui y sont accueillis pour des temps de travail et de recherche, sans contraintes de production immédiate. Les Laboratoires d'Aubervilliers ne sont pas dédiés au travail des directeurs artistiques, mais entièrement dévolus aux équipes artistiques accueillies. Chaque projet trouve et construit son public avec l'équipe des Labos, le format de la rencontre n'étant pas défini au préalable (spectacle, performance, édition, exposition, rencontre...) et l'impact public pouvant se mesurer à des échelles variables (local, quartier, ville, région ou international). Après le départ de François Verret en 2001, des directions artistiques collégiales se sont succédé pour des mandats de deux à trois ans. Entre 2019 et décembre 2024, Margot Videcoq, Pascale Murtin et François Hiffler (compagnie Grand Magasin) ont dirigé Les Laboratoires d'Aubervilliers. Les Laboratoires d'Aubervilliers sont conventionnés par la ville d'Aubervilliers qui met également le lieu à disposition, le département de Seine-Saint-Denis, la DRAC et la région Île-de-France.

Depuis janvier 2025, la direction collégiale est assurée pour 3 ans par Patricia Allio (artiste en performance), Marcela Santander Corvalá (chorégraphe), Mara Teboul (direction administrative), qui portent un projet de codirection intitulé « La fabrique démocratique, un art avec et pour les autres ». Il s'inscrit dans la continuité de ce que sont les Laboratoires d'Aubervilliers depuis plus de 30 ans, à savoir un outil de soutien à la création artistique et un lieu de recherche, d'expérimentation et d'accompagnement du processus de création d'artistes pluridisciplinaires. La spécificité du nouveau projet est d'y conduire un projet d'art relationnel. En écho aux diverses formes de précarités présentes sur le territoire de Seine-Saint-Denis, l'enjeu est de concevoir un lieu de création et de recherche, mais aussi de vie et de soin ouvert et accueillant pour les habitants.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

 AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	124 000,00	49,89%
Dépenses d'action culturelle	76 185,00	30,65%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	48 364,00	19,46%
Total	248 549,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	95 000,00	38,22%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	33 359,00	13,42%
État - Préfecture 93 (sollicitée)	23 932,00	9,63%
Département 93 (sollicité)	77 725,00	31,27%
Ville d'Aubervilliers (sollicitée)	9 000,00	3,62%
Partenaires privés (acquise)	5 000,00	2,01%
Recettes propres	4 533,00	1,82%
Total	248 549,00	100,00%

Annexe 3 - fiches projets subventions d'investissement

**DOSSIER N° EX096117 - COMMUNE DE TAVERNY : ACQUISITION DE TABLEAUX INTERACTIFS
POUR LE CONSERVATOIRE JACQUELINE ROBIN**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	6 268,00 € HT	39,89 %	2 500,00 €
	Montant total de la subvention		2 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TAVERNY
Adresse administrative : 2 PLACE CHARLES DE GAULLE
95150 TAVERNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Florence PORTELLI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 mars 2025 - 29 août 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des achats, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le conservatoire Jacqueline Robin de Taverny est classé à rayonnement départemental en musique et théâtre. Il propose une programmation culturelle variée : master class, concerts de professeurs, auditions et spectacles de théâtre. Ces événements sont organisés pour près de 800 élèves jeunes et adultes. On recense 61 cours de formation musicale, 42 cours collectifs (éveil, théâtre, ensembles instrumentaux divers, chœurs...) et 22 disciplines individuelles (arts de la scène, théâtre, musique). Dans ce cadre, les professeurs du conservatoire ont fait la demande d'équiper trois salles de formation musicale de tableaux interactifs afin de permettre l'accès à de multiples ressources notamment sur internet.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 6 280 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 6 268 €.

Localisation géographique :

 TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Trois écrans interactifs tactiles	6 280,00	100,00%
Total	6 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport en fonds propres acquis	3 768,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	2 512,00	40,00%
Total	6 280,00	100,00%

**DOSSIER N° EX096109 - LE PIVO (POLE ITINERANT EN VAL D'OISE) - SCENE CONVENTIONNEE
ART EN TERRITOIRE : ACQUISITION DE MATERIEL SON, LUMIERE, NUMERIQUE ET MOBILIER**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	51 260,00 € TTC	39,02 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIVO POLE ITINERANT EN VAL D OISE

Adresse administrative : 14 AVENUE DE L'EUROPE
95600 EAUBONNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FLORENCE LEBER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 mars 2025 - 14 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le PIVO a pour ambition de soutenir et diffuser la création contemporaine, de s'adresser à l'ensemble de la population avec la volonté d'aller là où les propositions d'écritures dramatiques actuelles sont rares ou inexistantes et de porter une attention particulière aux personnes éloignées des propositions artistiques. Les principales acquisitions concernent une boîte noir mobile, du matériel lumière, son, numérique, d'un gradin démontable et transportable.

Parmi les missions du PIVO, se dégagent en priorité : le soutien aux écritures dramatiques, à la création et à la diffusion et la co-construction de propositions théâtrales là où il n'y en a peu ou pas, en particulier en milieu rural. L'opérateur souhaite favoriser au travers de ses actions l'accès aux propositions artistiques pour tous, développer des projets spécifiques à destination de la jeunesse, être un lieu ressource concernant le repérage artistique.

Au titre de sa programmation artistique et culturelle, l'association organise tous les deux ans un festival dédié aux écritures dramatiques actuelles : le Festival théâtral du Val d'Oise qui apporte son soutien à la création et la diffusion de projets d'écritures dramatiques principalement dans le département du Val d'Oise.

La diffusion dans les salles des fêtes qui concerne les programmations du Vexin ainsi que la programmation de ville en ville, nécessite un minimum d'adaptation technique à savoir du matériel scénique, informatique et du mobilier d'accueil. Pour fonctionner jusqu'à présent, en dehors de leur matériel assez obsolète, le PIVO empruntait le matériel nécessaire à des théâtres partenaires ou louait les équipements scéniques nécessaires à son activité. Cet investissement de matériel transportable et adaptable est devenu nécessaire. Il faciliterait et rationaliserait l'organisation des tournées de spectacles dans les salles du Vexin et des villes sans salle de théâtre équipée. Cet investissement permettra d'améliorer les conditions de présentation de spectacles et d'enrichir ainsi l'expérience sensible du public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 51 260 €

Localisation géographique :

 VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Lumière	23 675,00	46,19%
Son	3 207,00	6,26%
Tissus	1 160,00	2,26%
Tapis de danse, gaffeur, rampe	2 832,00	5,52%
Matériel technique	5 641,00	11,00%
Installation du public	5 508,00	10,75%
Multimédia	4 410,00	8,60%
Espace scénique	4 827,00	9,42%
Total	51 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	26 260,00	51,23%
Mécénat MSA (mutualité sociale agricole) acquis	5 000,00	9,75%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	20 000,00	39,02%
Total	51 260,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 4 - fiche projet Alexis Grüss

DOSSIER N° EX095643 - SOCIETE DE PRODUCTION Alexis GRUSS : acquisition d'un nouveau chapiteau

Dispositif : Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement) (n° 00001148)

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement)	2 391 038,33 € HT	20,91 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOCIETE DE PRODUCTION AG
Adresse administrative : 55 AV MARCEAU
75116 PARIS 16E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GRUSS FIRMIN, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 18 avril 2025 - 1 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Depuis plus de 50 ans, la Compagnie propose des spectacles équestres et aériens avec plus de 180 représentations par an. 50 chevaux, 8 musiciens et 10 membres de la famille Grüss évoluent sur la piste afin de donner au public un spectacle exceptionnel.

La Compagnie est en recherche constante d'innovation, pour proposer à son public des créations toujours plus élaborées, d'année en année.

Installés depuis près de 25 ans sur la pelouse de St Cloud dans le Bois de Boulogne, la Compagnie installe environ 6500 m² de structures (2 chapiteaux, 1 tente d'accueil, 3 tentes de réception, 1 tente pour les écuries permettant d'accueillir les 50 chevaux).

Le chapiteau monté chaque année de septembre à avril, à Paris, au cœur du bois de Boulogne approche, à 25 ans, de la limite raisonnable pour son utilisation. Aussi, la Compagnie souhaite procéder à son remplacement à l'horizon de septembre 2026. Epaulés par un ingénieur et un consultant en économie d'énergie, un programme complet pour ce nouveau chapiteau a été réalisé. Il comprend :

- un gradin de 2700 places avec des sièges coque tout confort et une visibilité grandement améliorée ;

- l'équipement d'un système de chauffage moderne et performant, par des poêles à granules (en remplacement des chauffages au fioul) ;
 - une double toile dotée d'une meilleure isolation ;
 - des rampes d'accès déportées sur les côtés permettant d'augmenter le nombre de places de face.
- Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention spécifique culture patrimoine et création est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 3 384 637€; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 2 869 246 €.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Toiles tente 55,5 et tente 22,5	607 600,00	17,95%	Conseil régional d'île-de-france sollicité	1 015 391,00	30,00%
Structures tente 55,5 et 22,5	1 109 000,00	32,77%	DRAC sollicitée	500 000,00	14,77%
Gratin	793 000,00	23,43%	Ville de Paris sollicitée	350 000,00	10,34%
Profilés alu	186 379,00	5,51%	Fonds propres acquis	300 000,00	8,86%
Chauffages	640 580,00	18,93%	Prêts (bancaire, IFCIC)	1 219 246,00	36,02%
Parquet 500m2	48 078,00	1,42%			
Total	3 384 637,00	100,00%	Total	3 384 637,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 5 - Avenants de transfert Commune de Fosses

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2024-143 DU 30 MAI 2024
AU TITRE DU DISPOSITIF AMENAGEMENT CONSTRUCTION ET RENOVATION DES LIEUX DE
DIFFUSION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ESPACE GERMINAL

N°CP 2025-254 (dossier n° EX081883)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

La structure dénommée : ESPACE GERMINAL – SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN

Statut juridique : Association

adresse du siège social : 2 avenue du Mesnil – 95470 FOSSES

N° Siret : 333 773 976 00019

ayant pour représentant : Madame Françoise CAILLETEAU - Présidente

ci-après dénommée « le bénéficiaire initial »

d'autre part,

et

Le bénéficiaire dénommé : COMMUNE DE FOSSES

dont le statut juridique est : Commune

dont le siège social est situé au : 1 PLACE DU 19 MARS 1962 95470 FOSSES

N° Siret : 219 502 507 00128

ayant pour représentant : Madame JACQUELINE HAESINGER, Maire

ci-après dénommée « le nouveau bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, une subvention d'un montant maximum de 30 000 € a été attribuée à l'association Espace Germinal – Scènes de l'Est Val-d'oisien au titre de l'aide à l'aménagement, la construction et la rénovation des lieux de diffusion pour le projet de rénovation de l'Espace Germinal.

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, l'association a finalement transmis la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la commune de Fosses. A la demande de l'association et la commune, le présent avenant vise à transférer la subvention vers le nouveau bénéficiaire et à modifier en conséquence la fiche projet présentée en annexe au présent avenant.

Le nouveau bénéficiaire récupérant tout ou partie de la TVA au contraire du bénéficiaire initial, le budget prévisionnel et les indications relatives à la TVA et à la base subventionnable sont également à modifier. Le montant maximum de la subvention demeure inchangé.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

Compte tenu des évolutions dans le portage du projet et dans la mesure où les éléments artistiques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir le projet demeurent inchangés, le présent avenant a pour objet de procéder au changement de bénéficiaire en faveur de la COMMUNE DE FOSSES (SIRET : 219 502 507 00128).

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-1 du 30 mai 2024 et n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX081883.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 32,84 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à **91 365,58 € HT** soit un montant maximum de subvention de 30 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le titre de la fiche-projet est remplacé par le titre suivant :

DOSSIER N° EX081883 - COMMUNE DE FOSSES : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE GERMINAL

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	91 365,58€	32,84%	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

La mention relative à la récupération de la TVA est remplacée par la mention suivante : « L'organisme récupère tout ou partie de la TVA. »

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Peinture	49 846,50	37,72%	Ville de Fosses sollicitée	52 855,96	40,00%
Sols	82 293,40	62,28%	Apport fonds propres acquis	26 427,98	20,00%
Total	132 139,90	100,00%	Conseil régional d'Île-de-France sollicité	52 855,96	40,00%
			Total	132 139,90	100,00%

La mention suivante est supprimée :

« La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine. »

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au bénéficiaire initial et au nouveau bénéficiaire.

ARTICLE 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Le bénéficiaire initial

Le

Pour la Région Île-de-France,

La présidente
Françoise CAILLETEAU
Signature revêtue du cachet de l'organisme

La présidente du conseil régional
Valérie PÉCRESSE

Le

Pour le nouveau bénéficiaire

La Maire
Jacqueline HAESINGER,
Signature revêtue du cachet de l'organisme

DOSSIER N° EX081883 - COMMUNE DE FOSSES : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE GERMINAL

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	91 365,58 € HT	32,84 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FOSSES

Adresse administrative : 1 PLACE DU 19 MARS 1962
95470 FOSSES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame JACQUELINE HAESINGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2024 - 16 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Rassembler les publics aux motivations différentes, d'âges différents, devant les œuvres les plus diverses du théâtre, de la danse, de la musique et du cirque, est l'objectif du nouveau projet culturel de Germinal. L'année 2023 fut marquée par un changement de direction, ayant notamment permis de nouveaux partenariats territoriaux à partir de Fosses. L'association doit réunir les conditions d'une stabilisation de son action. En complément du programme de remplacement des équipements scéniques soutenu en novembre 2023 par la région à hauteur de 100 000€, le présent programme de travaux vient porter sur la rénovation des sols et des peintures de l'Espace Germinal. L'installation prochaine de nouveaux équipements rend cette rénovation complémentaire indispensable au sol sous gradin, sur les murs de la salle, le sol, les espaces de répétition et l'accueil du public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 91 365,58 €.

Localisation géographique : FOSSES**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Peintures	49 846,50	37,72%
Sols	82 293,40	62,28%
Total	132 139,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Fosses sollicitée	52 855,96	40,00%
Apport fonds propres acquis	26 427,98	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	52 855,96	40,00%
Total	132 139,90	100,00%

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2024-101 DU 28 MARS 2024
AU TITRE DU DISPOSITIF ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SCENIQUES POUR LE
RENOUVELLEMENT DU PARC SON ET DU GRADIN DE L'ESPACE GERMINAL

N°CP 2025-254 (dossier n° EX080532)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

La structure dénommée : ESPACE GERMINAL – SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN

Statut juridique : Association

adresse du siège social : 2 avenue du Mesnil – 95470 FOSSES

N° Siret : 333 773 976 00019

ayant pour représentant : Madame Françoise CAILLETEAU - Présidente

ci-après dénommée « le bénéficiaire initial »

d'autre part,

et

Le bénéficiaire dénommé : COMMUNE DE FOSSES

dont le statut juridique est : Commune

dont le siège social est situé au : 1 PLACE DU 19 MARS 1962 95470 FOSSES

N° Siret : 219 502 507 00128

ayant pour représentant : Madame JACQUELINE HAESINGER, Maire

ci-après dénommée « le nouveau bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 une subvention d'un montant maximum de 100 000 € a été attribuée à l'association Espace Germinal – Scènes de l'Est Val-d'oisien au titre de l'aide à l'acquisition d'équipements scéniques pour l'Espace Germinal.

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, l'association a finalement transmis la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la commune de Fosses. A la demande de l'association et la commune, le présent avenant vise à transférer la subvention vers le nouveau bénéficiaire et à modifier en conséquence la fiche projet présentée en annexe au présent avenant.

Le nouveau bénéficiaire récupérant tout ou partie de la TVA au contraire du bénéficiaire initial, le budget prévisionnel et les indications relatives à la TVA et à la base subventionnable sont également à modifier. Le montant maximum de la subvention demeure inchangé.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

Compte tenu des évolutions dans le portage du projet et dans la mesure où les éléments artistiques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir le projet demeurent inchangés, le présent

avenant a pour objet de procéder au changement de bénéficiaire en faveur de la COMMUNE DE FOSSES (SIRET : 219 502 507 00128).

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 et n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX080532.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 20,10 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à **432 150,40€ HT** soit un montant maximum de subvention de 100 000 €.

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le titre de la fiche-projet est remplacé par le titre suivant :

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	432 150,40 € HT	23,14 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

La mention relative à la récupération de la TVA est remplacée par la mention suivante : « L'organisme récupère tout ou partie de la TVA. »

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Gratin	250 440,43	45,24%	Ville de Fosses sollicitée	221 433,61	40,00%
Equipements lumière	133 491,36	24,11%	Apport fonds propres acquis	110 716,80	20,00%
Console lumière	24 292,80	4,39%	Conseil régional d'île-de-france sollicité	221 433,61	40,00%
Sonorisation	92 122,99	16,64%	Total	553 584,02	100,00%
Vidéoprojecteur haute définition	20 634,43	3,73%			
Scénographie (tapis, pendrillons, enseignes lumineuses)	32 602,01	5,89%			
Total	553 584,02	100,00%			

La mention suivante est supprimée :

« La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine. »

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Article 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Article 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Le bénéficiaire initial

Le

Pour la Région Île-de-France,

La présidente

Françoise CAILLETEAU

Signature revêtue du cachet de l'organisme

La présidente du conseil régional

Valérie PÉCRESSE

Le

Pour le nouveau bénéficiaire

La Maire

Jacqueline HAESINGER,

Signature revêtue du cachet de l'organisme

**DOSSIER N° EX080532 - COMMUNE DE FOSSES : RENOUVELLEMENT DU PARC SON,
D'ELEMENTS SCENOGRAPHIQUES ET DU GRADIN DE L'ESPACE GERMINAL**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	432 150,40 € HT	23,14 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FOSSES
Adresse administrative : 1 PLACE DU 19 MARS 1962
95470 FOSSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame JACQUELINE HAESINGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 octobre 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

L'Espace Germinal de l'Est Valdoisien vise à rassembler des publics d'âges différents devant les œuvres les plus diverses du théâtre, de la danse, de la musique et du cirque. L'équipement se dégrade au moment où son projet culturel connaît un nouveau souffle. Il doit renouveler le gradin qui doit être rétractable aux dimensions de la salle de 300 places. Les assises des sièges doivent également être renouvelées dans des sièges de qualité, en tissu, avec accoudoirs en option. Enfin, cette opération concerne aussi les équipements son et vidéo. La présence d'un vidéoprojecteur capable de s'adapter dans la largeur et la profondeur de l'espace scénique est essentiel pour poursuivre le travail scénographique pensé pour les spectacles de théâtre, danse et concert.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses

éligibles, soit un montant définitif de 432 150,40€.

Localisation géographique :

 FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gradin	250 440,43	45,24%
Equipements lumière	133 491,36	24,11%
Console lumière	24 292,80	4,39%
Sonorisation	92 122,99	16,64%
Vidéoprojecteur haute définition	20 634,43	3,73%
Scénographie (tapis, pendrillons, enseignes lumineuses)	32 602,01	5,89%
Total	553 584,02	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Fosses sollicitée	221 433,61	40,00%
Apport fonds propres acquis	110 716,80	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	221 433,61	40,00%
Total	553 584,02	100,00%

Annexe 6 - Avenant de transfert et fiche projet - FESTIVAL MARVELLOUS

**AVENANT DE TRANSFERT DE LA SUBVENTION N° EX089647
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 MARS 2025 - CP2025-064**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,

En vertu de la délibération n° **CP2025-064 du 27 mars 2025**,

ci-après dénommée « **la Région** »

d'une part,

et

La structure dénommée : MARVELLOUS ISLAND

Statut juridique : Association

adresse du siège social : 73 RUE DU CHATEAU 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

N° Siret : 792117681 00033

représentée par Monsieur Arthur LOUVET en sa qualité de Président

ci-après dénommée « le bénéficiaire initial »

d'autre part,

et

La structure dénommée : RESONANCE

Statut juridique : SAS

adresse du siège social : 242 boulevard Voltaire 75011 PARIS

N° Siret : 933 040 610 00018

représentée par Laurence Bruguère, Présidente

ci-après dénommée « **le nouveau bénéficiaire** »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, une subvention d'un montant maximum de 30 000 € a été attribuée à l'association MARVELLOUS ISLAND au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional pour la réalisation du Marvellous Island Festival 2025.

Par courriel du 10 juillet 2025, l'association a informé la Région du transfert des projets de l'association MARVELLOUS ISLAND à RESONANCE, et transmis les documents administratifs correspondants.

Dans la mesure où les éléments culturels, techniques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir le projet demeurent inchangés,

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

Compte tenu de ces évolutions juridiques et dans la mesure où les éléments artistiques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir le projet demeurent inchangés, le présent avenant a pour objet de procéder au changement de bénéficiaire en faveur de la SAS RESONANCE (SIRET : 933 040 610 00018).

Le versement de la subvention interviendra donc après respect des droits et obligations à l'égard de la Région, conformément aux dispositions de la convention n°EX089647 en faveur de RESONANCE.

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

La fiche projet n° EX089647 annexée à la délibération n° CP2025-064 du 27 mars 2025 est modifiée en conséquence.

La partie « PRESENTATION DE L'ORGANISME » est modifiée comme suit :

Dénomination	: MARVELLOUS ISLAND
Adresse administrative	: 73 RUE DU CHATEAU 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique	: Association
Représentant	: Monsieur ARTHUR LOUVET, Président

La partie « Description » est modifiée comme suit :

Dénomination	: RESONANCE
Adresse administrative	: 242 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: LAURENCE BRUGUIERE, Présidente

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au bénéficiaire initial et au nouveau bénéficiaire.

ARTICLE 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en deux exemplaires originaux

Le

Le

Le bénéficiaire initial

Pour la Région Île-de-France,

Le président
Arthur LOUVET

Signature revêtue du cachet de l'organisme

La présidente du conseil régional
Valérie PÉCRESSE

Le

Pour le nouveau bénéficiaire

La présidente
Laurence BRUGUIERE
Signature revêtue du cachet de l'organisme

DOSSIER N° EX089647 - Aide aux festivals - MARVELLOUS ISLAND - CP MARS 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	980 000,00 € HT	3,06 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESONANCE
Adresse administrative : 242 BOULEVARD VOLTAIRE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : LAURENCE BRUGUIERE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 novembre 2024 - 27 mars 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le festival Marvellous Island a vu le jour en mai 2013 dans le bois de Vincennes au sein du Chalet de la Porte Jaune. En 2015, la capacité du lieu ne pouvant plus continuer d'accueillir la jauge grandissante du festival, ce dernier s'est déplacé, pour sa 3ème édition, sur l'Île de loisirs de Vaires-Torcy en Seine-et-Marne (77) sur les conseils de la région, partenaire historique du festival. L'île de loisirs de Vaires-Torcy, opérée par une société commerciale sous la forme de délégation de service public, facture au Marvellous Island la mise à disposition de l'espace. Depuis 2015, toutes les éditions se sont déroulées sur ce site à 30 minutes de Paris. Le festival présente tous les courants des musiques électroniques (Techno, Deep-house, Micro-house, Tech-house, Ambient) en se voulant accessible au plus grand nombre, notamment les jeunes franciliens. Le plateau est composé à 60% d'artistes internationaux et à 40% d'artistes émergents dont la moitié sont des artistes franciliens pour un total d'environ 90 concerts sur deux jours qui sont joués sur 5 scènes. Plus qu'un simple lieu de diffusion, le festival est un petit village sur 30 000 m2 composé d'un camping de 2 000 personnes, d'animations sportives et de détente sur la plage, d'un espace de restauration frais et varié, d'une guinguette et d'installations scénographiques. Une partie des invitations (environ 30%) est destinée aux publics les moins favorisés (étudiants, chômeurs...).

La dernière édition du festival s'est déroulée les 18 et 19 mai 2024. 105 artistes ont joué sur les 5 scènes devant environ 25 000 festivaliers (69% de franciliens, âgés entre 25 et 35 ans). Les conditions climatiques très défavorables ont impacté la fréquentation de cette année. La programmation a été composée à 35% par des leads féminins (10% en 2018). La scène « Eclosion » réservée aux artistes de la région Île-de-France a accueilli 17 concerts sur deux jours.

La 13ème édition du festival se déroulera les 7 et 8 juin 2025 avec 92 concerts prévus sur 2 jours (programmation en cours). Les actions liées à la dimension durable du festival seront poursuivies (réduction et gestion des déchets, consommation d'énergie, transports...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	525 000,00	52,50%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	245 000,00	24,50%
Dépenses actions culturelles	85 000,00	8,50%
Dépenses de communication	40 000,00	4,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	105 000,00	10,50%
Total	1 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	5,00%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	30 000,00	3,00%
Subvention EPCI Pairs Vallée de la Marne (acquise)	5 000,00	0,50%
Subvention Ville de Thorigny (acquise)	2 500,00	0,25%
Sociétés civiles (sollicitée)	60 000,00	6,00%
Partenaires privés (sollicitée)	70 000,00	7,00%
Recettes propres	782 500,00	78,25%
Total	1 000 000,00	100,00%

Annexe 7 - Avenant Bailly Romainvilliers

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2024-332 DU 05 NOVEMBRE 2024
AU TITRE DU SOUTIEN A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SCENIQUES POUR LA FERME DU
CORSANGE

N°CP 2025-254 (dossier n° EX088490)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : COMMUNE BAILLY ROMAINVILLIERS CENTRE CULTUREL LA FERME CORSANGE

dont le statut juridique est : Commune

dont le siège social est situé au : 2A RUE AUX MAIGRES 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

ayant pour représentant : Madame ANNE GBIORCZYK, Maire

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024 une subvention d'un montant maximum de 30 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'acquisitions d'équipements scéniques pour le Ferme du Corsange.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la TVA et à la base subventionnable sont à modifier.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-332 du 15 novembre 2024 et n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX088490.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 35,71 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 84 000 € TTC soit un montant maximum de subvention de 30 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	84 000,00 € TTC	35,71 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est inchangé.

La mention « L'organisme récupère tout ou partie de la TVA » est remplacée par la mention suivante :
« L'organisme ne récupère pas la TVA. »

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Article 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Article 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Le

Madame ANNE GBIORCZYK, Maire

Pour la présidente de la région Île-de-France

(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

DOSSIER N° EX088490 - COMMUNE BAILLY ROMAINVILLIERS : ACQUISITION MATERIEL DE SONORISATION POUR LE CENTRE CULTUREL DE LA FERME CORSANGE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	84 000,00 € TTC	35,71 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE BAILLY ROMAINVILLIERS
CENTRE CULTUREL LA FERME
CORSANGE

Adresse administrative : 51 RUE DE PARIS
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame ANNE GBIORCZYK, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2024 - 28 février 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La Ferme Corsange est le centre culturel de la ville de Bailly-Romainvilliers, commune de 7 500 habitants. L'équipement a ouvert ses portes en 2006 géré en régie directe. Il est principalement dédié au spectacle vivant. Sa salle de spectacle peut accueillir jusqu'à 235 spectateurs assis. Dans le même bâtiment sont installés une ludothèque associative et une médiathèque du réseau intercommunal. L'ensemble est accessible aux personnes à mobilité réduite. Membre actif du Collectif Scènes 77, le centre culturel développe une réflexion sur l'accessibilité de son projet aux divers handicaps : programmation dédiée en lien avec Imago, partenariats avec des établissements médico sociaux, partenariat avec Souffleurs de sens, spectacles adaptés en LSF, mise à disposition de casques pour personnes malentendantes, notamment. Le projet culturel de la Ferme Corsange se développe autour de plusieurs axes : une programmation « tout-public » durant les week-ends, à destination des publics du territoire, avec une attention particulière aux familles, une programmation scolaire, dédiée aux jeunes publics de tous âges, des crèches jusqu'au lycée. En 2024-2025, deux projets de territoire ont vu le jour : « Dans notre forêt », projet de chorale inclusive qui

fait intervenir 3 établissements médico-sociaux, la classe ULIS de la ville et une chorale mixte ; la création d'un spectacle vocal (du lyrique à la chanson) en juin 2024 avec une cinquantaine de chanteurs en situation de handicap ou non. La commune souhaite acquérir un nouveau système de diffusion L - Acoustics composé d'enceintes et d'amplificateurs de fortes capacités, ainsi que des accessoires indispensables au déploiement du système de diffusion (cadres de levage, barres d'accrochage, manilles ...).

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 90 000 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 84 000 €.

Localisation géographique :

 BAILLY-ROMAINVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'un système de sonorisation	90 000,00	100,00%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport en fonds propres acquis	54 000,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	36 000,00	40,00%
Total	90 000,00	100,00%

Annexe 8 - Avenant Bouffes du Nord

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2024-244 DU 27 SEPTEMBRE 2024
AU TITRE DE L'AIDE A L'AMENAGEMENT, LA RENOVATION ET LA CONSTRUCTION DE LIEUX DE
DIFFUSION CULTURELLE POUR LA RENOVATION DU THEATRE DES BOUFFES DU NORD

N°CP 2025-254 (dossier n° EX082403)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD

dont le statut juridique est : Société par Actions Simplifiées

dont le siège social est situé au : 37 BIS BD DE LA CHAPELLE 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

ayant pour représentant : Monsieur OLIVIER POUBELLE, Président

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-244 du 27 septembre 2024 une subvention d'un montant maximum de 300 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à l'aménagement, la rénovation et la construction de lieux de diffusion culturelle pour la rénovation du théâtre des Bouffes du Nord.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-244 du 27 septembre 2024 et n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX082403.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 29,79 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 1 007 116,19 €, soit un montant maximum de subvention de 300 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 007 116,19 € HT	29,79 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

La mention relative au détail du calcul de la subvention est remplacée par la mention suivante :

« La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; le montant des dépenses éligibles est de 1 007 116,19€. »

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais d'études	5 980,00	0,59%	Apport fonds propres acquis	211 985,78	21,05%
Travaux hors MH (plomberie, chauffage, menuiseries, électricité ...)	1 001 136,19	99,41%	Ville de Paris (sollicitée)	100 000,00	9,93%
Total	1 007 116,19	100,00%	Conseil régional d'Île-de-France (sollicité)	300 340,86	29,82%
			DRAC hors MH (sollicité)	394 789,55	39,20%
			Total	1 007 116,19	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

ARTICLE 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Le

Monsieur OLIVIER POUBELLE, Président

Pour la présidente de la région Île-de-France

(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

**DOSSIER N° EX082403 - CENTRE INTERNATIONAL CRÉATIONS THÉÂTRALES (CICT) BOUFFES
DU NORD RÉHABILITATION DU THÉÂTRE**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 007 116,19 € HT	29,79 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS
THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES
DU NORD

Adresse administrative : 37 BIS BD DE LA CHAPELLE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur OLIVIER POUBELLE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Salle de légende où la patine des murs témoigne de la mémoire des moments d'exception dont elle a été l'endroit, le Théâtre des Bouffes du Nord est habité depuis l'origine par des comédiens et des musiciens venus du monde entier. Construit en 1876, il renaît en 1974 sous la direction de Peter Brook et Micheline Rozan. En 2010, Olivier Mantei et Olivier Poubelle en reprennent la direction et perpétuent la tradition d'un lieu de créations. Au fil des saisons, le public est invité à découvrir comme autant de spectacles, les mariages entre musique, théâtre et opéra. Toutes les musiques - classique, jazz, musiques actuelles – sont à l'affiche de la saison. Le Théâtre des Bouffes du Nord produit une grande partie des spectacles et concerts présentés au public. En contrepoint des levers de rideau parisiens, chaque année près de 250 représentations des productions des Bouffes du Nord sont en tournée et, trouvent leur public sur les cinq

continents. Les travaux prévus sur 2024 et 2025 de réhabilitation du théâtre (classé monument historique) constituent la dernière phase du plan pluriannuel de travaux dont la première engagée en 2022 fut achevée en 2023. Ces derniers travaux, qui seront réalisés majoritairement durant l'été 2024 afin de ne pas perturber l'économie du théâtre, sont principalement dédiés à la mise en place de passerelles au 3ème balcon et, en coupole pour sécuriser le travail des équipes techniques et des prestataires, la restauration de l'entrée principale et le ravalement de la partie basse de la façade côté SNCF afin de protéger les éléments patrimoniaux des zones accessibles au public, l'éclairage de la coupole et de l'entrée principale.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; le montant des dépenses éligibles est de 1 007 116,19€.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais d'études	5 980,00	0,59%
Travaux hors MH (plomberie, chauffage, menuiseries, électricité ...)	1 001 136,19	99,41%
Total	1 007 116,19	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	211 985,78	21,05%
Ville de Paris (sollicitée)	100 000,00	9,93%
Conseil régional d'Île-de-France (sollicité)	300 340,86	29,82%
DRAC hors MH (sollicité)	394 789,55	39,20%
Total	1 007 116,19	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 9 - Avenant et fiche projet - TOC

AVENANT N°2
A LA CONVENTION N° CP 2024-139 DU 30 MAI 2024
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES

N°CP 2025-254 (dossier n° EX082523)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : TOC

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au : 15 passage Ramey 75018 Paris

ayant pour représentant : Monsieur Jean-Jacques Barey, Président

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-139 du 30 mai 2024 une subvention d'un montant maximum de 30 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-139 du 30 mai 2024 et n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX082523.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 24,29 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 123 507 €, soit un montant maximum de subvention de 30 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	123 507,00 € HT	24,29 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	75 481,00	61,11%	Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	30 000,00	24,29%
Dépenses d'action culturelle	10 042,00	8,13%	Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	50 000,00	40,48%
Part des coûts de structure	37 984,00	30,75%	Subvention Ville de Montreuil (acquise)	5 687,00	4,60%
Total	123 507,00	100,00%	Aides publiques à l'emploi (acquise)	13 701,00	11,09%
			Sociétés civiles (acquise)	2 800,00	2,27%
			Recettes propres	19 522,00	15,81%
			Partenaires privés (sollicitée)	1 797,00	1,45%
			Total	123 507,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

ARTICLE 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Monsieur Jean-Jacques Barey, Président
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Le

Pour la présidente de la région Île-de-France

DOSSIER N° EX082523 - TOC - AVENANT PAC - CP MAI 2024

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	123 507,00 € HT	24,29 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOC
Adresse administrative : 15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-JACQUES BAREY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 30 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créé en 2000 par une dizaine de comédiens et techniciens issus de plusieurs écoles de théâtre et d'universités, le T.O.C. (Théâtre Obsessionnel Compulsif) est d'abord un collectif, à la recherche de textes singuliers, qui interroge le rapport scène-salle et l'expérience de la représentation pour le spectateur.

Il travaille sur des petites formes et des grands formats, dans des théâtres et autres lieux. En 2005, avec le soutien du ministère de la Culture, il est accueilli pour la pièce TURANDOT au sein du Collectif 12 à Mantes-la-Jolie - qui reste à ce jour un partenaire régulier.

Les autres partenaires franciliens du collectif sont le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, le TQI à Ivry-sur-Seine, le TGP à Saint-Denis, le Théâtre de Vanves... Le T.O.C. mène chaque année de nombreuses actions culturelles, particulièrement auprès des lycéens de plusieurs établissements franciliens.

La compagnie T.O.C. a achevé sa résidence au Théâtre Vitez d'Ivry-sur-Seine, où elle était depuis quatre saisons. Depuis 2022, Le T.O.C. est en résidence pour trois saisons au Théâtre Municipal Berthelot de Montreuil avec le soutien financier de la ville. Le T.O.C. est conventionné par la DRAC Île-de-France depuis 2012, par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2013 et par la ville de Montreuil (93) depuis 2022. Il a également sollicité l'aide du département de Seine-Saint-Denis (93).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- TRAPPES
- BOIS-D'ARCY
- LES MUREAUX
- NANTERRE
- AUBERVILLIERS
- EPINAY-SUR-SEINE
- PIERREFITTE-SUR-SEINE
- DRANCY
- MONTREUIL
- ALFORTVILLE
- CRETEIL
- PIERRELAYE
- CORBEIL-ESSONNES
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	75 481,00	61,11%
Dépenses d'action culturelle	10 042,00	8,13%
Part des coûts de structure	37 984,00	30,75%
Total	123 507,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	30 000,00	24,29%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	50 000,00	40,48%
Subvention Ville de Montreuil (acquise)	5 687,00	4,60%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	13 701,00	11,09%
Sociétés civiles (acquise)	2 800,00	2,27%
Recettes propres	19 522,00	15,81%
Partenaires privés (sollicitée)	1 797,00	1,45%
Total	123 507,00	100,00%

Annexe 10 - Avenant et fiche projet - Théâtre studio d'Alfortville

**AVENANT N°2
A LA CONVENTION N° CP 2024-102 DU 28 MARS 2024**

**AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES FABRIQUES DE CULTURE**

N°CP 2025-254 (dossier n° EX079696)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : THEATRE STUDIO CIE CHRISTIAN BENEDETTI

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au : 16 rue marcelin berthelot 94140 ALFORTVILLE

ayant pour représentant NICOLAS PIGNON, Président ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP n° 2024-102 du 28 mars 2024 une subvention d'un montant maximum de 110 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP n° 2024-102 du 28 mars 2024 et n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX079696.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 23,45 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 469 135 €, soit un montant maximum de subvention de 110 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	469 135,00 € HT	23,45 %	110 000,00 €
Montant total de la subvention			110 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	328 910,00	70,11%
Dépenses artistiques	91 750,00	19,56%
Dépenses techniques	39 975,00	8,52%
Dépenses d'action culturelle	8 500,00	1,81%
Total	469 135,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	110 000,00	23,45%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	142 080,00	30,29%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	75 000,00	15,99%
Ville d'Alfortville (sollicitée)	82 000,00	17,48%
Sociétés civiles (sollicitée)	2 500,00	0,53%
Recettes propres	55 110,00	11,75%
Autres recettes	2 445,00	0,52%
Total	469 135,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

ARTICLE 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Monsieur NICOLAS PIGNON, Président
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Le

Pour la présidente de la région Île-de-France

**DOSSIER N° EX079696 - THEATRE STUDIO/CIE CHRISTIAN BENEDETTI - AVENANT PAC - CP
MARS 2024**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	469 135,00 € HT	23,45 %	110 000,00 €
	Montant total de la subvention		110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE STUDIO CIE CHRISTIAN BENEDETTI
Adresse administrative : 16 RUE MARCELIN BERTHELOT
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NICOLAS PIGNON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Le Théâtre-Studio d'Alfortville a été fondé par le metteur en scène et acteur Christian Benedetti. C'est le lieu de fabrication et de diffusion de sa compagnie et également un lieu de travail pour d'autres équipes artistiques accueillies en résidence et en diffusion sur des séries de représentations. Dédié aux nouvelles écritures scéniques et dramaturgiques, sa particularité est l'association à des auteurs contemporains étrangers ou français (Edward Bond, Sarah Kane, Biljana Srbljanovic...). Aménagé dans un ancien entrepôt de vin, sa salle est d'une capacité de 124 places. La structure est soutenue par la DRAC, le département du Val-de-Marne, la ville d'Alfortville et la Région.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2024 la structure poursuit son accompagnement d'artistes, de compagnies, d'accueil en résidence, d'actions artistiques et culturelles

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

■ ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	328 910,00	70,11%
Dépenses artistiques	91 750,00	19,56%
Dépenses techniques	39 975,00	8,52%
Dépenses d'action culturelle	8 500,00	1,81%
Total	469 135,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	110 000,00	23,45%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	142 080,00	30,29%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	75 000,00	15,99%
Ville d'Alfortville (sollicitée)	82 000,00	17,48%
Sociétés civiles (sollicitée)	2 500,00	0,53%
Recettes propres	55 110,00	11,75%
Autres recettes	2 445,00	0,52%
Total	469 135,00	100,00%

Annexe 11 - Avenant et fiche projet - Etoiles du classique

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2025-064 DU 27 MARS 2025
AU TITRE DE L'AIDE AUX FESTIVALS ET AUX MANIFESTATIONS
DE SPECTACLE VIVANT A RAYONNEMENT REGIONAL

N°CP2025-254 (dossier n° EX089402)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT-GERMAIN EN LAYE

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au : 16 rue Jeanne d'Arc 78100 Saint-Germain-en-Laye

ayant pour représentant : Patrick Petit, Président

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2025-064 du 27 mars 2025, une subvention d'un montant maximum de 30 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide aux festivals et aux manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibération n° CP 2025-064 du 27 mars 2025 et n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX089402.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 8,06% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 372 000 €, soit un montant maximum de subvention de 30 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	372 000,00 € HT	8,06 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	217 500,00	58,47%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	30 000,00	8,06%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	48 000,00	12,90%	Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	2,69%
Dépenses actions culturelles	6 000,00	1,61%	Subvention Département 78 (sollicitée)	10 000,00	2,69%
Dépenses de communication	88 000,00	23,66%	Subvention Ville de Saint-Germain-en Laye (acquise)	80 000,00	21,51%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 500,00	3,36%	Sociétés civiles (sollicitée)	15 000,00	4,03%
Total	372 000,00	100,00%	Partenaires privés (acquise)	172 000,00	46,24%
			Recettes propres	55 000,00	14,78%
			Total	372 000,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

ARTICLE 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-254 du 25 septembre 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Le

Monsieur Patrick PETIT, Président (*signature, qualité et cachet du bénéficiaire*)

Pour la présidente de la région Île-de-France

DOSSIER N° EX089402 - Aide aux festivals - ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LES ETOILES DU CLASSIQUE - CP MARS 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	372 000,00 € HT	8,06 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT GERMAIN EN LAYE
Adresse administrative : 16 RUE JEANNE D ARC
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PATRICK PETIT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 novembre 2024 - 27 mars 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2022, le Festival de Saint-Germain-en-Laye Les Etoiles du classique est une manifestation qui souhaite offrir à un public aussi large et aussi jeune que possible un rendez-vous de la musique (orchestre symphonique, récitals de piano, musique de chambre, musique baroque, opéra, jazz...), mettant en avant de jeunes musiciens, en général issus du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP).

La troisième édition du festival, du 26 au 30 juin 2024, a proposé 11 concerts dans le théâtre, l'église et le parc du château de Saint-Germain-en-Laye auprès de 5 280 spectateurs (5 100 en 2023). Le festival a mis en avant pour 3 de ses concerts, des jeunes musiciens de l'Orchestre des Etoiles du Classique qu'il a créé en 2024 (58 musiciens mobilisés sur 2 soirées). Il a reconduit ses partenariats artistiques avec le CNSMDP, et de nouveaux partenariats se sont développés avec la Maîtrise des demoiselles de la Légion d'honneur (intervenue sur un concert), ainsi qu'avec l'École normale supérieure Alfred Cortot. Le festival a proposé des séances de sensibilisation à la culture musicale auprès de 44 classes d'écoles primaires du

département. 2 concerts ont été organisés à destination de 1079 élèves invités. Plusieurs journées d'intervention ont été organisées dans des IME, ainsi que dans des centres hospitaliers (Mantes-la-Jolie et Poissy-Saint-Germain-en-Laye). A noter enfin l'organisation d'un concert pour le Téléthon le 28 novembre 2024 au théâtre de Saint-Germain-en-Laye.

La quatrième édition qui se tiendra du 22 au 29 juin 2025, proposera 10 concerts mobilisant 200 jeunes artistes (notamment la Maîtrise de la Légion d'honneur, l'orchestre des Etoiles du classique), dont 50 jeunes solistes jouant lors de concerts de musique de chambre et/ou avec orchestre. Le festival renouvelle l'organisation de ses actions de sensibilisation à la culture musicale auprès de 40 classes des établissements scolaires du primaire des Yvelines, l'organisation de deux concerts dédiés à l'accueil de 1 000 enfants et 100 jeunes autistes et des prestations musicales pour des enfants en milieu hospitalier.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	217 500,00	58,47%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	48 000,00	12,90%
Dépenses actions culturelles	6 000,00	1,61%
Dépenses de communication	88 000,00	23,66%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 500,00	3,36%
Total	372 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	30 000,00	8,06%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	2,69%
Subvention Département 78 (sollicitée)	10 000,00	2,69%
Subvention Ville de Saint-Germain-en Laye (acquise)	80 000,00	21,51%
Sociétés civiles (sollicitée)	15 000,00	4,03%
Partenaires privés (acquise)	172 000,00	46,24%
Recettes propres	55 000,00	14,78%
Total	372 000,00	100,00%